

Sous la direction de Sabine Jansen, Gilles Le Béguec
et David Valence

**Naissance et développement
des secrétariats administratifs des groupes parlementaires.
Organisation et clarification de la délibération,
de 1910 au début des années 1970**

Actes de la journée d'études organisée le 11 juin 2010



SciencesPo.

Centre d'histoire



Message de Bernard ACCOYER
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Mesdames et Messieurs,

Si je n'ai pu me joindre à vous aujourd'hui, j'ai souhaité vous transmettre ce message.

Le thème auquel vous avez choisi de consacrer cette journée d'études est d'importance, il revêt au regard de l'histoire parlementaire de notre pays, un grand intérêt. Accueillir cette rencontre à l'Assemblée nationale, lieu d'histoire et de mémoire, est à la fois légitime et naturel.

Je veux avant tout remercier pour son initiative, comme pour l'ensemble de son travail, le Centre d'histoire de Sciences-Po, et son directeur Jean-François SIRINELLI. Je félicite tous les organisateurs de cette journée de réflexion, aux premiers rangs desquels le Professeur Gilles LE BEGUEC.

Il y a cent ans, à quelques jours près, le 1^{er} juillet 1910, la Chambre des députés reconnaissait officiellement l'existence des groupes parlementaires.

Depuis 1789, les députés de la Nation avaient pris l'habitude de se rassembler, selon leurs opinions, au sein de groupes plus ou moins organisés, mais, souvent, autour d'une personnalité marquante de la vie politique française.

Cependant, jusqu'au début du siècle dernier, l'esprit individualiste français incitait les députés à envisager avec quelque méfiance la perspective d'une organisation plus structurée.

Cette réforme du 1^{er} juillet 1910, prélude à la création en 1911 de la Conférence des présidents, constitue un moment important de l'histoire du fonctionnement de l'institution parlementaire.

Cette clarification juridique est le fruit d'une longue évolution, accélérée par la formation du Bloc des gauches et par la création au tournant du siècle des premiers grands partis politiques français : le Parti Républicain Radical et Radical Socialiste et l'Alliance Démocratique en 1901, puis la Fédération Républicaine en 1903 et la SFIO en 1905.

La décision prise le 1^{er} juillet 1910 est également la conséquence indirecte de la volonté, largement partagée, de faire élire les membres des commissions permanentes, instituées en 1902, proportionnellement aux effectifs des groupes politiques.

Cette réforme répondait aussi à la nécessité de perfectionner les méthodes du travail parlementaire. C'est tout un processus de consolidation des groupes et, par voie de conséquence, de leur rôle, si essentiel au sein de l'institution parlementaire, qu'elle a ainsi inauguré.

Au cœur du fonctionnement de ces groupes, aux côtés des élus, travaillent des personnalités, souvent méconnues, mais dont le rôle est incontournable. Ce sont les collaborateurs des groupes, aux premiers rangs desquels leurs secrétaires généraux.

Vous avez choisi de consacrer cette journée de réflexion à un aspect certes peu connu mais ô combien important de l'histoire et de la vie parlementaire : l'origine des secrétariats administratifs des groupes, qui se sont par la suite, à partir de la IV^e République, généralisés.

Cette journée s'inscrit dans le cycle des travaux instructifs et fertiles que vous conduisez depuis plusieurs années sur l'histoire de l'entourage politique, qu'il soit officiel ou officieux.

Vos travaux, j'en suis certain, seront fructueux, ils contribueront à nous éclairer toujours davantage sur l'histoire parlementaire de notre pays, chapitre essentiel de l'histoire de la démocratie française. Une histoire dont nous devons toujours tirer les leçons.

Liste des auteurs

Noëlline Castagnez, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université d'Orléans.

Romain Ducoulombier, professeur agrégé au lycée de la Grande-Synthe, docteur en histoire.

Frédéric Fogacci, professeur agrégé au lycée Champlain, docteur en histoire.

Evelyne Janet-Vendroux, professeur agrégée d'histoire en classes préparatoires.

Sabine Jansen, maître de conférences en histoire contemporaine au Conservatoire national des arts et métiers.

Gilles Le Béguet, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Paris Ouest-Nanterre-La Défense.

Anne-Laure Ollivier, professeur agrégée au lycée Auffray, docteur en histoire.

Jean-Paul Thomas, professeur de chaire supérieure au lycée Henri IV, docteur en histoire.

David Valence, directeur des études et de la recherche de la Fondation Charles de Gaulle.

Jean Vavasseur-Desperriers, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lille III-Charles de Gaulle.

Avant-propos

Sabine Jansen

Cette publication est issue d'une journée d'études organisée, le 10 juin 2010, dans les locaux du Palais-Bourbon, par l'Assemblée nationale et le Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP), avec le concours du Comité d'histoire politique et parlementaire (CHPP). L'initiative de cette session, comme une grande partie de sa conception, revient au professeur Gilles Le Béguec qui a dirigé au Centre d'histoire, de 2005 à 2008, en collaboration avec les professeurs Christine Manigand, Jean-Paul Thomas et moi-même, un séminaire sur les entourages politiques. Les travaux nourris de ces séances ont mis en lumière le rôle des secrétariats administratifs des groupes parlementaires, nés voici un siècle et qui structurent aujourd'hui en profondeur la vie parlementaire.

L'histoire de ces équipes administratives au service des groupes politiques n'avait jusqu'à présent jamais été faite. Et pour cause ! Le sujet n'est pas spectaculaire et, en apparence – en apparence seulement –, il n'est pas politique. Aux yeux des « élus », le secrétaire administratif est comme le profane au cœur du temple sacré de la politique. Ces handicaps sont aggravés par des sources rares, parcellaires et très inégales selon les groupes.

C'est la raison pour laquelle le concours des anciens acteurs a été essentiel. Nous tenons à remercier tout particulièrement, pour leur participation active à notre

journée d'études : Jacques Barrot, ancien président du groupe de l'Union du Centre puis de l'UMP à l'Assemblée nationale ; Michel Charasse, secrétaire général adjoint du groupe socialiste à l'Assemblée nationale ; François d'Harcourt, chargé des questions législatives auprès de Michel Habib-Deloncle au secrétariat administratif du groupe RPR à l'Assemblée nationale et Constantin Melnik, secrétaire du groupe de la Gauche démocratique au Sénat. Notre gratitude s'adresse aussi à deux personnalités que leur état de santé a empêché d'assister au colloque : le professeur Claude Langlade-Demoyen, ancien secrétaire administratif du Groupe paysan durant la seconde législature de la IV^e République, ancien membre du Conseil économique et social, qui avait accepté d'animer l'une des séances du séminaire organisé dans le cadre du Centre d'histoire de Sciences Po ; Jean-Jacques Parini, ancien attaché de presse du groupe MRP à l'Assemblée nationale, qui nous a remis une longue note manuscrite, riche de renseignements inédits, sur l'organisation et le fonctionnement d'une formation parlementaire qui a joué un rôle pionnier dans ce domaine .

Enfin notre reconnaissance va à ceux qui, dès le début, ont soutenu ce projet et ont permis sa réalisation : Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale ; Eliane Fighiera, directrice du service de la Bibliothèque et des archives de l'Assemblée nationale et Bertrand Marcincal, chef de la division des archives, le professeur Jean-François Sirinelli, directeur du CHSP et le professeur Jean Garrigues, président du CHPP.

En parcourant les pages qui suivent, le lecteur sera surpris par l'évolution improbable, du seuil du XX^e siècle à l'aube du XXI^e siècle, des secrétariats

administratifs. D'abord faiblement étoffés, à l'identité floue et à la légitimité incertaine, ils se sont imposés dans la pratique, avant d'occuper une place à part entière dans les Règlements des assemblées et de devenir, au sein des groupes, un important et incontournable rouage de nos institutions parlementaires. Si leur développement vérifie la formule selon laquelle la fonction crée l'organe, il confirme aussi le poids des individus dans la fabrication et la pérennisation des structures : le lecteur découvrira, dans cette histoire, toute une palette de personnalités passionnantes, qui ont fait leurs premières armes dans les secrétariats administratifs avant de faire des carrières, dont certaines furent brillantes et les conduisirent même à pénétrer au Palais-Bourbon ou dans les ministères par la grande porte.

Première partie

Les origines (III^e République)

Aux origines des secrétariats administratifs des groupes parlementaires

Gilles Le Béguet

Quasiment inexplorée jusqu'à ce jour, l'histoire des secrétariats administratifs des groupes parlementaires constitue un chapitre important de l'histoire concrète des groupes, étant entendu que nos connaissances sur la montée en puissance et le fonctionnement des groupes eux-mêmes demeurent très insuffisantes¹.

Durant la période, examinée ici, de l'apparition des secrétariats administratifs, on peut distinguer trois sous-périodes : celle de la préhistoire, celle d'une protohistoire placée sous le signe des tâtonnements, celle de l'entrée dans l'histoire. Par « entrée dans l'histoire », on désigne la phase, correspondant *grosso modo* aux années 1920 et aux années 1930, au cours de laquelle on repère de multiples traces de l'acclimatation de la formule moderne, c'est-à-dire du fonctionnement d'un secrétariat bien distinct du secrétariat politique, confié à un ou plusieurs élus,

¹ On se permettra de renvoyer à l'étude que nous avons donnée – sous le titre « La constitution des groupes parlementaires. Questions de méthode » – à l'ouvrage collectif *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, publié aux Presses de la Sorbonne en 2001 sous la direction de Claire Andrieu, Gilles Le Béguet et Danielle Tartakowsky.

figurant dans l'organigramme du « bureau » ou du « comité » désigné par les membres du groupe².

Les brumes de la préhistoire

Le repérage des premiers indices du fonctionnement d'un secrétariat administratif, ou de quelque chose d'équivalent, est d'autant plus difficile que l'histoire des groupes, ou plutôt des « réunions » pour utiliser le vocabulaire habituel jusqu'au tournant des années 1870 et des années 1880, est une histoire placée sous le signe de la discontinuité. Des périodes d'affirmation et de consolidation (les dernières années de la monarchie censitaire ou les premières années de la III^e République) et des périodes d'effacement plus ou moins marqué (l'Empire dit autoritaire). À la Chambre des députés, il faudra attendre la législature 1893-1898 pour que la formule du groupe s'impose définitivement.

Ce point étant rappelé, il est évident que les dirigeants des groupes, ou leurs inspireurs, ont parfois ressenti le besoin de faire appel à des concours extérieurs, et par voie de conséquence de prendre appui sur des structures informelles. On a ainsi de bonnes raisons de penser que certains d'entre eux ont confié à leurs collaborateurs personnels des tâches qui seront plus tard remplies par

² En fait le personnage clef pour toutes les questions touchant à l'organisation du travail du groupe semble bien avoir été le plus souvent le questeur, généralement reconduit dans ses fonctions d'année en année, voire de législature en législature. Pour le tournant du siècle, un bon exemple est celui de Constant Dulau, qui a d'ailleurs cumulé les responsabilités de questeur du groupe républicain progressiste et de secrétaire général de l'Association nationale républicaine, le principal « proto-parti » de la mouvance modérée.

des secrétaires administratifs en titre. Dans certains cas, les choses vont sans doute beaucoup plus loin. On pense surtout ici à la petite équipe de jeunes talents réunis à l'aube de la III^e République autour de Léon Gambetta et du journal *La République française*, équipe qui a fonctionné, *de facto*, comme une sorte de secrétariat du groupe de l'Union républicaine³. D'une façon plus générale, des ponts ont manifestement existé entre les groupes parlementaires et les pseudo-groupes constitués par les débutants des conférences politiques, au premier rang desquelles la Conférence Molé et sa cadette, la Conférence Tocqueville⁴. La raison en est simple : ces conférences ont été de véritables laboratoires en matière d'organisation de la délibération collective, l'impératif de la libre confrontation des idées et des points de vue conduisant à donner à chaque courant d'opinion répertorié, et donc à chaque « groupe », des garanties sanctionnées par leur reconnaissance de fait.

³ Le travail de référence à ce sujet est la communication présentée par une jeune politiste, Nathalie Bayon, lors de la journée d'études, organisée à l'université de Paris X-Nanterre les 18 et 19 juin 2004, consacrée au thème : « Le travail de collaboration avec les élus ». La communication est intitulée : « Collaborateurs d'élus ou députés en devenir ? L'exemple du groupe gambettiste ».

⁴ Rappelons que les deux conférences ont fusionné en 1876 pour donner naissance à la Conférence Molé-Tocqueville. On notera que Joseph Reinach, l'un des principaux collaborateurs de Gambetta, était l'un des piliers de la Conférence Tocqueville. La constitution de groupes dotés d'une identité politique très précise semble d'abord avoir été expérimentée, à la fin de la Monarchie censitaire, au sein de la Conférence d'Orsay.

Les expérimentations de la protohistoire

Les dernières années du XIX^e siècle ont été marquées par la multiplication d'initiatives qui ont plus ou moins directement ouvert la voie à la formule d'avenir du secrétariat administratif. Ce temps de la protohistoire est ainsi celui des expérimentations de diverse nature.

On en retiendra trois.

L'initiative la plus prometteuse est venue du camp conservateur – entendons les monarchistes – revigoré par les bons résultats obtenus lors des élections législatives de 1885. Il n'y a pas lieu de s'attarder ici sur l'histoire passablement compliquée des efforts déployés pour organiser cet ensemble politique très hétérogène sur le plan parlementaire, autour en particulier du baron de Mackau, député de l'Orne. Le point important pour ce qui nous concerne est que ces efforts ont débouché sur la mise en place d'un « Secrétariat des droites », dont la plupart des membres semblent bien avoir été recrutés parmi les jeunes avocats et les jeunes publicistes siégeant au sein des « groupes » conservateurs de la Conférence Molé-Tocqueville. On manque d'informations sur l'histoire de ce secrétariat fonctionnant à la fois comme un centre de documentation et un « *pool* » d'orateurs chargés d'épauler les élus et les candidats monarchistes durant les campagnes électorales. Différents indices conduisent à penser que ses activités ont été d'une intensité très variable, avec des phases de mise en sommeil. Mais on en repère encore la trace en 1910, c'est-à-dire à un

moment où le groupe des droites n'était plus que l'ombre de lui-même⁵.

Les anciens opportunistes, rebaptisés « progressistes », ont procédé de façon tout à fait différente. Après la période de relative confusion des années 1885-1893 et les hésitations des premiers mois de la législature 1893-1895, une étape décisive dans le processus d'organisation à l'échelon parlementaire a été franchie avec la création du groupe des « Républicains de gouvernement » transformé en groupe républicain progressiste au lendemain de la consultation générale de 1898. Sur le plan qui retient plus spécialement l'attention ici, l'impulsion est venue des équipes réunies par un professeur agrégé des facultés de droit, Marcel Fournier, autour de la *Revue politique et parlementaire (RPP)*, fondée en 1894, et du Grand Cercle républicain, fondé à l'automne 1897 de concert avec le sénateur et ancien ministre Waldeck-Rousseau⁶. Dans l'orbite de la *RPP* a été ainsi mis en place un « Bureau parlementaire » dont le principal animateur a été l'avocat Félix Roussel, également choisi, à la veille des élections du printemps 1898, pour occuper le poste de président d'une sorte de pseudopode du Grand Cercle, le Comité des conférences démocratiques. Le Bureau

⁵ Au début des années 1890, ce secrétariat – désigné sous l'appellation « secrétariat général des droites » – disposait de locaux installés, tout près du Palais-Bourbon, au numéro 3 de la rue de Bourgogne. Fonctionnant dans ce cadre un « comité d'études parlementaires » et un « comité des jurisconsultes ». La plupart des personnalités qui ont pu être identifiées étaient passées par la Conférence Molé-Tocqueville.

⁶ On se reportera à la biographie consacrée par Pierre Sorlin à *Waldeck-Rousseau*, thèse de doctorat éditée par Armand Colin en 1966. Voir aussi, Gérard Beaulieu, *Les cent ans de la Revue politique et parlementaire*, Paris, PUF, 1994.

parlementaire se présentait comme un centre de documentation assurant un suivi des travaux législatifs au bénéfice exclusif des élus de la mouvance progressiste. L'expérience a été rapidement abandonnée en raison des crises qui ont secoué le groupe républicain progressiste au cours de l'année 1899, de la rupture entre les « waldeckistes » et les « mélinistes » consécutive à la formation du gouvernement de « défense républicaine » dirigé par Waldeck-Rousseau et de la liquidation du dispositif fonctionnant à l'ombre de la *RPP*. Le Bureau, appelé désormais Office du travail parlementaire, a poursuivi ses activités sous la houlette de l'avocat-publiciste Léon Thirault. Mais il n'y a plus trace d'une liaison quasi organique avec le groupe républicain progressiste.

Une troisième manière d'opérer a consisté à mettre en place une structure (un « appareil », si l'on préfère) dans le cadre même d'une formation politique en voie de constitution, c'est-à-dire un organisme assurant la liaison entre le dispositif parlementaire (le groupe et le bureau élu par les adhérents du groupe) et le dispositif extra-parlementaire (les instances dirigeantes ouvertes à des personnalités extérieures au Parlement et le réseau des comités). On peut faire état ici de deux exemples, correspondant d'ailleurs à des formules un peu différentes. Le premier, historiquement le plus important, est celui de l'Action libérale populaire de Jacques Piou, dont le cas sera examiné dans la communication d'Évelyne Janet-Vendroux. Le second est celui de l'éphémère Alliance des républicains progressistes, plus connue sous le nom d'« Alliance Méline », en référence à son président-fondateur, Jules Méline, chef du gouvernement durant les années 1896-1898. Créée au cours de la première moitié de l'année 1899 dans le but d'inciter les républicains

modérés troublés par l'affaire Dreyfus et ses prolongements politiques, à resserrer les rangs, cette Alliance était bâtie selon une architecture complexe, se présentant comme un comité interparlementaire coiffant un groupe (le groupe progressiste de la Chambre des députés contrôlé, théoriquement, par Méline et ses lieutenants) et un « intergroupe » (l'Alliance républicaine progressiste du Palais du Luxembourg, les sénateurs proches de Méline répugnant à rompre avec leurs groupes d'origine, le Centre gauche ou la Gauche républicaine), et prenant appui sur un appareil embryonnaire placé sous l'autorité d'un secrétaire général, l'avocat Félix Roussel, dont il a déjà été question à propos du Bureau parlementaire⁷. Sans être à proprement parler le secrétariat administratif du groupe progressiste du Palais-Bourbon, ce secrétariat général en était un peu l'équivalent, d'autant plus que durant les premiers mois Jules Méline portait les deux casquettes de président du groupe et de président de l'Alliance.

De quand peut-on dater avec un minimum de précision le passage de cette protohistoire à l'ère proprement

⁷ Secrétaire de la Conférence des avocats du barreau de Paris pour l'année 1884-1885, Félix Roussel avait acquis une longue expérience des associations politiques. Membre de l'Union libérale du bâtonnier Barboux – au plus tard en 1889 –, on le retrouve à la présidence du Comité d'action de la gauche libérale en 1894 et au conseil général de l'Association nationale républicaine, liée un temps au Grand Cercle républicain. Membre de la rédaction de la *RPP* première manière, il a également professé au Collège libre des sciences sociales. L'Alliance des républicains progressistes a largement échoué dans sa tentative d'organiser l'opposition progressiste au Bloc des gauches sur des bases solides. Jules Méline finira par en tirer les conséquences en acceptant, en 1903, de fondre son Alliance dans la Fédération républicaine progressiste naissante. Félix Roussel avait depuis longtemps abandonné ses fonctions de secrétaire général au profit du député Jules Legrand.

historique ? La simple honnêteté oblige à avouer notre ignorance, en formulant l'espoir que des recherches plus approfondies permettront d'apporter une réponse plus satisfaisante. Il n'y a pas trace en tout cas de structure de ce type pour la période antérieure à la guerre de 1914-1918, les dispositions réglementaires adoptées en 1910-1911 concernant les groupes politiques constitués au Palais-Bourbon, n'ayant donc pas eu, semble-t-il, d'incidences immédiates en ce domaine. Mais absence de traces ne veut pas dire absence de la chose.

Sur la question délicate de l'émergence de la formule destinée à s'imposer durant l'entre-deux-guerres, on peut avancer deux hypothèses, plus complémentaires que contradictoires. La plus vraisemblable est celle d'un emprunt aux pratiques en usage dans quelques-uns des « groupes d'intérêts » et « amicales » diverses et variées qui ont proliféré, tout spécialement à la Chambre des députés, durant les belles années de la République radicale. Ce continent est encore mal exploré, mais on repère au moins un cas à certains égards exemplaire, celui du puissant Groupe pour la réforme électorale (entendons l'introduction de la représentation proportionnelle), une structure de liaison et de concertation ouverte à toutes les familles politiques, depuis les catholiques de l'ALP jusqu'aux socialistes de la jeune SFIO. On sait enfin que son infatigable président, Charles Benoist, député progressiste de Paris, professeur à l'École libre des sciences politiques et membre de l'Institut, et ses collègues étaient secondés à la fois par un organisme agissant dans le pays – le « Comité extra-parlementaire de la RP », dirigé par les avocats Henry Lémery et Maurice Colrat – et par un collaborateur affecté officiellement au Groupe, un certain Jacques Rödel. Une autre hypothèse invérifiable

en dehors du recours à des sources d'origine privée, est celle de l'implication dans la vie des groupes parlementaires d'un certain nombre de secrétaires particuliers de personnalités en charge de responsabilités à la tête de ces groupes. Un bon exemple est ici celui du jeune avocat Gaston Dumesnil, qui sera élu député du Maine-et-Loire en 1914 sous le drapeau de la Fédération républicaine progressiste, entré dans la carrière des honneurs comme secrétaire politique de l'influent sénateur Charles Prevet, directeur du *Journal* et président de la Gauche républicaine du Sénat⁸.

L'entrée dans l'histoire

Tout observateur un peu au fait de ces questions ne manquera pas d'être frappé par le contraste existant entre la longueur de ces périodes d'expérimentations et la rapidité avec laquelle la formule moderne du secrétariat administratif a prévalu durant les années 1920 et les années 1930. Différents indices – liés parfois, il est vrai, au simple manque de sources – suggèrent sans doute que les réponses apportées à la question de l'organisation technique du travail des groupes parlementaires ont été parfois de nature sensiblement différente, y compris au cours de l'ultime législature de la III^e République. La communication que Jean-Paul Thomas consacre dans les pages qui suivent

⁸ Né en 1879, docteur en droit, Gaston Dumesnil était l'un des jeunes espoirs de la Fédération républicaine progressiste. À la veille des élections de 1914, il était à la fois secrétaire général de la FR du Maine-et-Loire et président de l'organisation de jeunesse nouvellement créée par la Fédération sous le nom d'Association nationale républicaine de la jeunesse. Élu député du Maine-et-Loire à l'occasion de ces élections, il devait mourir au front au cours de l'été 1918.

au cas du Parti social français du colonel de La Rocque montre que le dispositif choisi s'apparente davantage à celui de l'Action libérale populaire des débuts du siècle qu'à celui qui a tendu à s'imposer au sein des formations organisées, petites ou grandes, dès la fin des années 1920. Dans le cadre d'une relation groupe-parti dominée par une autre logique – puisque le « parti » concerné n'est jamais parvenu à contraindre ses élus à se réunir au sein d'un groupe unifié, lié à lui-même de manière officielle –, l'Alliance démocratique a fini par trouver une solution sans doute mieux adaptée à sa nature hybride. Au lendemain des élections législatives de 1936, l'organisation dirigée par Pierre-Étienne Flandin a été très près de toucher au but de la constitution d'un groupe parlementaire rassemblant la quasi-totalité des députés ayant donné préalablement leur adhésion à l'Alliance, à savoir l'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, présidée par Léon Baréty. Mais le problème a été résolu par la mise en place d'un « secrétariat général des services parlementaires » de l'Alliance, dont le premier responsable a été l'ancien député Maurice Vincent.

Cette mise au point étant faite, il importe de bien insister sur ce qu'on peut appeler une forte tendance à la généralisation de la formule du secrétariat administratif. Tous les types de groupes ont été concernés.

On peut schématiquement distinguer trois cas de figure.

Le premier est celui des groupes correspondant à des grandes formations organisées à l'échelle du pays. Il sera plus longuement question du groupe socialiste SFIO et du groupe « Marin », c'est-à-dire du groupe lié, à des degrés d'ailleurs variables, à la Fédération républicaine de France. On pourrait également citer

l'exemple du groupe républicain radical et radical-socialiste, projection parlementaire du parti « valoisien », dont Jacques Kayser a été un temps, au début des années 1930, le secrétaire administratif⁹.

Le deuxième cas de figure est celui des groupes, de dimension beaucoup plus modeste, liés à de petites formations également organisées dans le pays. Étudié un peu plus loin par Anne-Laure Ollivier, le groupe du Parti démocrate populaire (PDP) a fonctionné de ce point de vue comme un véritable laboratoire politique, en raison notamment de l'exceptionnelle qualité des hommes concernés. On notera aussi que le groupe dépendait de l'Union socialiste républicaine (USR), un parti fondé au cours de l'hiver 1935-1936 grâce au rapprochement du Parti républicain socialiste, du Parti républicain socialiste et socialiste français et des « néo-socialistes » du Parti socialiste de France, a confié la gestion des services administratifs à un jeune et talentueux avocat René-Georges Étienne, ancien militant de la Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste. Détail intéressant : ce René-Georges Etienne avait été désigné, quelques mois plutôt, comme secrétaire administratif de l'« intergroupe » constitué au Palais-Bourbon avant l'aboutissement du processus de fusion.

Enfin, et d'une façon qu'on hésite à qualifier de surprenante, les groupes dépourvus d'attaches partisans ne sont pas demeurés en reste. Les sources disponibles permettent en effet de repérer deux cas donnant ample

⁹ Jacques Kayser est signalé comme secrétaire administratif dès la législature 1928-1932. On sait qu'il avait déjà, en dépit de son âge, un long passé de militant politique au sein des organisations de jeunesse du Parti radical-socialiste.

matière à réflexion. Constitué au début de la législature 1928-1932, le groupe dit de l'Action démocratique sociale réunissant, pour l'essentiel, les députés proches de l'aile droite de l'Alliance démocratique, autrement dit de la tendance animée par André François-Poncet et Paul Reynaud – a bénéficié de l'entregent et du précoce savoir-faire d'un jeune homme plein d'avenir, Gaston Palewski, à qui l'occasion a été ainsi fournie de nouer une relation privilégiée avec Paul Reynaud, un temps président du groupe¹⁰. Fondé au lendemain des élections législatives de 1936, le groupe Républicain indépendant d'action sociale, au sein duquel se retrouvaient des élus modérés en provenance de divers horizons, a choisi de faire épauler son président, le député de Paris Marcel Héraud, par un secrétaire administratif au profil un peu atypique, l'ingénieur-conseil Philippe Girardet, doté déjà d'une longue expérience acquise dans le monde des affaires et les organisations patronales¹¹.

¹⁰ Gaston Palewski a été recruté pour occuper ces fonctions grâce aux bons soins de Claude-Joseph Gignoux, nouvellement élu député dans le département de la Loire, auprès duquel il avait travaillé dans le cadre de la Société d'études et d'informations économiques fondée par François-Poncet.

¹¹ Le groupe Républicain indépendant d'action sociale a pris le relais du groupe Républicain et social, appelé souvent « groupe Pernot », du nom de son président, Georges Pernot, député du Doubs. La plupart de ses membres étaient des dissidents du « groupe Marin ». Né en 1882, Philippe Girardet, qui avait occupé des fonctions de responsabilité aux usines Peugeot, est probablement entré en contact avec l'équipe dirigeante du groupe RIAS par l'intermédiaire de Pierre Baudouin-Bugnet, député du Doubs. Philippe Girardet fréquentait en effet un « déjeuner hebdomadaire » où il avait l'occasion de rencontrer régulièrement des parlementaires. Il cite les noms d'André François-Poncet, Henry de Jouvenel, Paul Reynaud et Pierre Baudouin-Bugnet. Philippe Girardet a laissé un livre de souvenirs politiques très intéressant, publié en 1952, sous le titre *Ceux que j'ai connus*.

On complétera en présentant quatre séries de remarques renvoyant plus spécialement à la question, centrale à nos yeux, de la configuration des entourages politiques et de la dynamique des carrières au sein de ce monde des entourages.

1/ Le simple bon sens invite à se pencher tout d'abord sur le problème du lien existant éventuellement entre le renforcement du rôle joué par les groupes politiques au sein de la machinerie parlementaire et la quasi-généralisation de la formule du secrétariat administratif. Mais il faut bien reconnaître que l'on manque d'informations précises permettant d'étayer la démonstration. On se contentera donc d'observer que le poids accru des présidents de groupe les a naturellement incités à prendre appui sur des équipes de collaborateurs attitrés.

2/ Un rapide examen de la liste qui a pu être établie invite à mettre en lumière la grande diversité des profils et des origines, y compris en ce qui concerne le critère de l'âge. Compte tenu du caractère incomplet de l'échantillon, on se bornera à souligner trois points : l'absence de personnalités issues de la fonction publique, à l'exception des enseignants ; le haut degré d'implication politique, avec dans la majorité des cas un passage préalable par les organisations de jeunesse ; une amorce, encore bien timide, du processus de féminisation, l'unique exemple répertorié étant celui de la future épouse de Georges Monnet, député socialiste de l'Aisne, appelé, comme on sait, à détenir le portefeuille de l'Agriculture dans le gouvernement du Front populaire.

3/ Il est facile de repérer un courant de circulation entre les équipes des secrétariats administratifs et d'autres

entourages à caractère politique, au premier rang desquels les cabinets ministériels. Les exemples les plus célèbres sont ici ceux d'André Blumel, futur directeur de cabinet de Léon Blum à la présidence du Conseil, de Jacques Kayser, collaborateur d'Édouard Daladier, de Gaston Palewski, qui devait suivre Paul Reynaud dans les différents départements ministériels occupés par celui-ci et de Pierre Renouard, fidèle de Louis Marin.

4/ Enfin, et cette dernière remarque recoupe les observations 2 et 3, on est frappé par la grande diversité des attentes – faut-il dire des stratégies de carrière ? – du côté des intéressés. De façon très schématique, on peut distinguer trois cas de figure :

- quelques-uns sont des fidèles, qui suivent leur patron là où les hasards de la carrière a placé ce dernier, des « chiens » en quelque sorte si l'on reprend l'expression utilisée, sans connotation péjorative, par Isabel Boussard à propos des cabinets ministériels¹² ;

- d'autres, sans doute plus nombreux, ont accepté de remplir une mission de ce type à un moment bien précis de leur parcours professionnel et/ou politique pour des raisons de simple opportunité. On pense notamment ici, dans des genres très différents, à des hommes comme Marcel Déat, écarté provisoirement du Parlement, ou Philippe Girardet ;

¹² Isabel Boussard oppose ainsi les « chiens », qui suivent le même patron au cours de leur carrière au sein des cabinets aux « chats » qui travaillent avec des patrons successifs au gré des opportunités. On se reportera à l'ouvrage de référence, *Quarante ans de cabinets ministériels. De Léon Blum à Georges Pompidou*, sous la direction de René Rémond, Aline Coutrot, Isabel Boussard, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982.

- pour beaucoup, enfin, cette fonction au statut mal défini a d'abord été un ticket d'entrée dans le monde enchanté du pouvoir, ou si l'on préfère un langage plus noble une expérience initiale permettant d'acquérir un précieux savoir-faire et d'étoffer un réseau de relations. L'exemple de Gaston Palewski est de ce point de vue tout à fait caractéristique.

Le groupe de l'Action libérale populaire (1902-1919)

Évelyne Janet-Vendroux

L'Action libérale populaire (ALP) est née en 1902, après les élections législatives. Ce jeune parti dynamique se situe dans les tâtonnements de la protohistoire des groupes parlementaires. En effet, si le groupe a précédé la création du parti en novembre 1901, il semble davantage construit comme le cercle « des amis de Jacques Piou », sous sa tutelle quasi exclusive. Gilles Le Béguec a parlé pour le groupe de l'ALP « de structures solides et efficaces¹ », sans que l'on puisse vraiment parler d'une réelle autonomie ou d'une existence officielle de ce groupe. A-t-il eu assez de liberté politique ? La loi de 1910 a-t-elle modifié son fonctionnement ?

Dans ce contexte, des secrétaires administratifs sont-ils décelables ou auraient-ils pu jouer un véritable rôle politique ?

Des secrétariats difficiles à mettre en évidence

Pour approcher au plus près l'organisation du groupe parlementaire de l'Action libérale et rechercher la présence d'éventuels secrétaires administratifs, l'étude

¹ Gilles Le Béguec, « Naissance et développement des groupes parlementaires sous la III^e République », *Parlements*, n° 1, p. 71,

comparée de *l'Annuaire* de l'Assemblée nationale, des feuillets annuels de la vie parlementaire, du *Dictionnaire parlementaire* ainsi que du site France Politique² a été réalisée. Elle a permis de mettre en évidence au début de chaque législature quelques secrétaires parlementaires nommés ou élus à l'intérieur du groupe. Tous députés, il semble qu'ils aient été les assistants du président de groupe, sans doute cantonnés à un rôle purement parlementaire, comme désigner les orateurs sur le temps de parole du groupe et effectuer les démarches liées à la prise de parole. Ils sont avocats ou juristes, hommes politiques confirmés comme Jules Desjardins en 1902 et Régis de l'Estourbeillon, questeur en 1910 et 1914, ou jeunes élus comme Jean-Marie Auriol en 1906 et 1914 ainsi qu'Auguste Ferri de Ludre en 1906 et Maurice Dutreil pour 1910 et 1914.

Par contre, on ne trouve aucune mention de véritables secrétariats administratifs du groupe parlementaire de l'ALP proprement dit, au cours des quatre législatures de la Belle Époque qui résument l'histoire de ce parti.

La prédominance du parti

La raison en est peut être que le groupe parlementaire de l'ALP fut seulement la voix du parti à la Chambre. Or on s'aperçoit que celui qui prenait la parole et signait les éditoriaux au nom du groupe n'était autre que Louis Laya³, secrétaire général du parti et bras droit de

² <http://www.france-politique.fr> [consulté le 6 octobre 2011], Laurent de Boissieu a dépouillé *Le Temps*.

³ Louis Laya avait été le secrétaire général du Comité Justice Égalité, conçu pour améliorer l'organisation politique des mouvements catholiques lors des campagnes électorales. Il se rapprocha de Jacques Piou en octobre 1901 et

Jacques Piou au siège. En parcourant les comptes rendus de l'activité du groupe dans le *Bulletin de l'Action libérale* qui paraissait chaque semaine, on trouve des articles de nombreux députés sans pouvoir discerner une influence prédominante des secrétaires parlementaires ou des questeurs. Le groupe parlementaire semble très soudé et les députés élus sous l'étiquette ALP effectivement inscrits au groupe correspondant. Mais en tant que groupe parlementaire, ils ne semblent pas avoir revendiqué une quelconque indépendance par rapport au parti de Jacques Piou. Même en 1902, alors que ce dernier n'avait pas été réélu et ne siégeait plus à la Chambre, il revendiquait officiellement le rôle de président. Il dirigeait personnellement les travaux parlementaires du groupe qui se réunissait chaque mois en sa présence. Ces réunions du groupe se tenaient « dans les bureaux, 7 rue Las Cases, sous la présidence de M. Piou⁴ », bien que le président déclaré fût Léonce de Castelnau. Après 1906 et le retour de Jacques Piou élu à Mende, au Palais-Bourbon, ce dernier ne fut plus du tout cité et le groupe reprit son appellation d'origine d'Action libérale.

Cette omniprésence de Jacques Piou et la prééminence du parti expliquent sans doute en grande partie que des secrétariats administratifs n'aient jamais joué de rôle majeur dans cette formation politique entre 1902 et 1919.

Il n'est donc pas facile de connaître le bureau administratif ni de prétendre évaluer le rôle précis d'un

apporta à l'ALP son excellente connaissance de la réalité électorale dans les régions, ainsi que l'étendue de son réseau politique pour choisir les candidats à la députation.

⁴ *Bulletin de l'Action libérale populaire*, n° 29, 4 juin 1902.

secrétariat administratif pour le groupe parlementaire de l'Action libérale. Sans doute Jacques Piou n'a-t-il pas souhaité que le groupe parlementaire puisse gagner en autonomie à la Chambre. La discipline et les structures rigoureuses du parti lui semblaient préférables. Dans ce contexte et selon les idées d'Eugène Pierre, le groupe ne semble pas capable de revendiquer une existence officielle puisque l'organisation dominante restait celle du parti politique. D'un secrétariat administratif de type moderne, il n'y a pas, dans l'état actuel des connaissances, de trace effective.

**Le secrétariat administratif des groupes
de l'Union républicaine démocratique
et de la Fédération républicaine (1924-1940) :
de la rationalisation administrative au jeu politique**

Jean Vavasseur-Desperriers

Les groupes parlementaires apparaissent tôt dans l'histoire du régime de ce nom. Sans remonter à la monarchie de Juillet, il suffit de citer les travaux portant sur les groupes des années 1870 pour confirmer l'ancienneté du phénomène¹. Dans l'histoire des groupes, la date de 1910 revêt une grande importance : avant cette date, les groupes restaient informels, donc « ouverts » ; un parlementaire pouvait, s'il le souhaitait, s'inscrire simultanément dans plusieurs groupes². Désormais, aux groupes « ouverts » et officieux, succèdent des groupes fermés et officiels, dont la liste fait l'objet d'un dépôt auprès du président de l'assemblée.

Mais cette officialisation des groupes laisse intact un important problème, celui de l'unité organique de ces groupes, internes au Parlement, avec les groupes politiques externes, autrement dit les partis. Deux cas de

¹ Ainsi, l'étude de Rainer Hudemann, *Fraktionbildung im französischer parlament. Zur Entwicklung des Parteiensystems in der frühen Dritten Republik (1871-1875)*, Munich, Artemis Verlag, 1979.

² Jean Vavasseur-Desperriers, « Associations politiques et groupes parlementaires : Groupe progressiste et Fédération républicaine (1905-1914) », dans François Roth (dir.), *Les Modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2000.

figure peuvent être distingués. Un groupe peut entretenir des relations étroites, voire organiques avec un parti politique : dans les premières années du XX^e siècle, époque où apparaissent les partis, les groupes de la SFIO, celui de l'Action libérale populaire (ALP), dans une moindre mesure, celui du parti radical, correspondent à ce type de situation. Mais il peut également regrouper des parlementaires qui n'entretiennent que des rapports distants avec une formation partisane, dans la tradition d'un parlementarisme classique qui mettait l'accent sur la totale indépendance de l'élu, qui se manifestait par son absolue liberté de vote. La mise sur pied d'une structure permanente prendra alors des formes spécifiques. Ce sera le cas, durant l'entre-deux-guerres, des groupes de l'Union républicaine démocratique (URD) et de la Fédération républicaine

Les groupes envisagés ici se situent à la droite de l'échiquier politique et parlementaire. Comme on sait, les élections de 1919 avaient vu le triomphe des droites catholiques et nationalistes, alliées aux plus modérés des républicains appelés alors « progressistes » : le groupe de l'Entente républicaine démocratique comptait dans la Chambre de 1919 cent quatre-vingt membres, ce qui représentait un peu moins du tiers de l'assemblée. Dans celle de 1924, le groupe qui lui succède, l'Union républicaine démocratique, compte une centaine de membres qui forment la droite pure. L'URD est reconduite en 1928, avec un effectif similaire. Ses membres adhèrent, de près ou de loin, à la Fédération républicaine, parti politique fondé en 1903 par les républicains les plus modérés qui avaient refusé la formule du Bloc des gauches, et dont le président depuis 1925 Louis Marin, est aussi président de l'URD.

En 1932, l'URD disparaît³ à la suite d'une scission, peut-être par suite des efforts de son président tendant à instaurer une discipline de vote, idée que supportaient fort mal les membres du groupe, souvent des notables élus davantage en fonction de leur clientèle personnelle que grâce à l'appui du parti. Une quarantaine des anciens URD forment alors un groupe qui prend le nom de groupe de la Fédération républicaine, réduit à quarante membres, qui survit jusqu'à la guerre, après s'être renforcé en 1936, date à laquelle il compte soixante membres. Le parti représente alors à la Chambre une tendance fortement marquée à droite, dans laquelle triomphe une idéologie ultraconservatrice, qui rend ces « républicains » assez proches, dans l'ensemble, des idées qui inspireront le régime de Vichy.

Ces groupes, URD et Fédération républicaine, n'en possèdent pas moins une réalité perceptible dans la documentation⁴. On distingue nettement une structure, le groupe parlementaire, présidé par Louis Marin, dont le secrétaire général est un personnage politique, lui-même député, assisté de plusieurs de ses collègues qui dirigent des commissions de travail⁵. Au-dessous de lui,

³ Le terme « URD » survit dans le vocabulaire politique et journalistique jusqu'à la guerre. Il signifie simplement « républicain conservateur ».

⁴ Les papiers du président Louis Marin, particulièrement méticuleux, permettent une plongée dans le secrétariat administratif de l'URD et de la FR (groupe de la « Fédération républicaine ».) Ils sont conservés aux Archives nationales sous la cote 317/AP. Pour les secrétariats, voir les articles 74, 85, 91.

⁵ Deux circulaires signées du secrétaire général du groupe, le comte Édouard de Warren, témoignent de cet effort d'organisation dans les années 1920. L'une, du 23 juin 1924, institue des groupes de travail à l'intérieur du groupe ; l'autre, du 20 juin 1928, au début de la législature suivante, relance les groupes de travail.

un secrétariat administratif, formé d'employés rémunérés, dont le chef est en relation étroite avec le président et le secrétaire général. Cette structure perdure jusqu'à la guerre, même si les rapports de force au sein du groupe se modifient dans les années 1930.

Sur ce secrétariat administratif, plusieurs types de questions peuvent être posés. Il faut d'abord examiner l'ampleur du secrétariat administratif, et voir dans quelle mesure ce développement correspond à une nécessité intrinsèque, à une inévitable rationalisation des tâches parlementaires, correspondant à leur complexité croissante. Ensuite, se poser la question du pouvoir à l'intérieur du groupe : cette bureaucratisation correspond-elle uniquement à un souci de rationalisation ou dissimule-t-elle une volonté politique d'instaurer à l'intérieur du groupe une discipline plus stricte ? Enfin, se demander si les secrétaires administratifs, ces hommes de l'ombre, pouvaient accéder à une existence politique dans l'exercice de leurs fonctions en principe modestes. Jouent-ils ou non un rôle politique véritable, au-delà de leurs tâches de bureau ?

Le secrétariat administratif, fruit d'un procès de rationalisation

L'émergence d'un secrétariat administratif est perceptible au début de la législature 1924-1928⁶. Le secrétariat du groupe a un domicile, au 3, place du Palais-Bourbon, au fond de la cour, donc en dehors de

⁶ Sans que l'on ne puisse rien dire, faute de documentation, sur le groupe de la législature précédente. Si sa structure politique est connue, nous ne possédons rien, pour l'instant, sur son secrétariat administratif, s'il disposait d'une structure de ce type.

l'enceinte parlementaire elle-même : les groupes, bien qu'officiellement reconnus depuis 1910, ne peuvent abriter leurs bureaux dans l'édifice parlementaire lui-même ; les réunions des députés se tiennent également au domicile du groupe⁷. L'organisme est bien structuré : des notes décrivent son fonctionnement, l'une d'elles précisant que « le fonctionnement du secrétariat ne peut être bien assuré que si tous ceux qui y collaborent, d'une façon permanente ou d'une façon accidentelle » ont « une conscience claire du but poursuivi, des moyens mis à leur disposition, des procédés à employer, des rôles qui incombent à chacun⁸ ». La description du personnel mentionne une dizaine de personnes employées au secrétariat, certaines reconnaissables à leurs salaires plus élevés employées à des tâches « intellectuelles », d'autres à des tâches « matérielles ». Les premières préparent les documents importants à l'usage des membres du groupe (bilan modèle de législature par exemple), rédigent les notes et les lettres, recherchent la documentation élaborée (propositions de lois, rapports parlementaires, etc.). Les secondes (environ la moitié de l'effectif) s'occupent de

⁷ « Les présidents des groupes de travail de l'Union républicaine démocratique se sont réunis hier après-midi, au secrétariat », précise la circulaire Warren du 20 juin 1928. Papiers Marin, 317/AP/74. Cela semblait se situer dans le prolongement des limites posées par Eugène Pierre, secrétaire général de la Chambre de 1885 à 1925, qui proscrivait jusqu'à l'affichage par les groupes dans les couloirs de la Chambre. La thèse de Pierre était la suivante : les groupes ne jouent qu'un seul rôle, participer à la désignation des commissions. Une fois celles-ci élues, leur rôle cesse. En aucun cas, dans les débats, un député ne pourrait invoquer leur « décisions ». « Ce serait donner aux débats de la Chambre une préface secrète. » Eugène Pierre, *Traité de droit politique et parlementaire*, p. 1110 (édition de 1914).

⁸ Note sur le fonctionnement du secrétariat de l'URD, sans date [1927], 9 pages dact. Papiers Marin, 317/AP/74.

dactylographe, reproduire, procéder à des classements simples, tels que les répertoires des sujets de scrutin, la composition des commissions, le décompte des votes⁹. Du personnel « intellectuel » se détachaient des responsables dont l'activité confinait à la politique proprement dite, comme le secrétaire administratif Robert Simon, proche des Jeunesses patriotes, qui exerça cette fonction de 1924 à 1928¹⁰, ou le publiciste Pierre Rossillion, auteur d'une thèse sur la nécessité de revaloriser le franc, et non de simplement le stabiliser – un des grands thèmes des campagnes de Louis Marin, qui le tenait en grand estime et lui confia en 1929 la rubrique économique de *La Nation*, le journal du parti. Mais parmi les responsables de tâches « intellectuelles », se trouvaient des jeunes gens à la recherche d'une activité et qui considéraient ces tâches comme temporaires, en attendant mieux. Signalons le cas du jeune Henri-Georges Clouzot – il avait alors 21 ans –, dont l'emploi et la rémunération sont attestés en 1928¹¹.

⁹ Autre note sur le secrétariat de l'URD, Papiers Marin, 317/AP/74. Une description aussi minutieuse illustrant les thèses alors à la mode sur la rationalisation du travail n'est pas sans rappeler les théories d'Henri Fayol, qui venait de décéder (1925).

¹⁰ Les listes du conseil national de la Fédération républicaine (organe consultatif sans grand pouvoir, qui regroupait les parlementaires, les responsables des fédérations départementales du parti, et des personnalités, du monde économique notamment) le mentionnent comme « chef du secrétariat administratif de l'URD » de 1925 à 1928. Il reste dans cet organe encore deux ans.

¹¹ Le futur auteur de *Quai des Orfèvres* et des *Diaboliques* perçoit 700 francs au titre de janvier 1928. Il avait été précédemment employé au secrétariat de la Fédération républicaine. Il faut signaler des articles sur le cinéma publiés en 1926 dans *La Nation*. Il y dénonce les stéréotypes du

Le personnel, comme la location, et les tâches matérielles supposaient un effort financier. On a une idée précise des dépenses, mais beaucoup plus floue des recettes. Un budget mensuel, établi pour janvier 1928, indique un montant de 21 000 francs, soit 11 000 de frais de personnel (52 %) ; 3 500 de frais généraux (16 %) ; 1 500 de timbres (7 %) ; 20 500 de ronéo (12 %) ; enfin 2 500 francs de dépense diverses (12 %). Les recettes provenaient des cotisations des parlementaires, irrégulièrement acquittée, semble-t-il¹². Elles provenaient également de la vente aux parlementaires de notes documentaires. Mais il apparaît que l'équilibre n'était atteint que grâce à l'intervention de Louis Marin¹³. De plus, la gestion du personnel des secrétariats du groupe parlementaire et du parti fonctionnait selon un principe de porosité : les opérations de régularisation, en ce qui concerne les personnels employés le montrent nettement. Là encore, le poids de Marin, président du parti, se faisait lourdement sentir.

Mais, quoiqu'il en fût, la création d'un organisme bureaucratique correspondait à une nécessité de

cinéma « *yankee* » à propos des Français, de même que la haine des productions allemandes pour la France.

¹² Une lettre circulaire de Joseph Denais, successeur de Warren au secrétariat général (politique) du groupe, atteste d'une cotisation sous la législature 1928-1932. Celle-ci ayant été supprimée en 1932, il propose de la rétablir en 1934. Denais aux membres du groupe de la Fédération républicaine, 7 décembre 1934, 317/AP/85. Mais le 2 février 1936, en fin de législature, il constate que la somme des cotisations (à raison de 50 francs par parlementaire) n'a jamais atteint le montant prévu, par défaut de paiement de plusieurs parlementaires.

¹³ Une note comptable arrêtée au 1^{er} juillet 1928 établit pour les trois mois précédents à un montant de 36 000 francs environ les sommes dues à Louis Marin.

rationalisation. Le secrétariat remplissait des tâches de plus en plus difficiles à réaliser par chaque député individuellement, compte tenu de la complexité croissante du travail parlementaire. Dès 1924, le secrétaire général de l'URD, le comte Édouard de Warren, avait proposé aux quelque cent députés du groupe de former des groupes de travail, dont les membres choisiraient leur président¹⁴. L'objectif était de participer en commun à l'élaboration de projets de loi. L'appareil administratif du secrétariat, mis sur pied quelque temps plus tard, saisi par les groupes de travail, devrait rechercher la documentation nécessaire à l'élaboration des projets des députés de l'URD. Et c'est le député de la Charente Jacques Poitou-Duplessy, proche de Louis Marin et d'Édouard de Warren, qui était chargé de suivre ce travail de documentation, avec la collaboration du secrétariat administratif, et par là même, le processus d'élaboration collective des projets de loi¹⁵. Il y avait là une nécessité objective : sous la législature suivante, le nouveau secrétaire général du groupe, Joseph Denais, beaucoup moins proche de Marin, estimait plus que jamais nécessaire la présence d'un collaborateur « capable de mettre sur pied des propositions de lois dont chacun de nous a l'idée, mais qu'il ne réalise pas, faute de temps¹⁶ ».

Ainsi, la mise sur pied d'une structure bureaucratique non dénuée d'importance correspondait à des nécessités objectives. Il s'agissait de fonctions techniques, de plus en plus difficiles à assurer isolément par les secrétaires

¹⁴ Lettre circulaire d'Édouard de Warren, 23 juin 1924, 317/AP/74.

¹⁵ Jacques Poitou-Duplessy, député de la Charente de 1919 à 1928, puis de 1936 à 1940.

¹⁶ Lettre circulaire de Joseph Denais aux membres du groupe de la Fédération républicaine, 7 décembre 1934. 317/AP/85.

personnels des parlementaires : la collecte du matériel documentaire portait sur la vie parlementaire (composition des groupes, scrutins, échéancier concernant la procédure législative, résumé hebdomadaire de la vie parlementaire), ou même sur la vie du pays (dépouillement de journaux, ou liaisons avec les notables provinciaux membres du parti), comme sur l'étude technique des propositions de lois. Mais il s'agissait aussi d'assurer une certaine cohérence à l'intérieur du groupe. C'est ici que, d'une tâche technique, on arrivait à une besogne plus directement politique.

Une volonté politique tendant à instaurer une discipline de groupe

Lors de la fondation du secrétariat, ses fondateurs ne faisaient guère mystère du souci de voir cet organe jouer un rôle politique. Une des notes d'organisation du secrétariat de l'URD ne recule pas devant les formules fortes. « Le secrétariat doit préparer des armes pour l'action, aider à distribuer les rôles aux chefs et aux combattants. »¹⁷ Abordant dans sa circulaire de 1924 le déroulement du travail législatif, Warren précisait qu'il fallait, au préalable, « extraire des programmes de notre parti, les propositions de lois urgentes à présenter » ; également, « revoir, dans les projets ou propositions de lois déjà déposés à la chambre sur ces questions et qui ne seraient pas sortis ce qui serait à reprendre ». On est ici bien au-delà de l'idée d'une simple cohérence dans l'action, mais dans celle de l'application d'un véritable programme politique. Certes, c'est le secrétariat

¹⁷ Note l'organisation du secrétariat du groupe URD, déjà cité [1927].

politique, dont le comte de Warren est le titulaire qui doit être le maître d'œuvre de cette entreprise ; mais l'appareil administratif, de ce fait même, par le rôle technique qui lui était dévolu, devait jouer en quelque sorte celui d'une « technostructure », compte tenu du mode de fonctionnement décrit plus haut.

Un deuxième rôle était attribué au secrétariat. Marin avait prévu que les parlementaires se réuniraient dans deux types de groupes de travail. Les premiers, sans surprise, correspondraient aux commissions de la Chambre, les seconds seraient chargés de tâches plus « générales », c'est-à-dire politiques : le programme, la tactique, la propagande, les élections, les liaisons. S'agissant des programmes, il était précisé que, si l'organe principal était bien la commission en charge de ce domaine, le secrétariat pouvait seul assurer une coordination plus large, en réunissant au besoin des données fournies par des amis ou des « amateurs » (*sic*). Bien sûr, on restait dans le domaine technique, mais il s'agissait bien, au fond, d'introduire une dimension « partisane » dans la vie parlementaire.

En outre, un fait s'imposait de façon massive : loin d'être devenue la chose commune des députés de l'URD, le secrétariat était un simple instrument aux mains du président de la Fédération républicaine et de l'URD Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, leader de la droite conservatrice, personnage décrit par Emmanuel Berl comme « énorme, cocardier, pauvre, vertueux, travailleur, Lorrain par surcroît ». Marin dirigeait ces structures par le moyen de proches placés aux postes de commande, c'était son mode de gouvernement favori dans un monde de parlementaires peu enclins à subir une autorité. Édouard de Warren, nommé secrétaire général de l'URD était un ami de

longue date de Marin, très proche de lui¹⁸. Et on a déjà vu que le financement du groupe dépendait en grande partie de Louis Marin, qui bénéficiait de la confiance d'importants bailleurs de fonds¹⁹.

Si l'on évalue le résultat de ces efforts destinés à donner une importance au secrétariat politique, et donc, par voie de conséquence, à l'infrastructure, bien embryonnaire, de l'URD, on est bien obligé de dresser un constat d'échec. Le travail de coordination envisagé au départ, celui de la répartition du travail « entre les chefs et les combattants », ne connut pas d'aboutissement. Une circulaire ultérieure de Warren montre clairement que ces groupes ne fonctionnèrent guère pendant la législature 1924-1928²⁰. En 1928, le secrétaire général de l'URD imagina de diviser les groupes de travail en sections portant sur des points très spécialisés, l'idée de grandes commissions générales étant abandonnée. Il s'agissait bien de concertation sur des propositions de

¹⁸ Comme en témoigne la formule vocative des lettres qu'ils s'adressaient, telle que « vieux frère », ils avaient fréquenté dans leur jeunesse les mêmes établissements scolaires en Meurthe-et-Moselle.

¹⁹ Sur ce point, Jean-Noël Jeanneney, *François de Wendel en politique : l'argent et le pouvoir, 1914-1940*, Paris, Éditions du Seuil, 1976. Il mentionne l'apport de Louis Billiet, patron de l'Union des intérêts économiques (UIE), qui, en 1929, verse une subvention mensuelle de 10 000 francs à Louis Marin pour les frais de secrétariat du parti et du groupe.

²⁰ Circulaire de Warren, adressée aux députés de l'URD élus en 1928, 30 juin 1928. 317/AP/74. Le secrétaire général de l'URD demande aux présidents de groupes de travail de désigner un vice-président « de façon à ce que l'un d'eux puisse toujours venir aux réunions des présidents de groupes de travail, ensuite de s'assurer, dans son groupe de travail, d'un certain nombre de collègues particulièrement dévoués, constituant une sorte de petit comité directeur de chaque groupe de travail ». Remarques qui ne semblent pas impliquer un grand enthousiasme de la part de nombre de parlementaires.

texte dans un souci de cohérence minimale, mais nullement de l'élaboration d'une tactique commune. Les divisions du groupe lors de grands votes, comme celui concernant Locarno en 1926, ou sur la ratification des dettes interalliées en 1929, montrent bien que cette tentative se soldait par un échec. Ajoutons un facteur personnel, qu'il convient toutefois de ne pas surévaluer. Le comte Édouard de Warren, aristocrate, ancien officier, colonial, possesseur de grandes propriétés en Tunisie, montrait tous les défauts requis pour devenir un mauvais chef parlementaire. Miné dans son fief lorrain par la progression démocrate chrétienne, il disparaît de la scène politique en 1932.

Une crise profonde, latente de 1928 à 1932, entraîna en 1932 un remaniement institutionnel et un renouveau du secrétariat administratif. Mécontents de l'autoritarisme (pourtant impuissant) de Marin, un certain nombre de députés quittèrent l'URD après les élections de 1932. Le terme URD disparut alors, remplacé par celui de groupe de la Fédération républicaine, ce dernier changement étant destiné à prouver l'union étroite du parti et du groupe. Mais l'effectif du nouveau groupe s'élevait à quarante membres, contre cent à l'URD de 1928. Profitant de cette scission, les notables du groupe imposèrent à Louis Marin une réforme de la structure du groupe. Désormais, un comité directeur de sept membres, soumis à réélection annuelle, avec présidence trimestrielle tournante, l'alphabet déterminant le nom du premier député à exercer cette fonction²¹, serait placé à la direction politique du groupe.

²¹ Le règlement dactylographié de 1933 précise ces dispositions. Il fut adopté par les membres du groupe le 10 février 1933, au cours d'une

Un nouveau secrétaire général du groupe fut élu en juin 1932 pour succéder à Warren : ce fut Joseph Denais, député de Paris, qui n'était nullement un proche de Louis Marin ; il venait même d'une formation autre que la Fédération républicaine, puisqu'il avait longtemps fait partie de la direction de l'Action libérale²². Il réorganisa les services administratifs, confiés à Pierre Renouard, un juriste âgé de 45 ans, nommé à la direction du secrétariat administratif du groupe. La présidence tournante renforça sans nul doute le poids du secrétaire général. Les élections de 1936 permirent le retour de Louis Marin à la tête du groupe de la Fédération républicaine (forte de soixante membres en 1936), mais il était cette fois flanqué de cinq vice-présidents²³ ; Joseph Denais conserva la fonction de secrétaire général, Jacques Poitou-Duplessy,

réunion provoquée par Joseph Denais, secrétaire général du groupe depuis le lendemain des élections de 1932. Le premier comité directeur comprenait Georges Bonnefous (le premier à exercer la présidence), Louis Duval-Arnould, Charles de Lasteyrie, Louis Marin, Alfred Oberkirch, Jean Ybarnegaray, et Camille Blaisot. Lors de la réunion, Marin, Blaisot et Lasteyrie étaient absents. Lettre de Jean Guiter, secrétaire général du parti, à Louis Marin, 10 juin 1932 ; convocation du groupe par Joseph Denais, 9 février 1933 ; exemplaire du règlement, avec mentions manuscrites ; 317/AP/85.

²² C'est en 1928, retrouvant un siège de député, qu'il se rapproche de l'URD et de la Fédération républicaine.

²³ En 1937, les cinq vice-présidents étaient Camille Blaisot, Alfred Oberkirch, Édouard Soulier, Pierre Taittinger et Xavier Vallat. Remarquons au passage que cette liste était significative de l'évolution du parti, devenu un curieux conglomérat : un partisan du régime parlementaire, ancien ministre, que son intransigeance patriotique avait rapproché de Louis Marin (par la suite déporté et mort en camp de concentration) ; un Alsacien de tendance sociale chrétienne ; un pasteur nationaliste ; le chef d'une ligue plébiscitaire ; un ligueur maurrassien et antisémite.

celle de secrétaire général adjoint. Renouard resta chef des services administratifs.

La réduction de l'effectif du groupe parlementaire, et la référence précise qui était faite au parti, au moins dans sa dénomination, ne le rendirent pas immédiatement cohérent. Durant la législature 1932-1936, de nombreuses discordances de vote sont encore perceptibles. À partir de 1936 seulement, une plus grande unité se fait sentir, mais il s'agit alors de lutter contre l'ennemi mortel, le Front populaire. De même, à partir de 1937, les réunions du groupe se font plus fréquentes – ou sont plus fréquemment annoncées : il s'agit alors de manifester sa présence devant les dangereuses concurrences à droite, surtout celle du colonel de La Rocque et de son Parti social français.

Force est de reconnaître que la tentative d'instauration d'une structure tendant à discipliner le groupe n'a pas été couronnée de succès. Deux raisons principalement conspiraient à empêcher la mise sur pied d'un tel système. Indéniablement, la conception de leur fonction que se faisaient les parlementaires du parti les portaient à refuser toute institution de ce type : leur responsabilité devait s'exercer individuellement et non collectivement. En aucun cas, ils n'auraient pu se sentir engagés par une délibération du groupe prise contre leur assentiment. Cette conception n'aurait pas empêché une certaine cohésion de se dégager d'elle-même si un consensus politique réel avait régné dans le parti. Mais il n'en était rien, comme on l'a vu. Les seuls moments où se dégage un sentiment d'unité se situent pendant le Front populaire, période durant laquelle le rejet de l'ennemi détesté l'emporte sur toute autre considération. Alors, qu'en était-il du rôle joué par le secrétariat administratif, chargé de la partie technique de ce projet politique ? En

principe, l'échec de ce dernier aurait dû provoquer une mise en retrait accrue. Paradoxalement, il n'en fut rien.

Le rôle du secrétaire administratif : un technicien ou un politique ?

Le secrétaire administratif, dans tout cela ? Les sources nous livrent deux points de vue différents. D'un côté, ces tâches pouvaient être conçues comme rigoureusement dépourvues de signification politique. C'était la conception de Warren, pour qui les secrétaires étaient des agents appointés, sans possibilité de dérive vers une responsabilité de nature politique : il appliquait cette conception au secrétaire général de la Fédération républicaine, agent appointé, dont il ne pouvait recevoir de directives²⁴. D'autre part, les deux personnalités qui se sont succédé à la tête du secrétariat administratif de l'URD, devenu en 1932 le groupe de la Fédération républicaine, Robert Simon (1925-1928) et Pierre Renouard (1932-1940)²⁵, ont été membres, alors qu'elles exerçaient cette fonction, du « conseil national » du parti²⁶, le premier en 1925-1928, puis

²⁴ Le secrétaire général (Jean Guiter depuis 1923), très proche de Louis Marin, jouait pourtant un rôle important, de nature politique. Sa fonction de secrétaire général le mettait d'ailleurs sur un pied d'égalité avec Warren, ce que celui-ci supportait malaisément.

²⁵ Entre le moment où Robert Simon quitte le secrétariat administratif (1928) et celui où Pierre Renouard lui succède (1932), on discerne mal qui fut le titulaire de la fonction, ou même s'il y en eut un.

²⁶ Le « conseil national » de la Fédération était une instance pléthorique. Y étaient nommés les parlementaires, les responsables départementaux du parti, des personnalités, notamment du monde économique. Il jouait ordinairement un rôle effacé, mais pouvait être appelé à un rôle plus important, comme dans le conflit qui opposa Louis Marin aux parlementaires et à certains notables du parti en 1932.

1929-1931, le second de 1932 à 1940. Même si cet organe ne jouait pas un rôle de premier plan, cette nomination constituait une forme de reconnaissance dans le domaine politique.

Que Simon fût une personnalité politique ne laisse aucun doute. Cet industriel parisien²⁷ appartenait aussi aux Jeunesses patriotes. Il s'était lancé avec ardeur dans la mise sur pied du secrétariat du groupe, qui lui semblait le meilleur moyen de conserver l'unité des parlementaires du parti²⁸. Il avait, au départ, fait preuve d'un grand attachement personnel à Louis Marin²⁹, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de secrétaire, jusqu'en 1928. Puis, de plus en plus en désaccord avec lui, Robert Simon s'en était éloigné, placé dans une situation inconfortable, entre l'abstention et l'opposition ouverte. Avec sagesse, il considérait en 1931 que la Fédération républicaine, « incapable de réaliser son unité », paraissait « trouver son équilibre au Parlement dans une division tacitement acceptée ». Tout ceci faisait écho aux querelles opposant à l'URD la minorité qui suivait Louis Marin sur la politique extérieure (intransigeance) ou sur la revalorisation de la monnaie.

De ce qu'on peut savoir de l'expérience de Robert Simon, deux conclusions s'imposent. L'objectif du

²⁷ Ainsi est-il désigné par les listes officielles du conseil national publiées dans les brochures traitant les congrès du parti en 1930-1931, après son départ du secrétariat.

²⁸ Ce point lui tenait particulièrement à cœur. Adressant à Jean Guiter après coup, en 1931, son fidèle souvenir, il devait lui rappeler les années vécues ensemble au service de l'unification de la Fédération et de l'URD.

²⁹ Bien qu'il soit difficile de percevoir son influence, la lettre qu'il écrivit à Jean Guiter en novembre 1931 pour lui annoncer qu'il ne souhaitait plus figurer dans le conseil national est révélatrice de son action au secrétariat administratif. Robert Simon à Jean Guiter, 7 novembre 1931. 317/AP/84.

secrétaire administratif était bien de nature politique : il s'agissait, suivant en cela le plan de Marin, de provoquer, en créant une structure en apparence technique de créer une cohésion plus grande entre les membres de l'URD. Son échec et son départ renforcent cette approche : c'est bien l'impuissance politique où il se trouve placé qui, explique son départ du secrétariat en 1928. Enfin, sa lettre à Jean Guiter révèle une troisième donnée : il envisage de reprendre une activité politique ultérieurement. La tâche administrative aura été pour lui un point de départ vers une carrière, qui, semble-t-il, ne se réalisa jamais.

Mais il n'en n'est pas de même pour Pierre Renouard, secrétaire administratif sous les législatures 1932-1936 et 1936-1940³⁰. Il semble que, sous sa direction (1932-1940), l'appareil administratif du groupe se soit développé, d'autant que, depuis 1936, au moins, les groupes disposent de locaux au Palais-Bourbon³¹. Un nombre considérable de documents, pour la législature 1936-1940, a dû être ronéoté, vu l'importance du matériel documentaire conservé (propositions de lois, etc.). Le travail d'organisation (banquets, rencontres, etc.) s'est intensifié à partir de 1936, dans la mesure où le groupe de la Fédération républicaine cherche à rassembler autour de lui les députés de l'opposition.

³⁰ Pierre Renouard (1887-1976), fils de médecin parisien, juriste (docteur en droit, 1905). René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994. Les papiers Louis Marin, du fait de sa proximité avec le « président », donnent beaucoup plus de renseignements que sur Simon.

³¹ Comme en témoigne sa lettre à Louis Marin du 17 septembre 1936, dans laquelle il annonce son intention de demander à la questure de l'assemblée les deux bureaux auxquels le groupe a droit. 317/AP/85.

Mais il y a plus. Pierre Renouard, au fil des ans, devient le conseiller écouté de Louis Marin. Ses conseils portent d'abord, de façon naturelle, sur la structuration du groupe parlementaire. C'est ainsi que, pour remplacer Alexandre Lefas au secrétariat général adjoint du groupe, il soutient en février 1933 la candidature de Philippe Henriot ; avis non suivi d'effet d'ailleurs³², mais il est intéressant de noter que cette prise de position se situe peu de temps après son entrée en fonction. Il participe ensuite en 1936 à la distribution des fonds de campagne électorale. Il donne sa pleine mesure lors de la difficile reconstitution du groupe de la Fédération au printemps de 1936. Il contribue à la mise sur pied des groupes au lendemain des élections³³, pourchassant les candidats élus soutenus par la Fédération qui, malgré leur promesse préélectorale, refusent de tenir leur parole³⁴. Ultérieurement, il suit les réunions des groupes de la minorité, que la Fédération tente de mettre sur pied en 1936-1937, incitant les parlementaires les plus en vue à y assister³⁵. Parfois, les conseils débordent le cadre parlementaire. Dans le domaine du financement, qui dépasse le cadre strict du

³² « Je serais personnellement très heureux, à tous égards, de voir Henriot prendre à la vie du groupe une part plus importante et remplacer M. Denais quand celui-ci sera accaparé par la Commission des Finances. » Louis Marin appréciait fort peu Philippe Henriot. Pierre Renouard à Louis Marin, 7 juin 1933. 317/AP/85.

³³ Le 7 juin 1936, il signale à Louis Marin qu'il va contacter un certain nombre de députés hésitants. Il suggère au président de faire une visite au nouvel apparenté Jean de Suzannet « en pays chouan ». Cette visite pourrait être utile autant à l'un qu'à l'autre. 317/AP/85.

³⁴ Ainsi tel député breton, qu'il faudra « exécuter dans sa circonscription ». Même référence que la note 33.

³⁵ Il écrit dans ce sens à Camille Blaisot en août 1937. Pierre Renouard à Camille Blaisot, 15 août 1937. 317/AP/85.

groupe, Pierre Renouard intervient à plusieurs reprises³⁶. Allant parfois très loin, il recommande en 1936 au président de rencontrer Mussolini au cours d'un voyage en Italie³⁷.

Cela signifiait-il que la fonction de secrétaire administratif était devenue « politique » ? L'intéressé avait en fait parfaitement conscience de la limite de ses possibilités d'action, qui se situait dans la modestie de la fonction. Au moment de la constitution du groupe, il signale que, s'il peut contacter tel ou tel qu'il connaît bien personnellement (vu ses fonctions au Palais-Bourbon), le président devra écrire lui-même à d'autres. En tant que « très modeste secrétaire de groupe », il dit ne pouvoir agir directement auprès de Chiappe pour lui demander de confirmer son apparentement au groupe de la Fédération³⁸.

Tout ceci amène la conclusion suivante. Le rôle de conseiller politique joué par Pierre Renouard ne signifie nullement une évolution de la fonction même de secrétaire parlementaire sur un plan institutionnel général. Elle est étroitement liée à la distribution des pouvoirs au sein de la Fédération républicaine. À sa tête, se trouve placé depuis 1925 un homme qui, constamment, se trouve en position minoritaire. En résumé, il a en face de lui, avant 1936, une caste de « vieux notables » ; après 1936, une jeune génération,

³⁶ Ainsi fait-il allusion, dans des lettres codées, à un accord qu'il a obtenu de Louis Billiet (7 juillet 1938) et d'un accord avec d'autres bailleurs de fonds, qu'il a négocié, qui « seront de nature à soulager Pierre Rossillion », directeur de *La Nation* (11 juin 1939). 317/AP/85.

³⁷ « Une conversation d'homme à homme, franche et directe, entre vous et... l'autre. » 17 septembre 1936. 317/AP/85.

³⁸ Pierre Renouard à Louis Marin, 17 septembre 1936. Déjà citée.

dont il semble avoir perçu les impatiences et les dérives possibles. Pour assurer son pouvoir, il dispose certes de bases militantes (par exemple la fédération du Rhône, dont le chef lui est tout dévoué), mais aussi de collaborateurs directs, à qui il sut inspirer un réel dévouement, et qu'il a placés à la tête du secrétariat général du parti (Jean Guiter), de *La Nation* (Pierre Rossillion), du groupe (Pierre Renouard). Ce dernier, certes « modeste secrétaire », permettait à son patron de contourner le secrétaire politique officiel du groupe, Joseph Denais.

Pierre Renouard, nommé secrétaire administratif à 45 ans, envisageait sans doute une carrière ultérieure. En 1940, il fut, pour une durée brève, chef de cabinet de Louis Marin devenu ministre, à l'extrême fin du régime de la III^e République. Puis on le retrouve sous Vichy comme préfet du Tarn en novembre 1940, ensuite des Basses-Alpes l'année suivante. Par la suite, il est « rétrogradé » à la direction de l'hôpital psychiatrique de Cadillac-sur-Garonne en 1942. Marin ne s'était pas opposé à ce que ses anciens collaborateurs fassent carrière dans le nouveau régime³⁹. En fait, celle de Pierre Renouard devait s'avérer particulièrement difficile, du fait de son passé et de sa faible intégration aux réseaux du pouvoir vichyste⁴⁰. Sa révocation en

³⁹ Il s'agissait à la fois de trouver un moyen de subsister, de disposer d'une source d'information, de favoriser des interventions éventuelles. J'ai abordé cette question dans un article publié dans *La Recomposition des droites en France à la Libération, 1944-1948*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, sous la direction de Jacqueline Sainclivier et Gilles Richard.

⁴⁰ « Je ne regrette qu'une chose, c'est l'isolement, l'absence de mes amis », écrit-il le 9 août 1941 (317/AP/89). Sa « rétrogradation » en 1942 (mise à l'écart d'éléments « réactionnaires », parmi lesquels il était perçu ?) l'affecta durement. « Il a la nausée de sa situation présente », écrit Joseph

1945 mit un terme définitif à cette brève carrière administrative.

Ainsi, si, considérant le cas des groupes parlementaires URD et Fédération républicaine, on pose la question de savoir si le secrétariat administratif pouvait être considéré comme un pouvoir bureaucratique, c'est-à-dire un organe qui, par sa fonction même, possède un certain pouvoir, sinon de décision, au moins d'infléchissement de la décision, on est bien obligé de répondre dans l'ensemble par la négative. D'une part, la tradition du parlementarisme individualiste était trop forte pour laisser se développer un organe fortement coordinateur. D'autre part, le fossé était bien considérable entre les élus munis de l'onction du suffrage universel et de modestes agents appointés affectés à des tâches techniques. En revanche, une chose est certaine : le secrétaire administratif, personnage dénué de toute légitimité politique, réussit, avec Pierre Renouard, à occuper une place de premier plan dans une forme donnée de configuration de pouvoir. Placé dans une position charnière, il sut construire une forme de pouvoir d'influence, entre un président souvent contesté et d'ombrageux élus, avant tout soucieux de préserver leur indépendance. Il n'y a donc pas eu à proprement parler édification d'un pouvoir bureaucratique, mais insertion dans un rapport spécifique de pouvoir politique.

Denais à Jean Guiter le 25 avril 1944 (317/AP/90). Jean Guiter, par principe (refus de la politique de collaboration), refusa tout poste officiel, sauf dans la corporation paysanne. Et il fut aussi un résistant actif.

**Un laboratoire de la modernité.
Le secrétariat parlementaire
du groupe démocrate populaire (PDP),
1924-1940**

Anne-Laure Ollivier

L'existence d'un secrétariat parlementaire du groupe démocrate populaire, dès la formation du groupe à la Chambre des députés, en 1924, suggère à quel point l'institutionnalisation des fonctions de secrétaire parlementaire n'est pas une question d'effet de taille, pas plus qu'elle ne constitue l'apanage des partis politiques couramment qualifiés de « partis de masse¹ ». Elle apparaît bien plutôt comme l'une des manifestations d'une modernité politique, dont le Parti démocrate populaire (PDP) constitua un laboratoire².

Fondée en 1924, en réaction au Cartel des gauches, cette petite formation, qui trouva difficilement sa place dans le jeu politique, apparaît comme l'une des premières tentatives de démocratie chrétienne à la française.

¹ Selon la typologie établie par Maurice Duverger (*Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951).

² La monographie de Jean-Claude Delbreil constitue l'étude la plus complète sur cette petite formation charnière. Jean-Claude Delbreil, *Centrisme et démocratie-chrétienne en France. Le Parti démocrate populaire, des origines au MRP, 1919-1944*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.

Présidé par Auguste Champetier de Ribes³, le PDP, qui disparut dans les faits en 1940, posséda un petit groupe parlementaire qui ne dépassa jamais les dix-neuf députés⁴. Pourtant, malgré sa taille réduite, ce groupe institua dès l'origine un secrétariat parlementaire. Cette caractéristique n'étonne guère, étant donné le degré de structuration de ce parti – quand bien même ces structures étaient-elles parfois vides –, conçu par son secrétaire général, Raymond-Laurent, sur le modèle de la SFIO.

L'exemple du secrétariat parlementaire du groupe démocrate populaire, permet donc d'aborder cette forme spécifique d'entourage politique, non encore généralisée dans l'entre-deux-guerres, selon trois grands axes : le rôle dévolu au secrétariat du groupe parlementaire, et son degré d'institutionnalisation ; les hommes qui ont occupé ce poste ; le rôle de cette fonction dans le parcours de ceux qui l'ont exercée.

Le secrétariat parlementaire, gage de modernité

Les statuts du parti, créé en novembre 1924, ne mentionnent pas le secrétariat du groupe parlementaire⁵. Son existence est pourtant attestée par les brochures de présentation du PDP, destinées à la propagande : l'institution d'un secrétariat du groupe parlementaire est présentée comme un gage de modernité, le signe d'un

³ Député (1924-1934), puis sénateur des Basses-Pyrénées (1934-1940, 1946-1947), Champetier de Ribes (1882-1947) fut ministre à plusieurs reprises dans les gouvernements Tardieu, Laval, Daladier et Reynaud.

⁴ 14 députés en 1924, 19 en 1928, 14 en 1932, 13 en 1936.

⁵ *Le Parti démocrate populaire. Compte rendu de l'assemblée générale constitutive des 15 et 16 novembre 1924, à Paris*, Paris, 1927.

haut degré de structuration du parti et de son groupe parlementaire⁶. Ainsi, dès l'origine, le secrétaire du groupe parlementaire démocrate populaire siège au bureau de la commission exécutive, l'organe dirigeant du parti, aux côtés du président, des vice-présidents, du trésorier et du secrétaire général. La fonction est même antérieure à la création du parti : elle est officialisée peu de temps après la formation du groupe parlementaire, à l'issue des élections législatives de 1924⁷. Le 31 août, *Le Petit Démocrate* annonce qu'à l'occasion d'une réunion du groupe sur les accords de Londres, « (...) les députés Démocrates ont nommé Robert Cornilleau secrétaire politique de leur Groupe⁸ ».

Candidat malheureux aux élections législatives de 1924, Robert Cornilleau (1888-1942) dirige l'hebdomadaire du parti, *Le Petit Démocrate*. Il est, avec le secrétaire général Raymond Laurent, l'un des principaux artisans de la création du PDP, dont il demeure jusqu'en 1940, l'une des têtes pensantes. En 1928 cependant, il cède sa place au secrétariat du groupe parlementaire, au juriste Marcel Prélot, comme lui, membre fondateur du parti. A-t-il souhaité se consacrer pleinement au *Petit Démocrate*, qui constituait, il est vrai, son principal centre d'intérêt ? Toujours est-il que le jeune professeur de droit qui lui succède au secrétariat parlementaire quitte à son tour ses fonctions en 1930, pour des raisons professionnelles, semble-t-il – un poste à la faculté de droit de Strasbourg, et la volonté de préparer

⁶ *Le PDP, ses origines, son organisation, son action, son programme, ses statuts*, 1929, p. 2.

⁷ La formation du groupe parlementaire, en juillet 1924, précéda la création du PDP, en novembre de la même année.

⁸ *Le Petit Démocrate*, 31 août 1924.

l'agrégation de droit public⁹. Marcel Prélot a néanmoins pris soin de trouver un remplaçant au secrétariat du groupe, en la personne de Georges Hourdin. Venu du bureau d'études du PDP, le nouveau secrétaire politique du groupe demeure en fonction jusqu'en 1936. À cette date, Georges Hourdin se place en retrait du parti : si l'on en croit son témoignage, il quitte alors le secrétariat¹⁰. En 1937, sa fonction n'apparaît plus dans les sources. On ne sait si Hourdin est remplacé ou si la fonction revêt moins d'importance.

Au total, jusqu'à la disparition du parti, en 1940 – et avec certitude jusqu'en 1937 –, trois secrétaires œuvrent successivement auprès du groupe parlementaire des démocrates populaires. Dans les trois cas, le poste est occupé par des cadres du parti, de premier plan ou en passe de le devenir, qui ne seront cependant jamais parlementaires démocrates populaires. Notons enfin que, dès sa création, le secrétariat est qualifié de « politique » : signe que la fonction ne se résume pas à un simple secrétariat¹¹ ?

Si le travail du secrétaire politique du groupe ne fait pas l'objet d'une codification détaillée, les sources disponibles suggèrent qu'un rôle assez précis lui est dévolu dès sa création. En premier lieu, le secrétaire est

⁹ Marcel Prélot, « Histoire et doctrine du PDP », *Politique*, 1962 ; Georges Hourdin, *Dieu en liberté*, Paris, Stock, 1973, p. 85.

¹⁰ Georges Hourdin, *Dieu en liberté*, *op. cit.*, p. 137.

¹¹ La fonction semble en effet distincte de celle de secrétaire : lors de l'assemblée constitutive du parti, le président, le docteur Thibout, mentionne les « secrétaires du groupe parlementaire des démocrates » : Champetier de Ribes – futur président du parti et ministre –, Paul Simon – par ailleurs président du groupe –, et Michel Walter, trois parlementaires du groupe. *Le Parti démocrate populaire. Compte rendu de l'assemblée générale constitutive...*, *op. cit.*

au service du groupe : il assiste aux réunions du groupe parlementaire, assure la liaison entre les députés, et constitue en quelque sorte la mémoire du groupe. Si l'on en croit Georges Hourdin, il dispose d'ailleurs d'un « modeste local » au Palais-Bourbon¹². En théorie, le secrétariat du groupe doit être distingué du secrétariat particulier des parlementaires démocrates populaires : le témoignage de Georges Hourdin suggère pourtant qu'il traite également le courrier des députés, en provenance des circonscriptions¹³.

Son rôle ne se limite cependant pas à ces seules tâches de secrétariat : les brochures de propagande du PDP indiquent en effet que le secrétariat permet à Robert Cornilleau de « collaborer à l'action parlementaire » du groupe. Sans doute faut-il y voir un moyen pour ce doctrinaire du PDP, qui n'était pas parlementaire, de prendre part aux travaux et aux décisions du groupe. Mais cette implication semble avoir subsisté, à des degrés divers, avec les successeurs de Robert Cornilleau, Marcel Prélot et Georges Hourdin.

¹² À deux reprises dans ses mémoires, Georges Hourdin fait état du « petit bureau » qui lui était « affecté à la Chambre des députés », où il venait « chaque jour travailler », et du « modeste local qui [lui] servait de bureau au Palais-Bourbon ». Georges Hourdin, *Dieu en liberté*, *op. cit.*, p. 92-121. L'existence de ce bureau est confirmée par le président du groupe parlementaire, Paul Simon : à l'occasion de l'assemblée générale constitutive du PDP, le 16 novembre 1924, il évoque ainsi « un bureau de la Chambre », destiné aux réunions du groupe. *Le Parti démocrate populaire. Compte rendu de l'assemblée générale...*, *op. cit.*

¹³ « J'assistais tous les jours (...) au retour des députés qui revenaient de leur circonscription, leur serviette bourrée de demandes d'interventions. Je dépouillais les lettres suppliantes qui leur étaient adressées ... », se souvient-il. Georges Hourdin, *Dieu en liberté*, *op. cit.*, p. 92.

Faut-il considérer pour autant le secrétaire comme l'œil du parti sur le groupe parlementaire ? Le secrétaire fait office de porte-parole du parti auprès du groupe parlementaire. Réciproquement, il est aussi la voix du groupe auprès du parti : c'est lui qui est chargé, lors du congrès annuel, du rapport sur l'activité du groupe. Le secrétariat politique « assure une liaison permanente avec le Parti », stipule une brochure de propagande, en 1929¹⁴. Il assure « la liaison entre les députés démocrates, la presse et le parti », précise une autre source. Autant dire que le secrétaire du groupe exerce une fonction charnière, intermédiaire entre les principaux organismes du PDP. Il a donc la possibilité d'être une personnalité influente.

Le secrétaire du groupe parlementaire : un homme de plume, jeune et polyvalent

À l'image des cadres du PDP, les trois secrétaires du groupe parlementaire sont issus du vivier des organisations de jeunesse catholiques : Robert Cornilleau est un ancien du Sillon, fondé par Marc Sangnier ; Marcel Prélot est représentatif des démocrates populaires venus des cadres de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) ; Georges Hourdin, enfin, a été vice-président de la Fédération des étudiants catholiques. Mais le principal point commun entre les trois secrétaires est leur qualité d'hommes de plumes, d'intellectuels, et leur rapport familial – ou en passe de le devenir – à la presse et aux revues, qui contribue à faire d'eux des membres influents du parti.

¹⁴ *Le PDP, ses origines, sont organisation..., op. cit.*

Médecin de formation, Robert Cornilleau choisit de se consacrer au journalisme en 1912, lorsqu'il crée *Le Petit Démocrate de Saint-Denis*, qui deviendra l'organe du PDP – sous le nom de *Petit Démocrate* – en 1924. Son entrée en journalisme coïncide avec les débuts de sa carrière politique : ses expériences journalistiques sont ainsi intimement liées aux efforts de création d'une force politique démocrate chrétienne et centriste. En ce sens, la fondation du PDP, en 1924 – auquel il apporte un outil de propagande avec *Le Petit Démocrate* – couronne ses efforts. C'est d'ailleurs comme directeur de cet hebdomadaire qu'il est connu au sein du parti, et qu'il s'affirme comme l'un de ses principaux idéologues ; il est rarement présenté comme secrétaire politique du groupe. Docteur en sciences politiques et professeur à la faculté catholique de Lille – avant de rejoindre Strasbourg –, Marcel Prélot contribue lui aussi à définir le programme du PDP¹⁵. Cet intellectuel, proche de l'italien Sturzo, collabore notamment à la revue *Politique*. Son successeur, Georges Hourdin, juriste de formation, est repéré par le directeur du bureau d'études du PDP, Auguste Bastianelli, à l'occasion d'une « réunion de jeunes » où il s'exprime, dans les années 1927-1928¹⁶. Contrairement à ses deux prédécesseurs, c'est l'adhésion au PDP qui l'initie à la presse, puisqu'il collabore rapidement au *Petit Démocrate* dont il devient secrétaire de rédaction. Il écrit parallèlement dans de nombreux titres de la presse

¹⁵ Il signe avec le secrétaire général du PDP, Raymond-Laurent, le *Manuel politique* qui présente le programme des démocrates populaires. Marcel Prélot, Jean Raymond-Laurent, *Manuel politique. Le programme du parti démocrate-populaire*, Paris, Spes, 1928.

¹⁶ Georges Hourdin, *Dieu en liberté, op. cit.*, p. 84.

démocrate chrétienne, tels que *Politique*, *L'Aube* et bientôt, *La Vie catholique* et *Temps présent*.

La formation et/ou la profession des trois secrétaires successifs du groupe parlementaire démocrate populaire renforcent donc l'idée qu'ils ont pu être, plus que de simples secrétaires, de véritables collaborateurs des députés, dans l'élaboration des propositions de loi et dans l'orientation programmatique du parti. Leur formation facilite par ailleurs leur polyvalence au sein du parti. Le secrétariat du groupe parlementaire ne constitue pas, en effet, la seule fonction qu'ils occupent au sein du PDP.

Les trois secrétaires parlementaires successifs appartiennent au noyau dirigeant du parti. Ils siègent en effet à la commission exécutive du PDP, l'organisme directeur du parti. Cette position n'apparaît cependant pas toujours comme la conséquence directe de leur qualité de secrétaire du groupe parlementaire. Rappelons ici que Robert Cornilleau et Marcel Prélot comptent parmi les membres fondateurs du PDP, dont ils constituent d'éminentes figures intellectuelles. Ce faisant, on l'a dit, ils assurent pleinement la mission de liaison entre le groupe parlementaire et l'organisme dirigeant du parti, dévolue au secrétaire politique du groupe.

Mais la polyvalence de ces cadres ne s'arrête pas là : deux des trois secrétaires parlementaires, Marcel Prélot et Georges Hourdin, œuvrent dans le même temps au sein du bureau d'études du PDP. Cet organisme autonome, conçu comme un pôle de réflexion et d'élaboration du programme, intervient en outre dans la propagande du parti. Il se trouve par conséquent en liaison, tant avec le groupe parlementaire qu'avec la

presse. Il collabore en effet avec les parlementaires pour le dépôt de propositions de lois et la mise au point des amendements. Organisme de documentation, il alimente parallèlement la presse démocrate-chrétienne, à commencer par *le Petit Démocrate*.

Si Marcel Prélot participa à l'activité du bureau d'études, l'arrivée de Georges Hourdin, secrétaire du bureau d'études, au secrétariat parlementaire en 1930, découle de la volonté de renforcer les liens entre le bureau d'études et le groupe parlementaire¹⁷ – et contribue sans doute à accroître l'influence du premier sur le second¹⁸. Ainsi, le rôle d'agent de liaison dévolu au secrétaire du groupe semble atteindre sa maturité avec Hourdin. Le nouveau secrétaire du groupe parlementaire demeure non seulement l'adjoint de Bastianelli au bureau d'études, mais il assume aussi le secrétariat de rédaction au *Petit Démocrate*, pour lequel il rédige de plus en plus d'éditoriaux dans les années 1930. Le lien avec l'organe de presse du PDP, recherché dès l'origine par Robert Cornilleau, demeure donc. Cette double casquette facilite, il est vrai, la publicité de l'action des parlementaires – quitte à grossir leur rôle et à faire oublier la faiblesse de leurs effectifs – et permet de commenter dans *Le Petit Démocrate*, les

¹⁷ Passant en revue les organismes nationaux du PDP, Marcel Prélot affirme avoir laissé le secrétariat parlementaire à Georges Hourdin, « afin d'assurer une liaison plus intime entre les deux organismes ». Marcel Prélot, « Histoire et doctrine du PDP », art. cit.

¹⁸ On peut cependant se demander dans quelle mesure la nomination d'un jeune militant au poste de secrétaire du groupe correspond aussi à un souci de diminuer l'influence individuelle du détenteur de cette fonction ; influence sans doute réelle avec Robert Cornilleau et Marcel Prélot.

débats de la Chambre¹⁹. En cumulant le secrétariat politique du groupe parlementaire, le secrétariat du bureau d'études et celui de la rédaction du *Petit Démocrate*, Georges Hourdin remplit donc pleinement le rôle dévolu au secrétaire du groupe démocrate populaire, interface entre le groupe, le parti et la presse.

À l'évidence, le PDP a cherché à faire de la polyvalence de ses secrétaires parlementaires, un atout. On ne peut cependant ignorer ce que cette polyvalence doit à la soumission au principe de réalité : le PDP ne disposait ni des moyens humains, ni des moyens financiers de ses ambitions. « Le parti auquel je venais d'adhérer était un parti pauvre. J'y ai donc tenu plusieurs postes en même temps », explique ainsi Georges Hourdin²⁰. Avec quelles conséquences pour le détenteur de ces fonctions ?

À quoi sert être secrétaire d'un groupe parlementaire ?

Le groupe démocrate populaire connaît trois secrétaires en seize ans d'existence. Robert Cornilleau le demeure quatre ans, Marcel Prélot deux ans, Georges Hourdin sept ans : on ne reste pas secrétaire parlementaire. Ce poste constitue-t-il une simple transition, un ticket d'entrée vers une carrière politique, d'élus ? Favorise-t-il une promotion au sein du parti ?

Notons d'emblée la jeunesse de ces secrétaires parlementaires. Il convient certes, en la matière, de

¹⁹ En témoignent les « billets parlementaires » que publie Georges Hourdin dans *Le Petit Démocrate*.

²⁰ Georges Hourdin, *Dieu en liberté, op. cit.*, p. 85.

distinguer le cas de Robert Cornilleau de celui de Marcel Prélot et plus encore de Georges Hourdin. Même s'il est encore jeune – trente-six ans en 1924 –, la création du PDP et les fonctions qu'il y occupe constituent l'aboutissement des engagements de Robert Cornilleau, et de sa carrière à la direction du *Petit Démocrate*. Le journal compte en 1924, lors de la création du groupe, bien peu de journalistes et il est alors assez logique que le doctrinaire du tout nouveau parti, directeur de son principal outil de propagande, suive les travaux des parlementaires et devienne secrétaire parlementaire. *A contrario*, Marcel Prélot – né en 1898 – et Georges Hourdin – né en 1899 – se situent au début de leur vie professionnelle et de leurs engagements adultes lorsqu'ils deviennent secrétaires parlementaires. Prélot a tout juste trente ans : c'est un jeune professeur de droit, qui quitte d'ailleurs bientôt ses fonctions de secrétaire du groupe pour préparer l'agrégation de droit public et pour prendre un poste à Strasbourg. Georges Hourdin est également trentenaire et se lance, avec l'expérience du PDP, dans le journalisme. Ses amitiés au sein du parti, son âge et ses prises de position le classent parmi la génération montante du PDP dans les années 1930.

Leur passage au secrétariat parlementaire se traduit-il par une prise d'influence au sein du parti ?

On l'a dit, l'appartenance au noyau dirigeant du PDP des trois hommes ne découle pas directement de leur fonction de secrétaire parlementaire. C'est même plutôt le contraire dans le cas de Robert Cornilleau, dont l'arrivée au secrétariat du groupe traduit la position éminente dans le parti. Marcel Prélot pose problème car il s'éloigne un peu du parti à partir de 1930 et se tourne davantage vers ses occupations professionnelles. Il est

donc difficile d'évaluer une quelconque promotion au sein du parti consécutive à son passage au secrétariat du groupe. Là encore, il semble déjà être une autorité dans le PDP avant d'exercer ces fonctions. Quant à Georges Hourdin, sa position de cadre dirigeant du PDP découle sans doute plus de la combinaison des fonctions qu'il exerce au sein du parti, que du seul secrétariat parlementaire. Il est néanmoins permis de penser qu'il a tenté de mettre à profit ses fonctions, pour tenter d'influencer les positions du groupe parlementaire démocrate populaire. Alors que l'arrivée au pouvoir du Front populaire, en 1936, accentue les divisions du PDP et sonne l'heure de son déclin, Hourdin se rapproche de la gauche du parti – aux côtés de Bidault – et se trouve en opposition progressive avec la majorité du groupe parlementaire, accusé de se « droitiser ». Ses éditoriaux dans le *Petit Démocrate* tentent d'infléchir la position du groupe vers une collaboration avec les socialistes²¹ et suggèrent qu'il a essayé de faire entendre la voix des jeunes et de la gauche du parti auprès du groupe. Son départ du secrétariat politique du groupe et sa prise de distances avec le PDP, signent à cet égard son échec, à tout le moins les limites de son influence sur l'élite du PDP que constituent les parlementaires.

Au final, plus qu'un tremplin à l'intérieur du parti, le passage par le secrétariat du groupe démocrate populaire est l'occasion d'un apprentissage, dans l'entourage parlementaire, du travail des députés et d'une familiarisation avec la profession politique. Certes, les intéressés ne mentionnèrent pas par la suite dans leurs notices biographiques, leur activité au

²¹ Signalons que le père de Georges Hourdin était militant socialiste.

secrétariat du groupe parlementaire²². Nul doute cependant que le secrétariat parlementaire permit à Marcel Prélot d'observer le fonctionnement de la machine parlementaire – jusque dans ses blocages – et d'approcher le travail du député : aussi est-il permis de penser que l'expérience fut utile au député qu'il fut après-guerre, dans les rangs du RPF gaulliste, avant de rejoindre le Sénat sous la V^e République, sous la bannière de l'UNR²³. S'il ne devint pour sa part jamais parlementaire, Georges Hourdin, qui rejoignit à la Libération le MRP – héritier du PDP –, insiste sur cette dimension, dans ses mémoires :

« J'ai été leur secrétaire pendant dix ans. Quelle école ! J'ai vu comment fonctionnait un régime d'assemblée qui durait depuis cinquante ans, qui avait gagné une guerre mondiale, mais qui commençait à être profondément inadapté. J'ai vécu, à partir de cet observatoire privilégié, des jours historiques [...] et approché beaucoup d'hommes politiques dont certains (Bidault, Robert Schuman) marquèrent plus tard leur époque. J'ai appris, enfin, que toute la vie du pays aboutissait là, dans ces travaux de commissions,

²² Notices *Who's who* de Marcel Prélot (*Who's who*, 1961-1962) et de Georges Hourdin (*Who's who*, 1989-1990). Devenu sénateur UNR, Marcel Prélot, passe sous silence dans sa notice de 1961 son appartenance avant-guerre et ses fonctions au PDP, en ne mentionnant que ses charges professionnelles. Georges Hourdin pour sa part, ne mentionne que son passage au *Petit Démocrate*, donnant ainsi *a posteriori* une cohérence à sa carrière d'homme de presse.

²³ Marcel Prélot fut élu député RPF du Doubs entre 1951 et 1955. Après le retour du général de Gaulle au pouvoir, et la fondation de la V^e République, il rejoignit les bancs du Sénat en 1959 et siégea comme vice-président de la commission des lois de la Haute Assemblée. Il y demeura jusqu'en 1971, et mourut l'année suivante.

dans ces séances autour de l'hémicycle, dans les discussions de couloir. La politique domine tout, tient tout entre ses mains puissantes. Même les hommes qui prétendent ne pas faire de politique du tout. J'assistais tous les jours au défilé des délégations syndicales ou patronales, au retour des députés qui revenaient de leur circonscription, leur serviette bourrée de demandes d'interventions. Je dépouillais les lettres suppliantes qui leur étaient adressées. Je comprenais la fascination que la politique exerce sur certains et l'influence sans réserve que donne l'exercice du pouvoir. C'était soûlant pour un garçon de 27 ans (...). »²⁴

Évoquant les postes qu'il occupa comme permanent du PDP, Hourdin parle d'ailleurs d'une « initiation ». À cet égard, l'apprentissage politique passe aussi par des rencontres et par l'insertion dans un réseau. Le témoignage de Georges Hourdin souligne en effet l'importance des rencontres et des amitiés nouées au sein du PDP, avec Georges Bidault ou Émilien Amaury, entre autres. À l'évidence, des trois postes qu'il occupa au PDP, son travail au *Petit Démocrate* fut le plus important dans la carrière de celui qui devint après-guerre un influent patron de presse, fondateur de *La vie catholique illustrée* et de *Télérama*²⁵. *Le Petit Démocrate* lui ouvrit les portes de la presse démocrate chrétienne : c'est à cette occasion qu'il rencontra Francisque Gay ou Émilien Amaury, deux hommes qui

²⁴ Georges Hourdin, *Dieu en liberté*, op. cit., p. 92.

²⁵ Il fonda et dirigea le groupe des Publications de la Vie catholique. Parmi les nombreux journaux qu'il créa, il lança en 1953, *L'Actualité religieuse dans le monde*, devenue *Actualité des Religions*, puis *Le Monde des religions*. Il mourut centenaire, en 1999.

jouèrent un rôle déterminant dans sa carrière de journaliste et de patron de presse²⁶. Mais il est permis de penser que sa présence régulière à la Chambre facilita les contacts et le rapprochement avec un certain nombre de parlementaires. Sa rencontre avec Georges Bidault, valeur montante du PDP dans les années 1930, semble ainsi déterminante²⁷. À ses côtés, il participe à la fondation des *Nouvelles équipes française*, en 1936, avant que Francisque Gay ne lui confie la rédaction en chef de *Temps présent*, en 1937.

Nul doute que pour Georges Hourdin comme pour Marcel Prélot – qui rejoignit cependant le RPF –, ce réseau fut utile après-guerre ; une utilité à double sens d'ailleurs, puisque les dirigeants du MRP, majoritairement issus du PDP, trouvèrent avec des hommes comme Hourdin, un appui utile dans la presse.

Le secrétariat parlementaire du groupe démocrate populaire constitue l'un des rouages d'un parti conçu, dès l'origine, comme une force politique organisée et solidement structurée. Comme souvent au PDP, les structures furent cependant sans rapport avec les moyens dont disposait le parti. Les contingences jouèrent ainsi à plein dans la nomination du premier secrétaire du groupe : la nécessité de pourvoir le poste, alors que le groupe venait de se constituer, rencontra le désir de Robert Cornilleau de participer au travail du groupe. Avec les années cependant, la fonction tendit à s'institutionnaliser : interface entre le groupe parlementaire, l'appareil du parti et sa presse, elle atteignit avec Georges Hourdin sa maturité. Ainsi, pour

²⁶ Georges Hourdin présente Émilien Amaury comme « le destin ». Georges Hourdin, *Dieu en liberté, op. cit.*, p. 137.

²⁷ *Ibid.*

chacun de ses trois titulaires successifs, le secrétariat parlementaire du groupe démocrate populaire constitua un moment de leur parcours professionnel et / ou politique, sans que l'on puisse toujours isoler cette fonction des autres postes qu'ils occupèrent au sein du PDP. Le départ de Georges Hourdin, après 1936, refléta la crise intérieure qui minait le parti et qui l'emporta finalement. Signalons cependant que le MRP, après-guerre, dont le secrétariat parlementaire constitua un modèle du genre, fut créé et animé par des cadres dirigeants qui avaient majoritairement fait leurs premières armes politiques au PDP.

**Le groupe parlementaire du Parti social français
du colonel de La Rocque (1936-1939).**

**L'ébauche d'une organisation
au service d'une formation militante**

Jean-Paul Thomas

On placera cette contribution sous une réserve de méthode : elle a les limites des archives et autres sources, notamment orales, mobilisées naguère dans un travail qui ne portait pas particulièrement sur le groupe parlementaire du PSF. On n'a pas cherché à les compléter en vue de cette journée d'études, dans le doute que même une traque d'une durée disproportionnée à l'objet puisse aujourd'hui en exhumer de nouvelles.

Disproportionnée, cette recherche le serait si on part du fait, lui bien établi, qu'il n'y eut pas de secrétariat formalisé en tant que tel du groupe ; ce qui pourrait mettre en question la pertinence de cette contribution à une journée sur « les secrétariats des groupes parlementaires ».

S'il en était besoin, l'interférence des informations apportées à ce colloque, particulièrement par le long témoignage de Michel Charasse, fournirait une justification. Pourquoi aurait-il fallu que toute organisation passât par un organigramme très formel ? Et ce, alors que la tradition libérale de l'institution parlementaire, qui avait fini par intégrer le rôle des groupes, n'en reconnaissait guère les besoins matériels.

On partira donc de la constatation qu'à défaut d'un secrétariat qui lui appartînt en propre, il y eut bien une organisation derrière le petit groupe du Parti social français ; et qu'elle relève d'une manière ou d'une autre de l'évolution des temps vers l'émergence de secrétariats formalisés des groupes parlementaires. Le plus original est le caractère très organique de la relation entre le parti et son groupe. Et, dans ce système dont il n'était pas la seule charnière, on peut identifier le plus exactement un personnage – Denys Cochin – comme jouant le rôle objectif d'un secrétaire de groupe.

Ce cadre mouvant se comprend si on rappelle ce qu'était le PSF, formation nouvelle (née en 1936) et absolument originale, quoique non sans héritage – dont celui des Croix de feu, revendiqué comme fondant une mystique :

- un parti qui se prétendait « apolitique » et « social », c'est-à-dire justifié par une fin transcendant la politique et ses divisions, en une dimension morale et patriotique ;

- un parti fleuve, de plus d'un million d'adhérents (chiffre record de l'histoire française¹), en cours même de constitution et dont l'histoire n'a été interrompue à un stade post-natal que par le fait de la guerre ; encore archaïque par ses structures indifférenciées issues de la marée atypique des nouveaux venus à la politique ; et dont le dirigeants commençaient seulement à penser de nouveaux schémas organisationnels — on voit qu'ils étaient ceux qu'on attend d'un parti de masses : organisation catégorielle après l'organisation

¹ Voir Jean-Paul Thomas, « Les effectifs du Parti social français », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 62, avril-juin 1999, p. 61-83.

territoriale, apparition d'instances spécialisées, pilotage de satellites de toutes natures.

L'originalité suprême du point de vue de l'objet de ce colloque et de cette contribution est que la « politique » au sens classique, électorale et parlementaire, était l'affaire d'une formation *ad hoc*, le *Bureau politique*, distincte de la direction suprême du parti : elle ne lui était reliée que par la personne du *Directeur du Bureau politique*, Edmond Barrachin, seul à appartenir aux deux. On fera attention au vocabulaire, qui n'est donc pas celui qu'on a hérité du modèle communiste, mais qui surtout place la politique aux mains d'une sorte de commission hiérarchiquement seconde. Mais on doit aussi aller au-delà de cette première apparence, car ledit Bureau politique fut précisément, et en communion avec le colonel de La Rocque, précurseur dans l'émergence d'une organisation plus moderne et fonctionnelle.

Le mode parlementaire de cette formation inhabituelle sera examiné dans la configuration de son petit groupe de députés ; dans l'articulation organisée avec le parti autour du Bureau politique ; et, *in fine*, dans un héritage discret qui peut en relativiser l'originalité sans la démentir entièrement.

Les députés PSF : une configuration favorable à une bonne articulation du parti et de son groupe parlementaire

Le PSF est né hors de toute échéance électorale. C'est dire qu'aucun parlementaire n'avait été élu sous ses couleurs et que ceux qui le rallièrent le firent par un choix assumé au risque de ruptures diverses. Si on aperçoit de plus nombreux sympathisants, dont la

position ambiguë² n'était pas toujours dictée par un pur opportunisme et dont certains franchirent le pas tardivement³, et si même quelques sénateurs purent être bienveillants, son seul groupe parlementaire, à la Chambre, se réduisit à huit députés en décembre 1936, onze au 1^{er} septembre 1939. Ceux du premier noyau étaient des parlementaires militants selon le critère d'une adhésion au PSF dès sa création aussi bien que de leur implication effective. Les trois derniers furent du PSF avant d'être élus.

Les huit pionniers n'étaient pas pour autant sans passé politique intéressant. Dans le plus immédiat, six d'entre eux s'étaient inscrits en mai 1936 au groupe des Républicains indépendants d'Action sociale, qui fut par ailleurs le plus fertile en sympathisants⁴, sincères ou moins, du parti naissant. Son rôle de sas découla de la dissolution des Croix de feu, qui n'était ni imprévue ni tout à fait anticipée. Il aurait aussi bien pu être la position d'attente durable de députés membres du mouvement de La Rocque si l'acte de décès de sa forme

² Voir *infra* le cas du Comité parlementaire de sympathie pour le PSF et de défense de Libertés républicaines.

³ Le plus connu est Édouard Frédéric-Dupont, qui adhéra au PSF le 11 juillet 1940 mais participait déjà de fait, et pas seul dans ce cas, aux réunions de son groupe parlementaire. Selon son témoignage (entretiens avec l'auteur, 18 février 1993, 23 mars 1993, 29 juin 1993, et plusieurs lettres), un certain nombre de ses collègues de la droite parisienne étaient décidés à franchir le pas à la veille de la guerre. Parmi les provinciaux, le député de la Savoie Henri Gérente apparaît sans ambiguïté comme membre du parti dans sa propre correspondance avec le colonel de La Rocque, de l'époque de la guerre, puis toujours dans la même mouvance en 1945 dans les archives de Pierre de Léotard. D'autres cas, probables, ne peuvent être établis par des sources formelles et recoupées.

⁴ Selon le critère du taux d'adhésion, majoritaire, au Comité de sympathie cité *supra* en note.

ligueuse n'avait permis l'émergence du parti souhaité par le colonel : ce groupe était un intermédiaire à tous points de vue, parmi d'autres conseillés par lui⁵. Succédant au Groupe républicain et social de la précédente législature (« groupe Pernot »), il était majoritairement formé de membres ou anciens membres de la Fédération républicaine soucieux d'indépendance et plus que ses dirigeants préoccupés d'orientations sociales et familiales. Les futurs membres du groupe PSF (constitué en décembre 1936) avaient pu y faire l'expérience d'une organisation formalisée, avec un véritable secrétariat assuré par l'ingénieur Philippe Girardet, spécialiste par ailleurs de l'organisation industrielle. On remarquera toutefois que cet instrument organisationnel découlait aussi du manque d'une formation politique directement correspondante, ce qui interdit une comparaison avec le PSF.

Plus anciennement, la diversité des parcours de ces hommes ne les empêchait pas d'être dominés par un tropisme « républicain national », au sens de l'époque⁶. C'était l'étiquette vague attribuée par Georges Lachapelle à Stanislas Devaud, pur Croix de feu tout de

⁵ Jean Vavasseur-Desperriers fait état par ailleurs du conseil d'adhésion au groupe des Indépendants républicains, donné par La Rocque à Jean Ybarnégaray et à Henri de Kerillis — qui arguait contre les sollicitations pressantes de la Fédération républicaine qu'il était largement « l'élu des Croix de feu » et que le colonel l'avait prié de rester « en position d'attente ».

⁶ Selon le sens que lui donnait le Centre de propagande des républicains nationaux d'Henri de Kerillis : excluant à droite les monarchistes, à gauche les internationalistes mais non les radicaux qui évitaient les alliances marxistes... selon les principes rappelés par son ancien collaborateur Jean Legendre (entretien avec l'auteur, 25 octobre 1993) et qu'on aperçoit bien dans certaines propagandes ; ce qui ne veut certes pas dire qu'ils étaient si conséquemment compris en tous lieux et tous temps.

même poussé à la candidature (selon une formule qui pouvait avoir été exacte dans son cas) en 1932, battu à cette date mais élu député de Constantine en 1936. Autre Croix de feu, Jean Fourcault de Pavant, maire-adjoint de Versailles, avait été élu comme radical indépendant, à l'instar du maire d'Étampes Fernand Robbe : dans ce département de Seine-et-Oise, cette étiquette était la marque des amis politiques d'Henry Franklin-Bouillon, patriote infatigable malgré la maladie et propagandiste d'une union nationale face au péril extérieur⁷. Les trois autres passés par le sas des « Républicains indépendants d'action sociale » avaient connu plus de bifurcations, deux étant députés depuis 1928 : François de Polignac, élu du Maine-et-Loire, avait siégé sur les bancs de l'Union républicaine démocratique (URD) puis, en 1932 avec les démocrates chrétiens du Parti démocrate populaire (PDP) – comme le mosellan Émile Peter, maire de Sarrebourg, qui les avait rejoints en quittant le trop exclusif groupe des Indépendants d'Action populaire (catholiques alsaciens et lorrains) ; le maire du Puy Eugène Pébellier venait directement d'une mouvance « URD ». Ce bloc très relatif de six était flanqué, d'un côté, du député de la Loire Paul Creyssel, qui avait quitté le radicalisme valoisien en 1933 pour le groupe des Républicains de gauche ; et à droite, du basque Jean Ybarnégaray,

⁷ On remarque que Franklin-Bouillon, issu d'une tradition très républicaine, donnait de l'union nationale, justifiée par l'urgence du salut public, une définition dans la droite ligne de la version de gauche de l'Union sacrée en 1914 : simplement une « trêve » entre les partis – pour cinq ans précisait-il : ce n'était donc pas la péremption qu'affirmait un certain discours paradoxal de droite. (Voir Cédric Francille, *Henry Franklin-Bouillon : de l'Union des gauches à l'Union nationale (1923-1927)*, mémoire de master 1 sous la direction de Gilles Le Béguet, université de Paris Ouest-Nanterre-La Défense, 2009-2010.)

vedette d'une éloquence parlementaire d'une veine « nationale » très traditionnaliste, précédemment canalisée des Jeunesses patriotes à la Fédération républicaine.

Les trois derniers adhérents du groupe furent les élus de partielles de 1938 et 1939. Ancien Volontaire national, Charles Vallin était le type du militant : délégué à la propagande, très populaire dans tout le parti, il en devint vice-président au lendemain de son élection obtenue de haute lutte dans le IX^e arrondissement de Paris en novembre 1938, contre le concert des droites concurrentes ou hostiles, dont le candidat de la Fédération républicaine, le général Niessel, ancien inspecteur général de l'Armée, fort de l'appui ouvert du maréchal Pétain. Il démentait sans toujours convaincre avoir été proche de l'Action française mais était pleinement converti au style combien opposé de La Rocque, dont il était « l'enfant chéri » depuis la mort de Jean Mermoz. Le vosgien Marcel Deschazeaux venait de la Fédération républicaine comme son prédécesseur Louis Gaillemin, lui aussi membre du groupe des Républicains indépendants d'action sociale, dont le passage au Sénat – avec l'appui d'un PSF bien implanté – et la connivence avaient permis son élection : il ne tranchait pas sur le ton républicain patriote dominant de son département, par ailleurs un bastion du parti. Le niçois Jacques Bounin paraissait combien plus atypique, d'un centrisme épris d'idées européennes⁸, et son ralliement au PSF n'avait été rendu

⁸ Ses mémoires citent son dégoût éprouvé huit ans plus tôt devant le tapage des Croix de feu dans une réunion européenne de Louise Weiss au Trocadéro.

public qu'après son élection⁹, quoiqu'il soit établi qu'il était antérieur¹⁰. Exemple limite de la réelle ouverture du nouveau parti, il complète aussi le tableau plus général d'un groupe riche en « électrons libres » mais d'autant mieux ralliés.

Une activité d'expression symbolique au service d'un parti « social » et patriote

Le contexte évoqué, le style inimitable du PSF et le caractère d'un petit noyau de natifs ou de convertis mettaient à l'abri des dissonances entre parti militant et groupe parlementaire, si courantes dans l'histoire d'autres formations (de la SFIO au RPF...). Qu'en aurait-il été si les élections de 1940 avaient eu lieu, avec hypothétiquement la centaine de députés que certains

⁹ C'était pour des raisons tactiques, exposées par Pierre de Léotard, sans rapport avec son passé : contre le risque d'une coalition, rencontrée dans d'autres partielles, d'adversaires de droite et de gauche du PSF. Tout indique néanmoins qu'« on » savait localement à quoi s'en tenir – *a fortiori* le maire de Nice Jean Médecin, en connivence manifeste et à qui il succédait à la Chambre après son passage au Sénat. Selon le *Dictionnaire des parlementaires français*, il aurait été présenté sous l'étiquette de « Républicain antimunichois ». L'intéressé, évoluant dans l'Union progressiste après la guerre, en a profité pour minimiser son engagement en parlant seulement de ses « amis du PSF » ; mais il est d'autant mieux établi que son adhésion fut annoncée publiquement en juillet 1939, après toutefois un bref délai de dédouanement dans le sas des « Républicains indépendants d'action sociale ». Cette appartenance était encore notoire en 1944 ; et ses liens avec Charles Vallin, proclamé leader du « PSF résistant », furent durables.

¹⁰ En particulier une note d'Edmond Barrachin au colonel de La Rocque, de février 1939, sur les futurs candidats du parti le cite comme membre et non seulement destiné au groupe parlementaire.

observateurs prédisaient au PSF, dont des ralliés dans de tout autres conditions¹¹ ?

Une fonction originelle du groupe fut d'être le noyau sûr d'un regroupement que les contre-feux adverses réduisaient à l'ambiguïté : le Comité parlementaire de sympathie pour le PSF et de défense des libertés républicaines¹². À son égard et, plus durablement que cette instance fugitive, à l'égard des parlementaires bienveillants ou d'une neutralité qui pouvait être favorable, les députés PSF et ceux qui, du Bureau politique, les épaulaient, étaient en mission de relation pour le parti. Papiers et souvenirs¹³ laissent penser que cette fonction diplomatique eut une réalité bien distincte de la banale sociabilité des parlementaires. Leur fréquentation était prolongée par les invitations aux

¹¹ On renvoie aux indications intéressantes d'Édouard Frédéric-Dupont, citées *supra* en note : les parlementaires parisiens évoqués comme susceptibles de ralliement n'étaient pas également sympathiques au parti ; le plus « collant », qu'on ne nommera pas, y était mal vu du sommet à la base en raison de sa solide réputation affairiste.

¹² Le projet d'Edmond Barrachin était celui d'un intergroupe, dont il avait une expérience personnelle (voir *infra*) et dont il avait aussi existé une tentative, sans lendemain, dans la mouvance Croix de feu en 1932. La dualité de la dénomination finalement retenue, « Comité parlementaire de sympathie pour le PSF et de défense des libertés républicaines », traduisait l'ambiguïté imposée par ceux qui entendaient lui donner la portée la plus restreinte : ce comité qui afficha plus d'une cinquantaine d'adhésions, fut lui aussi sans lendemain. La tentative semble avoir échoué plus que tout sur le contre-feu organisé jusqu'en son sein par des députés ex-Croix de feu en mission de défense de la Fédération républicaine, dont le député du Nord Henri Becquart.

¹³ Particulièrement les multiples témoignages recueillis de Marcelle Devaud, épouse du député de Constantine (et elle-même future parlementaire, vice-présidente RPF du Conseil de la République puis député UNR).

congrès régionaux et départementaux à grand public que le parti multipliait.

Plus profondément, le groupe déployait une activité de proposition législative forcément symbolique, venant d'une minorité, mais autonome : à côté des propositions de loi déposées conjointement avec d'autres nationaux, une série d'autres portent la signature exclusive de la dizaine de membres du groupe PSF ; et d'autres étaient en cours d'élaboration par eux seuls en liaison avec les instances du parti¹⁴. Les domaines étaient ceux d'élection du parti : défense nationale (dans un registre allant des personnels aux questions techniques), agriculture, social, famille, régionalisme, réforme algérienne – d'une apparence réellement originale et réformiste, distincte des autres propositions de droite simplement opposées au projet Viollette¹⁵.

Les projets dépassaient la notion parlementaire des propositions de loi : ils avaient une fonction

¹⁴ En particulier dans le fonds La Rocque des Archives nationales, la cote 451 AP 120 : une série de propositions de loi imprimées et diverses correspondances du groupe.

¹⁵ Le contre-projet du PSF prévoyait l'accès d'un grand nombre de musulmans à la citoyenneté mais s'opposait à Maurice Viollette par la définition des catégories éligibles, les anciens combattants ayant la priorité sur les fonctionnaires et syndicalistes ; osant plus que le ministre, il impliquait une véritable révolution numérique du corps civique : la seule catégorie des engagés volontaires aurait créé 87 000 nouveaux citoyens d'origine musulmane, soit plus que le nombre des électeurs dans le département d'Alger, cf. Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome II : *De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération*, Paris, PUF, 1979, p. 456. La Rocque aurait rembarbré brutalement des chefs de section d'Algérie protestant qu'un tel projet mettrait « des villes comme Sétif, Batna ou Bougie entre les mains des Indigènes », voir Augustin Ibazizen, *Le testament d'un Berbère*, Paris, Éditions Albatros, 1984, p. 105.

d'élaboration programmatique et propagandiste sur des questions fondamentales du point de vue de l'idéologie sociale et patriotique du PSF. Dans ce rôle, les parlementaires, membres de droit du comité directeur, étaient missionnés ès compétences, et étroitement associés à la direction du parti : le député de Constantine Stanislas Devaud pour les projets algériens, dont la rédaction était de son ami l'avocat kabyle catholique Augustin Ibazizen sous le regard direct de La Rocque ; le mosellan Émile Peter pour le régionalisme dont le projet élaboré par les fédérations d'Alsace et de Lorraine était le modèle – ce qui ne faisait nulle ombre concurrente au basque Ybarnegaray, plus vedette de l'éloquence parlementaire que bourreau de travail rédactionnel. Leur compétence était du reste générale : ils pourvoyaient en moyenne à la moitié des rapports dans les congrès du parti. Et leur association à la direction était organique, leur petit nombre leur valant de peupler le comité exécutif du parti au côté des dirigeants de l'appareil. Derrière le premier vice-président du PSF, Noël Ottavi, investi de toute confiance et délégation de La Rocque, le second était Ybarnegaray, surtout au titre symbolique de vétéran de la droite nationale parlementaire, incarnant la vigilance à la commission des Affaires étrangères de la Chambre. Charles Vallin, déjà membre du Comité exécutif comme délégué à la propagande, devint un troisième vice-président après son élection de 1938 ; et la fonction eut pour lui un sens beaucoup plus actif. On ajoutera dans ledit comité exécutif la catégorie des anciens députés, Barrachin et Jean de Nadaillac, chevilles ouvrières de la coordination avec le groupe parlementaire.

Une organisation articulée dans un parti atypique : le Bureau politique

On a dit plus haut l'originalité du *Bureau politique* du PSF. Il était donc l'instance de pilotage de toute l'action politique – de l'organisation de la propagande électorale à l'arbitrage des candidatures et à la coordination avec les élus jusqu'aux parlementaires – mais distincte de la direction du parti. Il était dirigé par les deux anciens députés cités, battus de 1936, dans une position inégale mais d'un profil politique similaire.

Le personnage clé, Edmond Barrachin, était en tant que *directeur* du Bureau politique un des principaux dirigeants du PSF, sur un pied comparable avec les vice-présidents à l'exception d'Ottavi. Nadaillac était également membre du comité exécutif. Si l'un et l'autre bénéficiaient d'un fort capital social, Barrachin se distinguait comme un authentique « enfant du sérail », au sens le plus exact : beau-fils chéri de l'ancien ministre François Piétri, qui faisait figure d'un des caciques de ces derniers temps de la III^e République, il était au surplus le dauphin d'un autre, Étienne Richet, à qui il était apparenté et à qui il avait, à sa mort, succédé au siège parlementaire de Sedan en 1934, dans un département des Ardennes marqué par l'héritage industriel et notabiliaire de la famille Barrachin et de ses consorts ; et il avait un troisième mentor en la personne d'Henry Franklin-Bouillon, lui aussi battu de 1936, et bientôt mourant, mais dont l'héritage moral demeurerait un capital d'influence auprès de toute une nébuleuse de personnalités patriotes dépassant largement l'horizon du parlement, de la « société civile » à la diplomatie et à des dignitaires retraités du monde militaire.

Comme pour parfaire une cohérence, cet ensemble était d'une part fortement marqué de connexions avec l'ancien monde des Croix de feu – auquel Edmond Barrachin lui-même n'avait en principe pas appartenu. Étienne Riché était le frère de Georges Riché, l'ancien trésorier du mouvement ; et plusieurs des lieutenants de Franklin-Bouillon en étaient¹⁶. D'autre part, il était encore plus fortement ancré dans une mouvance politique de radicaux indépendants : pour floue que pût parfois être cette étiquette¹⁷, elle couvrait un centre droit qui n'avait pas renoncé à occuper la position centrale de l'échiquier politique au prix d'un affichage centriste et d'une éventuelle séduction de franges du centre gauche. C'était très exactement l'orientation qu'Edmond Barrachin fit avaliser par La Rocque pour le PSF. Une partie des radicaux indépendants avaient adhéré à l'Alliance démocratique¹⁸, mais ce n'était pas général et leur autonomie était soulignée par la dualité des groupes parlementaires : selon leur dénomination de juin 1936, celui des Républicains de gauche et radicaux indépendants, où la seconde mention était une proclamation vide de contenu effectif ; et celui de la Gauche démocratique et radicale indépendante. Cette

¹⁶ Notamment le député de la Seine Georges Boucheron (battu en 1936), pilier des réseaux unionistes de Franklin-Bouillon dans ce département et qu'on retrouve dans les connivences d'Edmond Barrachin jusqu'en 1945.

¹⁷ On vit occasionnellement des personnalités d'extrême droite s'en couvrir à la fin des années 1930 : soit par simple tactique locale du caméléon, de la part de Raphaël Alibert ; soit par référence patriotique unitaire de la part du futur gaulliste Raymond Triboulet, à l'époque « dorgériste » et de sentiment monarchiste mais plus éclectique dans une candidature de 1936 : « Je me réclame de ces radicaux nationaux que regroupe, en dehors du Front populaire, le généreux orateur Franklin Bouillon » (Raymond Triboulet, *Un gaulliste de la IV^e*, Paris, Plon, 1985, p. 21).

¹⁸ C'était le cas de Barrachin, ainsi que de son secrétaire Pierre de Léotard.

étiquette était donc commune à feu Étienne Riché et à son successeur Edmond Barrachin, et à l'ensemble des réseaux « bouillonnistes » ; c'était aussi celle qui dominait dans l'intergroupe d'une trentaine de députés souvent jeunes dont Barrachin avait été la cheville ouvrière sous l'égide de Franklin-Bouillon au sein de la précédente Chambre en 1935, sous la dénomination de Front républicain. C'était enfin celle, dans la même Chambre, du radical indépendant Jean de Nadaillac¹⁹, désormais numéro 2 du Bureau politique du PSF derrière Edmond Barrachin. Venu d'une tout autre sensibilité politique mais converti à leur logique, Vallin leur fut plus étroitement associé après son élection de la fin de 1938 en sa qualité double de dirigeant du parti et désormais de parlementaire.

Les dirigeants du Bureau politique commandaient toute une hiérarchie de responsables dans l'organigramme régional et départemental du parti – portant dans les sources les titres soit de « délégué politique » soit, à leur échelon propre, de directeur du Bureau politique de leur

¹⁹ La configuration politique de son département de la Nièvre est de ce point de vue intéressante. Bien qu'appuyée sur des familles aristocratiques, dont celle de Nadaillac (mais aussi les Ségur auxquels les Barrachin étaient alliés en la personne même de la marquise de Ségur, sœur d'Edmond Barrachin), et d'imprégnation Croix de feu, la droite locale se savait tendanciellement minoritaire et recherchait les convergences avec un radicalisme glissant hors du Front populaire avec le député Georges Potut, dont la connivence avec le PSF à la fin des années 1930 semble établie. Au lendemain de la guerre, c'est la recommandation personnelle d'Edmond Barrachin auprès du colonel de Champeaux (autre famille marquisale du département...), responsable du Parti républicain de la Liberté regroupant localement l'ancienne mouvance du PSF, qui permit à la perle rare capable d'unir les suffrages de la droite et du centre gauche d'être élue en la personne du jeune François Mitterrand (entre autres sources : archives d'Edmond Barrachin, PRL 1946, correspondance, colonel de Champeaux).

fédération. Ils articulaient, en liaison directe avec La Rocque, l'action électorale – ce qui incluait en aval la sélection des candidats à de futurs mandats parlementaires – avec l'activité générale du parti : éducatrice, sociale et patriotique. Ce ressort double, dont la fin ultime était morale et placée au-dessus d'une médiation politique qu'elle seule légitimait, était décrit à longueur de discours, publics et encore plus internes et à fonction de formation des militants et cadres, comme l'expression directe de « l'originalité du parti²⁰ ».

Dans la pratique, Edmond Barrachin était bien la pierre angulaire de cette articulation : en rapport constant, et surtout en étroite familiarité de personne et de culture, avec ces parlementaires réellement engagés ; et tout autant avec La Rocque, dont il faisait littéralement l'agenda des réunions publiques ; avec Noël Ottavi, médiateur investi de la confiance absolue de La Rocque ; avec les responsables féminines de « l'Action sociale²¹ », dont la non moins fondamentale

²⁰ Archives d'Edmond Barrachin : nombreux brouillons de discours et allocutions, dans des congrès, meetings, conférences, réunions de cadres, etc. (Non classés dans l'état où nous les avons consultés, avant leur dépôt au Centre d'histoire de Sciences Po).

²¹ Marcelle Stanislas-Devaud, citée plus haut comme épouse du député de Constantine, dont elle assura un temps le secrétariat, fut une des responsables de cette « Action sociale » méthodiquement organisée du haut en bas du parti et qui mobilisait les dévouements de femmes alors exclues du droit de vote. Elle fut en 1945 la fondatrice, avec Irène de Lipkowski, de même origine PSF et elle aussi future parlementaire, de l'association gaulliste *Les Françaises libres*, qui militait pour l'éducation politique des femmes enfin admises à la citoyenneté active. Son rôle parlementaire dans la législation sociale d'après-guerre, entre autres à l'origine de la sécurité sociale des étudiants, devait beaucoup à sa première expérience au PSF (affirmation de l'intéressée dans plusieurs entretiens avec l'auteur, que corroborent bien des pièces qu'on ne peut détailler ici). Elle fut souvent

Antoinette de Préval ; et avec l'ensemble des cadres de l'appareil militant.

Les secrétaires du Bureau politique, du groupe et des parlementaires : une géométrie variable

Le Bureau politique avait plusieurs secrétaires²². Leur fonction fut non moins ambivalente que celle de l'instance elle-même : tout en assurant des fonctions plus générales d'étude, d'organisation et de propagande, ils furent en rapport étroit avec les parlementaires, quoiqu'inégalement investis dans leur service, l'un plus que l'autre. S'ils ne faisaient pas tout du travail en liaison avec le groupe, c'est parce que, comme on l'a vu, les parlementaires étaient eux-mêmes étroitement associés à la vie, à la direction et au travail d'élaboration du parti. Comme le PSF tout entier, dont l'organisation était en cours de remodelage, ou plutôt ébauchait à la veille de la guerre le processus d'une construction rationnelle et différenciée adaptée aux besoins d'un mouvement de masses, le secrétariat du Bureau politique était lui-même évolutif. Du souvenir de Pierre de Léotard, premier recruté au secrétariat, Denys Cochin, agrégé au même office en 1937 au retour de son service militaire, fut « plus particulièrement affecté à la préparation des propositions de loi²³ ». C'est donc ce dernier qui doit être considéré, sans en avoir

aussi associée par Barrachin à ses travaux proprement politiques et à fins parlementaires, jusqu'à d'interminables calculs électoraux.

²² On laissera de côté ici Hubert Borel, dont les relations avec les parlementaires PSF apparaissent peu.

²³ Pierre de Léotard, *Mes souvenirs politiques*, dactylographié, p. 13. Ces mémoires privés et inachevés ont été publiés avec un appareil scientifique par Éric Duhamel (*Recherches contemporaines*, université de Paris X – Nanterre, n° 5, 1998-1999, p. 162-286).

véritablement le titre, comme faisant fonction le plus objectivement de secrétaire du groupe parlementaire du PSF.

Les deux personnages sont intéressants paradoxalement par leur parfaite adéquation à un travail politique relevant d'un professionnalisme, dans un parti qui opposait sa mystique à « *la politique* » au sens ordinaire, en un temps où elle était souvent dépréciée. L'un et l'autre étaient diplômés, d'une même génération, de l'École libre des sciences politiques, où ils étaient toutefois entrés par des chemins différents : Cochin, né en 1912, en suivant la pente naturelle d'un héritier ; Pierre de Léotard, né en 1909, en y entamant des études après avoir été contraint par la nécessité à des débuts plus laborieux aux lendemains du baccalauréat, et sur les conseils d'amis fréquentés par suite d'une première initiation politique. Les parcours différents ne doivent pas cacher les points communs à ces deux fils de bonne famille, qui trouvaient en Charles Vallin (né en 1903) un aîné de l'École des sciences politiques et en Edmond Barrachin (né en 1900) un maître dans une science politique appliquée, parfaite par une profonde culture du monde anglo-saxon²⁴.

Cette commune base « technique » se greffait sur l'héritage de traditions reçues par chacun avec liberté. Pierre de Léotard, dont la mère était née de Montalembert, n'avait pas été particulièrement nourri de

²⁴ On n'a pas de connaissance d'études supérieures de Barrachin, qui mena précocement une vie de « jeunesse dorée » la plus huppée. Il parlait l'anglais comme sa langue maternelle, apprise dans les bras de ses nourrices d'outre-Manche (souvenir de son neveu Pierre de Ségur). Ses références politiques sont imprégnées d'exemples anglais, y compris à l'usage selon lui du PSF.

souvenirs et d'ancêtres par sa famille qui menait une vie bourgeoise et provinciale à Bordeaux ; c'est sa propre curiosité qui lui fit chercher auprès d'un oncle les discours de Charles de Montalembert où il dit avoir trouvé « matière à rêver et à penser ». Un vague royalisme d'adolescent (imprécis dans ses souvenirs : adhésion ? ou sans doute plutôt simple sentiment ?) fut de toute façon, s'il en était besoin, étouffé pour ce jeune catholique par la condamnation de l'Action française – précisément initiée comme on sait par l'archevêque de Bordeaux, le cardinal Andrieu. Il fit sa première expérience entre Jeunesses patriotes (sous leur visage le moins remuant) et le Centre de propagande des Républicains nationaux que venait de créer Henri de Kérillis – dont la mémorable campagne commune avec Paul Reynaud contre Jacques Duclos en 1926 avait retenu tout son intérêt. Son principal fait d'arme d'orateur débutant lui valut un écho de presse flatteur le plaçant sur le même pied que Philippe Henriot, portant la contradiction à Philipe Serre ; et ses archives font apparaître, avant celle qui le lia à Edmond Barrachin en 1935, une collaboration parlementaire que ne citent pas ses souvenirs, avec Robert de La Myre Mory, élu député du Lot-et-Garonne en 1933 et siégeant parmi les Républicains de gauche – passé aussi par une mouvance JP puis qu'on retrouve en 1935 dans l'intergroupe du Front républicain de Franklin-Bouillon, piloté comme on l'a vu encore par Barrachin²⁵. Il y ajouta une initiation au journalisme (au *Journal*, en une fonction non rétribuée) à l'époque de ses débuts à Sciences Po, mais fut vite remercié à la suite d'une bévue « diplomatique » de jeune inexpérimenté.

²⁵ Né en 1898, réélu en 1936 et siégeant au même groupe, Robert de La Myre Mory est mort au champ d'honneur en 1940.

Denys Cochin était d'une famille anoblie au XVIII^e siècle mais surtout connue comme de grands notables parisiens (dont le chanoine Cochin, donateur de l'hôpital du même nom), illustrée par l'économiste catholique libéral Augustin Cochin, ami de Montalembert et avec lui pourfendeur de l'esclavage ; par son grand-père Denys Cochin, député monarchiste libéral et catholique social, ministre du blocus dans le gouvernement Briand en 1916 – ce qui certifie un monarchiste « républicainement » acceptable, adversaire particulier de l'Action française ; par son père l'historien chartiste Augustin Cochin, mort au champ d'honneur en 1916 : ce fut le grand-père qui éduqua le petit-fils. On aperçoit donc une éducation traditionnaliste quoique sans excès. On connaît les thèmes historiques d'Augustin Cochin, rappelés par François Furet : sans préjudice de leur part de pertinence, ils font écho à une certaine vision de la politique comme production artificielle d'idéologie, vision répandue dans un monde catholique se sentant assiégé vers 1900. Augustin Cochin lisait *L'Action française* pendant la guerre d'après Eugen Weber ; mais le contexte était particulier et n'a guère dû influencer son fils, âgé de trois ans... Sociologiquement, Cochin représentait une jeunesse du VII^e arrondissement ; il n'eut apparemment pas d'autre profession que la gestion de la fortune familiale considérable. On l'aperçoit dans un milieu de jeunes nationaux²⁶, peut-être sans plus : les témoignages suggèrent plus une sensibilité vaguement anti-parlementaire qu'un nationalisme extrémiste, certes avec des porosités en direction des ligues. Cochin aurait adhéré aux Volontaires nationaux après avoir rencontré

²⁶ Recoupement de deux entretiens accordés à l'auteur et de témoignages privés

et suivi le cortège Croix de feu du 6 février 1934²⁷, en excitant de son père tué à Verdun (« *Alors, viens avec nous...* ») : la version est plausible.

En bref les deux étaient des *nationaux* au sens de l'époque, qui désignait *grosso modo* la large moitié droite de l'échiquier politique ; et d'un esprit proprement national ; enfin d'une droite de tradition catholique avec un lointain souvenir monarchiste, pas moins en processus de modération. Sans plus pour Pierre de Léotard, plus près d'un engagement professionnel et qui vit le 6 février 1934 en spectateur : son parcours est l'éducation d'un jeune homme de plus en plus intéressé par la politique. Cochin était plus réservé devant le monde politique installé²⁸ ; il n'était pas moins passé par Sciences Po par convenance et à toutes fins utiles, conformément à son milieu ; et ce fut à bon escient si on en juge d'après ses fonctions, le type de celles auxquelles formait alors la célèbre École libre. Sans que les sources permettent d'approfondir particulièrement le travail qui lui incombait au-delà de la rédaction de propositions de loi, les archives La Rocque en donnent une idée à travers la correspondance reçue et adressée au nom du groupe

²⁷ Rappelons que ce cortège s'affichant d'anciens combattants, avançant sur la rive gauche séparément de tous les autres qui convergeaient vers la Concorde, demeura strictement hors de l'émeute alors qu'il était rue de Bourgogne devant le Palais-Bourbon à peu près sans protection, et qu'il fut à ce moment dissout par ordre de La Rocque.

²⁸ L'auteur a été témoin de son indignation encore fraîche après soixante ans devant l'affaire Stavisky, qu'il relativisait néanmoins au regard d'une nomination ministérielle contemporaine (celle d'un personnage au bagout célèbre mais de médiocre réputation, dans les années 1990) : « Il aura fallu que je vive assez vieux pour voir ça : Stavisky au moins n'était pas soutenu par le président de la République ! »

parlementaire²⁹ et dont on voit qu'il est tenu compte même quand elle émane de sympathisants d'une éventuelle compétence mais sans notoriété³⁰ : il y eut bien un investissement collectif. Ses fonctions ne furent pas moins elles-mêmes à géométrie variable et il assura parallèlement le secrétariat plus personnel du député de Paris Charles Vallin après son élection.

On rebondira à ce point sur une observation de Gilles Le Béguet dans ce colloque : que la genèse de certains secrétariats de groupe parlementaire se distingue mal d'un secrétariat particulier de leur président. Dans ce parti paradoxalement encore de structure archaïque qu'était le PSF, on rencontre un autre cas d'espèce du stade primaire du secrétariat parlementaire : au service du tandem amical inséparable que formaient le vice-président et député Charles Vallin et le « directeur du Bureau politique », Edmond Barrachin.

La filière et la formation d'Edmond Barrachin : un amont et un bilan en aval

L'adéquation du secrétariat du Bureau politique était parfaite par le lien très personnel qui l'unissait à son directeur Edmond Barrachin, lui-même charnière

²⁹ Cote 451 AP 120, déjà citée.

³⁰ Le caractère fragmentaire du carton cité ne permet pas de trouver de correspondant de grande notoriété ; mais ce qu'on sait de ceux de La Rocque laisse supposer que de bien plus hautes compétences spécialisées furent aussi au service des députés du parti. On possède par exemple de longs manuscrits de Pierre Waline, professeur de droit comme son frère et surtout membre du Bureau international du travail, ancien Volontaire national et PSF militant consulté par La Rocque sur tous les projets d'économie organisée. Il avait par ailleurs d'excellentes relations avec Barrachin et apparaît encore dans ses contacts en 1944.

organique entre la direction du PSF et le monde parlementaire. On peut aussi y lire dans un parcours historique beaucoup plus long que la brève histoire du PSF le bilan de la toile de Pénélope que fut souvent l'organisation des droites parlementaires : Barrachin en fut le plus infatigable artisan pendant un tiers de siècle. L'agrégation et la sortie de ses deux secrétaires en est un segment parmi bien d'autres.

Pierre de Léotard fut recruté en juillet 1935 à sa sortie de Sciences Po par Edmond Barrachin pour lancer l'hebdomadaire *Sedan Régional*, destiné à faire pièce à l'hostilité de l'organe de gauche concurrent *Sedan Républicain*. Il fut chargé de le continuer après la défaite de son patron afin de préserver la position, jusqu'à ce que ce dernier, devenu directeur du Bureau politique du PSF, l'appelle auprès de lui pour le seconder à Paris. Ce fut donc une expérience de responsabilité croissante qui en fit bientôt le seul pilote du journal. Son apprentissage fut du reste plus général auprès de Barrachin, déjà un politique plus professionnel que ne le suggère la nonchalance locale dont font état les souvenirs de Léotard³¹. Le bref passage auprès du député fut le tremplin vers une tâche plus passionnante, de spécialiste électoral dans le nouveau parti qui semblait promis au succès en 1940, au côté de routiers dont Barrachin et Nadaillac. Elle était débordante, faite de longs calculs électoraux (qu'on trouve dans ses archives, y compris de la main de son

³¹ Ces souvenirs hostiles *a posteriori* amplifient quelques traits et campent Barrachin en type du député paresseux et condescendant. Moins au fait de l'activité du tisseur de réseaux, à la Chambre et ailleurs, en 1935, ils manquent de ce qui put expliquer une évanescence locale diagnostiquée par d'autres témoins pour d'autres époques : Frédéric-Dupont, modèle inverse, jugeait qu'il « méprisait l'électeur ».

patron qui en était obsédé et qui lançait tous ses collaborateurs sur cette piste, dont même Marcelle Stanislas-Devaud), de projections tactiques, d'organisation de la propagande, de réunions publiques (comme organisateur et orateur), de coordination avec l'appareil militant et « mystique » du parti, tout autant que de la synthèse de presse quotidienne pour La Rocque et de la liaison du groupe parlementaire. « C'était vivant, passionnant. Je ne crois pas qu'un autre jeune Français ait connu ailleurs et comme moi la même impression de pouvoir obtenir des résultats à la suite de discussion et de choix basés sur l'expérience », écrit-il en se remémorant les réunions quotidiennes en présence des « gros poissons ».

Cochin semble avoir été recruté pour le Bureau politique comme ancien Volontaire national militant³² doté de compétences à la fois ataviques et acquises à Sciences Po. Le titre du dossier de ses archives sur cette période (« Secrétariat d'Edmond Barrachin. Secrétariat de Charles Vallin ») indique clairement qu'il a commencé par le premier. Quelques pièces de ses archives (« organisation des congrès régionaux, à fonction de manifestation de foules, d'« études » (?) et de captation des notables ») complètent celles de Léotard pour une vision des travaux très techniques du Bureau politique : vraie commission de spécialistes – que même ces jeunes devinrent rapidement – mais dont l'autorité fut à la mesure de sa fonction centrale pour un parti qui prétendait être l'arbitre de la scène future. Là encore, et même s'il fut le plus impliqué, et de plus en plus, dans

³² Bel exemple de continuité de la ligue dissoute : il fut convoqué à une réunion du PSF... comme ancien VN au retour de son service militaire en 1937 et apparemment sans contact préalable.

le travail proprement parlementaire, on voit que sa fonction fut toujours double. C'est sans doute parce qu'il ajoutait à cette expérience la mystique des Volontaires nationaux qu'il fut choisi par Charles Vallin, orateur brillant, patriote passionné, considéré par le colonel de La Rocque comme le jeune espoir du parti, pour assurer son secrétariat parlementaire après son élection de 1938. La collaboration de Cochin avec le vice-président, ancien délégué à la propagande, fut autant le prolongement de ses fonctions au Bureau politique qu'un secrétariat privé (qu'il assura en tout, jusqu'au déménagement de Vallin avant son départ pour Londres en 1942) ; c'est aussi une amitié indéfectible avec son aîné. La Rocque et ses proches semblent avoir voulu faire de Cochin un député en 1940, avec un siège considéré comme sûr³³. Mais l'intéressé démentait y avoir songé : sans doute l'eût-il accepté comme une mission, dans l'esprit d'un PSF qui était aux yeux des militants comme lui une école de désintéressement (dont il témoignait longtemps après comme jamais vue ailleurs, alors qu'il avait rompu politiquement avec la mouvance de La Rocque et connu des aventures qui eussent pu être plus exaltantes dans la France libre et les missions en France occupée).

En bref, pour les deux collaborateurs d'Edmond Barrachin, cette expérience entre parti et service des parlementaires fut une formation incomparable. Leur investissement fut méthodique... ce qui fait certes ressortir qu'il fut inégalement exploité par la suite.

³³ Philippe Rudaux, *Les Croix de feu et le PSF*, Paris, France Empire, 1967, p. 252.

Après le Bureau politique

Le destin des membres du Bureau politique est divergent dans et après la guerre : Cochin se retire peu à peu de tout engagement ; et Pierre de Léotard se sépare de son patron Edmond Barrachin. On aperçoit pourtant l'héritage discret de ce qui fut un lieu de formation pour les secrétaires et d'expériences supplémentaires pour leur mentor.

Pierre de Léotard se trouva de plus en plus proche de La Rocque au cours d'une période de latence entre son engagement et sa mobilisation effective (de septembre 1939 à mars 1940), à une époque où la guerre avait vidé l'appareil du PSF. Il fut chargé de préparer la formation d'une relève notamment féminine, pour les temps futurs de la paix. Après l'armistice, il suivit La Rocque à Clermont-Ferrand, où était édité *Le Petit Journal* (devenu l'organe du PSF depuis 1937) ; il resta auprès de lui après le passage de Barrachin en Espagne et à la France libre en 1942, et fut incarcéré par les Allemands en mars 1943, avec le colonel et des dizaines d'autres cadres du PSF. Ce parcours lui valut d'être choqué à la fin de 1944 par la désinvolture de Barrachin (« Venez avec moi. La Rocque, c'est fini ») à l'égard du « patron », dont il reconnaissait bien les impasses mais qui était encore en déportation. À son retour, il fut la cheville ouvrière des ultimes tentatives de recomposition échafaudées par le colonel : ses archives, prolixes ici, les font apparaître combien « politiciennes » paradoxalement, par adaptation à une situation marginalisée où tout grappillage était bon à

prendre. Il devint, conjointement avec Paul Pernin³⁴, le secrétaire général du Parti républicain et social de la Réconciliation française : la « RF », qui regroupait les fidèles encore fort nombreux mais privés de notables électoraux que les dissidents Vallin et Barrachin entreprenaient de regrouper dans ce qui devint le Parti républicain de la liberté (PRL). Il amena la « RF » au Rassemblement des gauches républicaines sur les ultimes directives du colonel, qui affichait son refus d'une confrontation de deux « blocs » de gauche et de droite : c'était tout autant par hostilité au frère ennemi PRL qui se voulait un regroupement de toutes les droites en décomposition. Les « larocquistes » firent efficacement barrage à Barrachin pour l'empêcher d'être élu dans le 5^e secteur de la Seine en octobre 1945. Mais Léotard, préoccupé de se faire élire en 1946 en mobilisant tous les nombreux cadres orphelins du PSF se heurta lui-même à un contexte peu propice. Élu enfin en 1951 sur la liste RGR de Bernard Lafay dans le XVII^e arrondissement de Paris, il fut un parlementaire consciencieux de la IV^e République (battu en 1958 puis privé de rebond en 1962... par les bons soins de Barrachin !). Il réussit à réunir un intergroupe de la Réconciliation française : dans ses archives une liste d'une vingtaine de députés et sénateurs en 1955, des mouvances RGR, Paysans, Indépendants et ex-RPF, est bien loin de représenter tous les anciens PSF présents dans les assemblées de l'époque ni même ceux qui fréquentèrent ce qui semble n'avoir en définitive été qu'une amicale d'anciens³⁵.

³⁴ Ancien chef de section PSF du XII^e arrondissement de Paris, dont il fut par la suite député et maire.

³⁵ Le professeur Langlade-Desmoyens, ancien secrétaire du groupe Paysan à l'Assemblée nationale, qui eut ès fonctions l'occasion de voir cet

Cochin suivit Vallin, avec Barrachin et Marcel Gatuïng (secrétaire de la Fédération PSF d'Oran et membre du Comité exécutif – et futur député MRP d'Oran) à la délégation de Vichy du PSF, chargée en principe de tenir La Rocque informé de ce qui s'y tramait. Il semble avoir précédé Vallin³⁶ dans l'option résistante effective ; mais ce fut à ses côtés qu'il embarqua pour Londres avec Brossolette en septembre 1942. Il fut un brillant officier parachutiste de la France libre (où il retrouva bien des congénères du PSF et de la jeunesse nationale du VII^e arrondissement). Resté proche de Vallin et associé à ses projets de reconstitution qui étaient aussi ceux de Barrachin, mais manifestement sans ambition politique, il s'en désintéressa d'autant plus que Vallin mourut en avril 1948. Il rejoignit comme lui le RPF, mais son soutien fut purement financier et il refusa de participer à la liste municipale conduite en 1947 par Pierre de Gaulle, refusant de signer un engagement impératif que ce dernier exigeait de tous ses colistiers. Il devint conseiller municipal de Paris en 1953, dans la suite d'une longue tradition familiale : son refus de 1947 avait été le réflexe d'un homme revenu à une culture atavique de notable indépendant, comme par déception devant une politique réelle éloignée de ce qu'il avait cru qu'elle dût être.

Le passage par le Bureau politique ne fut donc capitalisé que par Léotard. Lui et Cochin représentaient, dans une

intergroupe, lui attribue plusieurs dizaines de membres et y aperçut François Mitterrand, et même Edmond Barrachin : ni l'un ni l'autre ne refusaient sans doute une occasion de sociabilité politique.

³⁶ Le témoignage de Pierre Brossolette transmis par Maurice Schumann fait remonter tôt l'orientation résistante de Vallin, dès la fin de 1940 ; toutefois les rapports du même en 1941-1942, et les faux pas de Vallin à Vichy, montrent que sa décision ne fut mûre que sensiblement plus tard.

même droite patriote d'origine catholique en recentrage, deux profils typologiques antithétiques. Le bilan étonnant est celui d'un détour après lequel chacun des deux semble revenu à son point de départ : la politique classique et parlementaire pour le professionnel d'inclination qu'était somme toute le premier, même dans la fidélité à La Rocque ; la distance pour l'ancien Volontaire national. Le bilan plus proprement politique est pourtant celui d'un lieu de formation. Un secrétariat parlementaire même collectif n'est pas un cabinet, fonction proche du pouvoir et de la décision ; mais ce fut tout de même un lieu de promotion et de quelque influence : si elle fut limitée immédiatement pour Léotard, dans un parti écarté du pouvoir, elle fut à terme pour lui un tremplin. Il lui dut après tout d'être plus tard, fort d'une très sérieuse expérience³⁷, le chef d'un petit parti et le leader d'une aile droite – et « catholique » au sens des débats scolaires de l'époque... – du Rassemblement des gauches républicaines.

La formation reçue était certes à la mesure d'un patron d'exception, Edmond Barrachin, particulièrement instituteur de Léotard de ce point de vue professionnel ; et d'une formation politique exceptionnelle – où Cochin était « né », ce qui en forma bien d'autres, de même profil « VN », à une politique plus classique. Leur fonction « secrétariale » eût pu être un tout autre tremplin s'ils avaient suivi Barrachin plus durablement : son rôle de patron fut à son apogée dans le cycle allant de l'impulsion du PRL à l'intergroupe parlementaire du

³⁷ On l'aperçoit dans son art de faire valoir l'audience électorale diffuse des anciens PSF ; et dans son travail proprement parlementaire. On sait que c'est loin d'être la priorité de tous les députés.

RPF – dont il fut, avec seulement le titre de vice-président, le chef de file le plus influent³⁸ – puis à l’Action républicaine et sociale née de la scission du mouvement gaulliste. À ce moment, ses hommes sont très repérables dans le cabinet Laniel de 1953-1954 (dont Pierre July, secrétaire d’État à la présidence du Conseil), au côté du ministre d’État qu’il était. Si son influence fut par la suite plus circonscrite au monde des Indépendants et à leur charnière avec le MRP (jusqu’au Centre démocrate dont il fut encore un père fondateur), il fut jusque dans les années 1960 le mentor de nouveaux jeunes talents. Dans ce parcours d’un tiers de siècle, il capitalisa l’expérience qu’il avait pour lui-même approfondie au temps où il pilotait à la fois la politique électorale du PSF et la coordination de son groupe parlementaire.

³⁸ Ne fût-ce que pour la raison numérique de la prépondérance dans l’intergroupe des éléments venus des droites et, parmi eux, des anciens PSF.

Témoignages et interventions

Michel Charasse

L'exposé de M. Le Béguec a bien montré la difficulté de remonter l'histoire. En effet, pendant très longtemps, on a refusé les groupes dans les assemblées à cause de la loi Le Chapelier. C'était donc strict parce qu'on considérait qu'elle portait atteinte à l'unité de la République, à l'unité de la représentation nationale.

Si vous avez eu du mal à retrouver des traces de la vie des groupes, c'est parce qu'on n'avait pas le droit de se réunir même entre copains dans les locaux parlementaires. Pour remonter le fil, il faut attendre l'époque où, autour de la loi de 1901, on a commencé à prendre l'habitude de se réunir. Deuxièmement, à l'époque, ce n'était pas les groupes politiques qui les effrayaient, c'étaient les lobbies. Cela a continué à marquer les assemblées jusqu'à la période récente puisque dans les deux Chambres, on a édicté il y a peu de temps des dispositifs concernant les lobbies et leur droit d'accès aux couloirs.

Jusqu'à ce que les groupes soient autorisés, c'était donc la clandestinité qui marquait le fonctionnement. C'est pourquoi, il est difficile de mener un travail universitaire qui repose sur des sources vérifiables. L'effort de recherche est, en conséquence, très méritoire parce qu'au fond il ne fallait pas se faire pincer à l'époque : si on se réunissait, même à une dizaine de copains, on considérait qu'on constituait une espèce de ligue qui par définition était par avance dissoute.

Les groupes ne se réunissaient pas dans les locaux parlementaires, c'était absolument interdit. En outre, d'anciens députés m'ont raconté qu'à l'époque les députés ne voulaient voir personne dans les couloirs. Les journalistes les agaçaient, comme les collaborateurs individuels des parlementaires, peu nombreux à l'époque et qui étaient généralement de la magistrature ou du barreau. Par conséquent tout se passait à l'extérieur et j'ai oublié de préciser que le motif de l'interdiction de groupes, c'était la violation de la règle qui excluait le mandat impératif. On craignait que des groupuscules donnent des ordres de vote aux députés ou aux sénateurs.

Il n'y avait à l'époque aucun financement des Chambres pour le fonctionnement des groupes. Les groupes fonctionnaient donc sur la cotisation de leurs membres et d'après ce que je sais, elle n'était pas énorme parce qu'ils n'avaient pas envie de donner beaucoup d'argent et ils n'avaient sans doute pas la possibilité de le faire. Comme cela a été très bien montré, cela fonctionnait sur des financements extérieurs, c'est-à-dire que c'était le patronat et autres qui finançaient les groupes. Quand on dit qu'ils étaient installés 3, place du Palais-Bourbon, cela signifie précisément qu'ils n'étaient pas installés dans les locaux de la Chambre.

Il n'y avait donc aucun moyen de travail, ce qui veut bien dire qu'en 1910, on a autorisé les groupes en marche arrière, en se disant qu'on ne pouvait pas faire autrement. Le développement qui a été constaté, avec la Fédération républicaine et l'Union républicaine, correspond à la période où la gauche est arrivée en force, notamment à la Chambre des députés, en amenant ses méthodes d'organisation, celles du groupe

communiste et celles des socialistes après 1920 et la scission.

Jean Vavasseur-Desperriers

Sur l'influence des groupes de gauche, on trouve effectivement dans les documents internes des références, l'idée étant : « Nos adversaires s'organisent donc nous aussi nous devons nous organiser. »

Gilles Le Béguec

Est-ce que Pierre Renouard conserve ses fonctions quand il est appelé au cabinet de Louis Marin, et notamment dans la période 1934-1935 ?

Jean Vavasseur-Desperriers

Je pense que non mais je ne peux pas vous le confirmer. J'ai dû voir effectivement un papier sur l'intérim. Cela n'a pas duré très longtemps, ce qui paraît assez normal parce qu'être à la fois chef de cabinet d'un ministre et secrétaire administratif d'un groupe parlementaire est quand même un peu curieux comme cumul. Je ne sais pas ce qu'en penserait M. le Ministre, est-ce qu'on peut être à la fois secrétaire administratif d'un groupe parlementaire et chef de cabinet d'un ministre ?

Michel Charasse

Il n'y a pas d'incompatibilité. Les groupes choisissent librement leurs collaborateurs et ça ne me paraît pas anormal qu'un secrétaire ou un secrétaire adjoint de groupe soit en même temps dans un cabinet ministériel. La question se poserait à ce moment-là de savoir qui le paye : est-il payé dans le cabinet ministériel ou au groupe ? Comme le groupe n'a aucune interdiction pour payer, il peut parfaitement décider de le payer, même

s'il est doublement payé, c'était une époque où la République était encore la République et où on n'était pas enquinés tous les quatre matins sur la question des rémunérations des uns et des autres.

Constantin Melnik

Pour prendre mon exemple personnel, puisque j'ai été secrétaire du groupe de la Gauche démocratique au Sénat de 1949 à 1954, j'étais en même temps membre du cabinet ministériel de Charles Brune qui avait été président du groupe et qui était devenu ministre des PTT et puis ministre de l'Intérieur. Il m'avait pris à son cabinet et j'ai continué à exercer les deux fonctions, mais comme l'a dit M. Charasse, il n'y avait pas de financement et heureusement parce que l'un des scandales de la V^e République, que j'ai dénoncé après avoir servi Michel Debré et le général de Gaulle, c'est qu'il existait sous la IV^e République ce qu'on appelait le Fonds d'action politique. Le Fonds d'action politique était utilisé pour lutter contre le parti communiste et personne ne se serait avisé de piocher dedans. Le président Ramadier voyageait en troisième classe et mangeait des sandwiches et quand j'étais au cabinet du ministre de l'Intérieur je touchais la modique somme de cinquante francs par mois. Depuis ce Fonds d'action politique, on en parle peu : il est pourtant devenu un fonds où tout le monde pioche et sur lequel les ministres touchent des indemnités, comme Bernard Debré l'a raconté, allant jusqu'à 50 000 francs par mois. L'absence de financement était donc extrêmement saine, parce que finalement c'étaient les parlementaires eux-mêmes qui finançaient le groupe administratif et, dans les cabinets ministériels, les fonctionnaires touchaient de toutes petites primes. On dit toujours du

mal de la IV^e République, mais moi j'en suis devenu un défenseur : les mœurs y étaient beaucoup plus saines.

Michel Charasse

Il faut bien mesurer une chose : les groupes ayant peu de moyens, puisqu'ils étaient financés largement par les cotisations et accessoirement par des contributions extérieures venant de groupes de pression et autres, toutes les fois qu'ils avaient l'occasion d'avoir un collaborateur payé par quelqu'un d'autre ou par un autre organisme, ils sautaient dessus. Ça pouvait être des fonctionnaires mis à disposition, qui étaient payés par un ministère mais n'y mettaient pas les pieds. Les cabinets ministériels pouvaient éventuellement permettre de partager le salaire, avec une partie payée par le cabinet ministériel et l'autre par le groupe.

À partir du moment où les groupes se sont étoffés sous la IV^e République jusqu'au moment où on est arrivé au financement public, on a vu monter le travail des groupes. Malgré les vertus de la IV^e République, un certain nombre de combines ont été mises en place parce que les groupes se sont trouvés rapidement dans une situation où ils n'avaient pas les moyens de dégager les fonds nécessaires au financement de leurs actions et de la mission qui était la leur.

La prise en charge s'est faite d'une façon très simple. Il n'y avait pas de financement des groupes, même au début de la V^e République, et puis un beau jour, sous la pression, en particulier, des socialistes et plus précisément d'André Chandernagor, qui avait été vice-président de l'Assemblée, l'Assemblée nationale a décidé de créer un poste d'assistant parlementaire par député. Il y a eu d'abord une indemnité dite de secrétariat, puis ensuite il y a eu un assistant

parlementaire qui était payé par l'Assemblée. En même temps, à cette époque, on a donné, notamment avec la construction de l'immeuble Chaban-Delmas, où l'on se trouve actuellement, un bureau pour quatre députés. À l'origine, ils n'en avaient pas. Leur bureau, c'était la bibliothèque pour ceux qui voulaient travailler.

Constantin Melnik

C'était surtout la buvette !

Michel Charasse

Oui, la buvette et le fumoir mais pour ceux qui voulaient vraiment travailler, c'était la bibliothèque.

Constantin Melnik

Elle était déserte...

Michel Charasse

Non, elle n'était pas si déserte que ça parce qu'on avait créé à l'époque la salle dite du silence qui était au fond, qui existe toujours et où il est interdit de parler. Il faut se rappeler que, dans la bibliothèque, les types posaient leurs affaires et venaient raconter le dernier match de football. Les gens qui voulaient travailler ne le pouvaient pas. Aussi, quand on leur a donné un bureau pour quatre avec un assistant, ça a été la révolution ! Les groupes de gauche ont commencé à dire : « Les parlementaires qui ont des moyens de travail personnels importants parce qu'ils sont maires de villes importantes ou présidents de conseil général doivent donner leur assistant aux groupes. »

C'est comme ça que les groupes ont commencé à recevoir des moyens, illégalement payés puisque c'était

du détournement de fonds par l'Assemblée nationale, avec l'affectation d'un certain nombre d'assistants. Ensuite, quand le nombre d'assistants s'est mis à augmenter, ce dispositif est devenu de plus en plus systématique, sauf qu'on n'avait aucun moyen de travail quand on n'était pas cumulard. L'avantage du cumul des mandats, c'est qu'il permettait de fournir des assistants parlementaires aux groupes. J'ai connu cette époque.

La situation devenait tendue parce que ce n'était quand même pas un mode de financement très convenable, même s'il y avait peu de chance de considérer qu'un juge aurait pu un jour se pencher là-dessus. C'est difficile pour un juge d'entrer dans les assemblées car il y a des règles, encore que la séparation des pouvoirs est aujourd'hui variable. Mais les assemblées ont fini par doter les groupes d'une subvention par député. Ce que je dis pour les députés est devenu valable pour le Sénat mais plus tardivement. Donc aujourd'hui, le financement de groupes est toujours assuré par les cotisations et également par une dotation mensuelle par député ou par sénateur, qui est allouée par le budget de l'Assemblée nationale ou du Sénat avec des règles de calcul assez différentes. Le système a abouti au fait que dans certains groupes, il n'y a plus de cotisations des membres : on a pu les supprimer.

On est donc passé d'une période où les groupes ont été créés en marche arrière, la Chambre ne voulait pas les connaître, à un système dans lequel aujourd'hui le fonctionnement des groupes est pris en charge dans une très large mesure par les budgets des assemblées parlementaires en dehors des règles posées par les lois sur le financement des partis politiques et des

campagnes électorales qui sont totalement indépendantes de ce système.

Constantin Melnik

Ce que vient de dire M. Charasse est absolument remarquable mais il me pousse à une remarque déontologique des rapports entre la réalité et l'historien. L'historien souvent, mais heureusement cela change avec l'école moderne, n'a accès qu'à des documents, or ce que devrait faire l'historien, c'est d'interviewer les acteurs importants, comme M. Charasse lorsqu'il était secrétaire du groupe socialiste. À défaut, les choses les plus importantes de la vie politique ou de la vie du renseignement – à laquelle je m'intéresse actuellement – , sont perdues. Les historiens n'interviennent toujours qu'après coup, quelquefois dix ou vingt ans voire presque un siècle après, s'interdisant de recueillir les témoignages qui sont absolument indispensables. L'étude des secrétariats administratifs aurait été beaucoup plus facile si des historiens étaient venus à l'époque nous interviewer, M. Charasse et moi, ou d'autres qui ont disparu et qui ont joué des rôles extrêmement importants. C'est un problème que je me permets de soumettre à l'éminente assemblée d'historiens que vous êtes. Il faut interroger les témoins et recueillir leurs témoignages : les archives c'est bien, mais ce n'est pas assez.

Michel Charasse

Heureusement, tout ce que je viens de dire sur le financement des groupes en particulier pourra se retrouver un jour dans les archives parlementaires qui seront accessibles au public. Pour le moment, le délai est de vingt ou vingt-cinq ans – je ne sais pas quelles sont les règles édictées par l'Assemblée nationale et par

le Sénat sur ces sujets –, mais on retrouvera bien trace dans les comptes des assemblées des premiers financements des groupes.

En tout cas, ce que je vous dis, sous le contrôle de mon voisin, est exact. Les assemblées ne voulaient pas reconnaître les secrétariats administratifs. Quand j'ai commencé ici en 1967, il fallait une carte d'accès aux couloirs et il n'y avait qu'une seule carte réservée au secrétaire du groupe. Les autres collaborateurs du groupe n'avaient pas le droit d'accéder aux couloirs.

Constantin Melnik

C'est justement le genre de détails qui est absolument essentiel pour comprendre le fonctionnement d'une institution. M. Le Béguec a eu raison d'insister sur le rôle de certains secrétaires administratifs de groupes qui n'étaient pas des secrétaires administratifs, parce que le terme ne correspond pas toujours, mais de véritables chefs de cabinet politiques. Voilà le genre d'information qui risque de disparaître. Heureusement, M. Charasse précise qu'il y a certains détails comme le financement qui seront connus par les archives mais d'autres pans de la réalité historique disparaissent. Je suis arrivé à un certain âge horrifié de voir décéder des gens autour de moi qui ont joué un grand rôle et dont personne ne sait plus rien, ou alors pire, ne sait que ce qu'il a fait après coup. L'exemple de Christian de La Malène est significatif : il a été secrétaire du groupe RPF au Conseil de la République et n'est connu que comme rapporteur général de la ville de Paris, ami de Michel Debré, alors que finalement comme secrétaire administratif du groupe RPF il a joué un rôle qui était beaucoup plus intéressant qu'à la ville de Paris. Il est vraiment

nécessaire que l'historien aille à la rencontre de l'acteur, vienne l'interviewer et « photographier » son activité.

Jean-François Sirinelli

Merci M. Melnik. Nous souscrivons tous ici à ce conseil et il est passé dans les actes des historiens puisqu'il y a maintenant depuis plusieurs décennies ce qu'on appelle l'histoire du temps présent. La principale caractéristique de l'histoire du temps présent est justement la confrontation entre les historiens et les témoins. C'est donc une pratique, après se pose toute une série de questions d'ordre à la fois technique et méthodologique. Le rôle de l'historien n'est pas de recueillir le témoignage à chaud puisque le rôle de l'historien est de confronter le témoignage avec l'idée que lui-même peut déjà se faire de la période. En général, ce recueil de témoignage ne se fait pas auprès de l'acteur au moment où l'acteur agit mais avec un recul de dix ou quinze ans. À cette précision près, nous souscrivons tout à fait à votre remarque. Toute une série de pistes précieuses disparaissent d'elles-mêmes quand disparaît le témoin.

Michel Charasse

Même si je partage ce que vient de dire Constantin Melnik, il n'empêche que j'ai gardé le souvenir au secrétariat du groupe socialiste d'une règle absolue qui s'appliquait à tous les collaborateurs du groupe : nous étions muets et transparents, nous n'avions pas le droit de communiquer avec la presse, nous n'avions pas le droit de parler aux journalistes, nous n'avions pas le droit de diffuser des informations. Il n'y avait que le président du groupe, à mon époque Gaston Defferre, qui se chargeait de cette tâche et si l'un d'entre nous parlait, il était immédiatement sanctionné. C'est arrivé puisqu'il y a eu comme secrétaire du groupe Éric Hintermann qui,

pendant une période, était politiquement proche de Gaston Defferre et qui subitement s'en est éloigné ainsi que de l'Union de la gauche. Il n'était pas d'accord avec cette stratégie d'alliance avec le parti communiste. Il a pris des positions publiques comme militant socialiste extérieur et Gaston Defferre l'a mis dehors. On se devait d'être muet. On ne trouvera donc pas grand-chose dans les archives du groupe socialiste de mon passage au groupe socialiste. J'y suis pourtant resté quinze ans mais, d'une certaine façon, on n'existait pas.

Michel Charasse

Je voudrais ajouter une précision. Au fil du temps, sûrement même déjà à la fin de IV^e République, les Chambres ont accepté de précompter les cotisations sur l'indemnité parlementaire. Au moment de l'adhésion au groupe, on faisait signer par chaque parlementaire, une autorisation de prélèvement sur son indemnité, qui comportait à la fois la cotisation pour le groupe et, s'il y en avait une, la cotisation pour le parti mais la cotisation était prélevée entièrement par le groupe qui reversait au parti ensuite la quote-part qui lui revenait. Or il y a eu des cas où le groupe, ayant des difficultés financières, ne reversait pas au parti ce qu'il prenait aux parlementaires, d'où un certain nombre d'histoires épouvantables.

Aujourd'hui, les choses se sont normalisées, mais en ce qui concerne en tout cas le groupe socialiste, je crois savoir que les cotisations qui sont prélevées pour le parti ont continué pendant longtemps à fonctionner de cette façon. Maintenant, depuis à peu près trois ou quatre ans, le parti socialiste a demandé à ses parlementaires de signer une autorisation de prélèvement sur leur compte bancaire personnel. Cela ne transite donc plus par les

groupes. Il faut dire que c'était un système assez malsain mais c'était comme ça. La vie est faite au fond d'une addition de bricolages.

Rosemonde Sanson

Deux mots à propos de l'Alliance. On sait sa répugnance pour constituer un groupe mais il est bien connu quand même que des hommes comme Raynaud, Rebel mais aussi André François-Poncet ou Gignoux ont fort insisté pour la constitution d'un groupe parlementaire à l'exemple justement de l'organisation solide des groupes de gauche. J'ajouterai un point de détail qui est peut-être un peu moins connu, c'est un jeune, qui présidait le cercle d'études politiques de l'Alliance rattaché à la commission administrative qui, dans les années 1927-1928, a demandé – les parlementaires eux-mêmes rattachés à l'Alliance étant incapables de s'organiser véritablement –, qu'il y ait la constitution d'un secrétariat administratif, lien entre les différents groupes et le « parti ».

Michel Charasse

J'ai oublié de préciser que ce que j'ai dit pour les cotisations ne s'applique pas au parti communiste, puisque le parti communiste avait un système où il prélevait la totalité de l'indemnité et rémunérait ensuite. Il prenait tout en charge y compris les frais du groupe, c'est-à-dire que le groupe était payé directement par la caisse du parti.

Gilles Le Béguet

J'ai une réponse à apporter à une interrogation de Rosemonde Sanson : je n'ai pas trouvé le nom du secrétaire administratif du groupe de l'Alliance, des

républicains de gauche et des radicaux indépendants de 1936. Il est probable qu'il y en avait un, mais je ne le connais pas. En revanche, j'ai trace pour 1936 d'un secrétaire des services parlementaires de l'Alliance, un ancien député qui s'appelait Maurice Vincent, et qui était dans l'appareil du parti, le responsable des contacts avec les parlementaires et notamment de ces contacts liés au travail parlementaire.

Michel Charasse

Je crois savoir qu'en 1936, après l'élection du Front populaire, il semblerait qu'un des secrétaires les plus importants du groupe des radicaux a été un garçon qui était auditeur au Conseil d'État qui s'appelait Paul Duraffour. Il a été député de Charolles sous la V^e République et il est le prédécesseur de Pierre Joxe dans la circonscription de Charolles. Sous la III^e République, il était en même temps au cabinet et au groupe, donc il avait la double casquette ou la double appartenance. Il était au cabinet de Léon Blum, où le Conseil d'État avait dû le détacher, et parallèlement Léon Blum l'avait sans doute mis à disposition du groupe des radicaux pour assurer le secrétariat du groupe. On le voit d'ailleurs sur une photo de Léon Blum prise à la tribune de la Chambre, il est au pied de la tribune avec les collaborateurs des groupes.

Constantin Melnik

Ce sont des personnages très importants qui restent justement dans l'ombre. Effectivement, il y avait un parallélisme entre le secrétariat administratif et le cabinet ministériel. Le secrétariat administratif était un marchepied politique : certaines personnalités parmi les secrétaires administratifs ont fait des carrières étonnamment intéressantes, comme celle de

M. Charasse, mais ce qui est toujours particulier dans l'affaire des secrétaires administratifs, c'est qu'on voit chez eux une certaine liberté d'esprit par rapport au parti lui-même. La formation parlementaire vous donne une façon de réfléchir un peu différente de celle d'un fonctionnaire qui rentre dans un cabinet ministériel et qui suit son ministre. Les hommes politiques issus des secrétaires administratifs sont des gens très intéressants.

Michel Charasse

Tout ce qui peut être dit sur les groupes avant la IV^e République, ou avant même l'entre-deux guerres, a été dit ou le sera avec les exposés qui vont suivre parce qu'il y a quand même une grande difficulté à retrouver de la documentation et je persiste à penser que lorsqu'on a autorisé les groupes en 1910, c'est vraiment parce qu'on ne pouvait pas faire autrement. Les autorités parlementaires n'en étaient pas fanatiques et les députés non plus, parce qu'ils avaient l'impression que c'était un espèce d'encadrement pour les surveiller. Les partis voyaient bien l'intérêt d'avoir un groupe mais les députés ne le voyaient pas vraiment.

Ce qui est remarquable, c'est qu'à partir du moment où les groupes ont été organisés, les assemblées n'ont pas cessé de leur donner des missions et on constate depuis la III^e République, plus encore sous la IV^e et sous la V^e, une invasion des règlements parlementaires par les groupes, si bien qu'aujourd'hui dans les assemblées on ne peut plus rien faire sans les groupes. Vous ne pouvez pas avoir une discussion, un débat, la composition d'une commission, la signature d'une motion, sans les groupes et, sous la V^e République, la création de l'article 4 de la Constitution sur le rôle des partis politiques a retenti dans les assemblées à travers les groupes. Je me permets

d'ailleurs de vous faire observer que la révision constitutionnelle de 2008 a fait rentrer les groupes dans la Constitution. L'article qui concerne les groupes minoritaires et qui leur donne un certain nombre de droits a été inscrit dans le texte constitutionnel. Cela veut donc dire que progressivement les groupes ont été introduits dans l'institution et ils en sont maintenant une pièce essentielle. J'y insiste : rien ne fonctionnerait dans les assemblées sans les groupes.

Ils ont démarré avec très peu de personnel. J'ai rappelé que dans une époque assez récente, dans les années soixante-dix, il y avait le secrétaire de groupe qui avait une carte des couloirs et puis c'est tout. Ensuite, il a fallu négocier. Je me souviens que Gaston Defferre avait négocié avec Edgar Faure pour avoir une deuxième carte, donc on en a donné une deuxième et après, comme toujours, les assemblées ont fini par dire que le nombre de carte d'accès serait fonction du nombre de membres du groupe.

J'ai rappelé la création des assistants parlementaires, leur affectation pour certains, notamment à gauche, au groupe et la création, au sein des groupes, au-delà des secrétariats classiques, de véritables structures techniques qui sont l'appui technique apporté aux parlementaires vu sous l'angle politique du groupe ou du parti auquel ils appartiennent. Les assemblées nous apportent déjà un soutien technique très fort mais c'est un appui que je qualifierai de neutre, non engagé politiquement. On peut faire faire des travaux, des études, des notes par les services des assemblées ou du Sénat, c'est remarquable mais c'est dans les groupes que l'appui technique, que j'appellerais orienté, est fourni. Nous en sommes arrivés à avoir aujourd'hui, dans les groupes, de véritables *staffs* qui sont,

pratiquement et entièrement, payés par l'intermédiaire des subventions allouées par les assemblées au fonctionnement des groupes. Il y a même des subtilités, parce qu'il y a non seulement une subvention par membre de groupe, ça s'appelle une dotation, qui est fonction du nombre de membres dans chaque groupe, mais on a créé également en complément une dotation spéciale au titre de l'équipement informatique des groupes, c'est-à-dire que les groupes achètent du matériel informatique et les assemblées les leur remboursent. La prise en charge est donc beaucoup plus vaste et large qu'elle l'était autrefois.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que tout ceci a conduit les groupes, y compris à gauche, à être de plus en plus indépendants par rapport aux partis, d'abord parce que les groupes font des travaux techniques, de réflexion, qui permettent aux membres du groupe de figurer en bonne place dans les débats parlementaires, dans les travaux des commissions, de déposer des amendements, de les défendre en séance, toutes tâches que les partis ne font pas. Par rapport aux partis ils ont donc un avantage formidable puisqu'ils possèdent une technicité que les partis n'ont pas toujours, même si au parti socialiste, en particulier, François Mitterrand à partir du moment où il a été premier secrétaire en 1971, a cherché à muscler le parti socialiste en matière grise pour avoir des commissions de travail composées de grands spécialistes qui ont fait des travaux considérables.

Il y a donc une indépendance de plus en plus forte vis-à-vis des partis et vous voyez, aujourd'hui beaucoup plus qu'autrefois et à de nombreuses reprises, les groupes parlementaires qui se distinguent des partis correspondants. On n'imaginait pas le groupe UNR se comporter

d'une façon aussi indépendante que le groupe UMP d'aujourd'hui vis-à-vis du général de Gaulle ou éventuellement du président Pompidou.

Constantin Melnik

Au début de la législature, Michel Debré et le groupe UNR ont posé des problèmes sur la question de l'Algérie française.

Michel Charasse

C'est vrai mais, à l'exception de la période de la guerre d'Algérie, où là il y a eu un clivage très fort dans vos groupes ou parmi vos amis, je n'ai pas gardé le souvenir des groupes parlementaires s'opposant tous les quatre matins au président de la République ou au Premier ministre. Il n'y a eu qu'une ou deux occasions sous François Mitterrand où les choses ont failli mal tourner, notamment au moment de l'affaire des généraux d'Algérie, c'est-à-dire de la prétendue amnistie des généraux d'Algérie, à propos de laquelle François Mitterrand s'est mis très en colère.

Le groupe permet à la fois d'assurer une certaine discipline dans les votes et dans le comportement de ses membres et permet aussi de ne pas respecter la discipline que souhaiterait le parti, c'est-à-dire qu'au fond il a sa discipline à lui. Il peut y avoir, de temps en temps, certains députés ou sénateurs qui s'éloignent de la ligne. Cela dépend aussi de l'existence ou non de règles de discipline de groupe ou de parti. Personnellement, j'ai toujours considéré que la discipline de parti ou de groupe est absolument contraire à la prohibition du mandat impératif. Ce n'est donc pas une position nouvelle pour moi qui me serait interdit de prendre en tant que membre du Conseil constitutionnel

puisque je l'ai toujours eue. En outre, pendant tout le temps où j'ai été parlementaire, c'est-à-dire presque trente ans, j'en ai toujours fait qu'à ma tête et j'ai toujours voté comme j'avais envie de voter, sans jamais piétiner ma conscience. Il ne m'est jamais rien arrivé jusqu'à ce qu'ils me flanquent à la porte mais ce n'est pas très grave, j'ai survécu et j'ai rejoint ensuite un groupe qui était celui du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) du Sénat, c'est-à-dire essentiellement les radicaux où là il n'y a aucune règle, aucune discipline. Chacun y fait ce qu'il veut, vient ou pas, vote ou pas et tout se passe dans une très grande tolérance. C'est formidable ! Personne n'invective personne, personne n'insulte personne, on n'est pas menacé sans cesse d'être renvoyé devant le tribunal du peuple. Je ne suis pas resté longtemps au RDSE mais j'y ai été très heureux ; pour le reste je n'ai pas été malheureux au parti socialiste puisque je n'ai jamais suivi la discipline et je n'étais pas le seul. D'ailleurs, j'avais tellement la réputation d'être indiscipliné que lorsque la parité a été votée, je suis tombé sur des dames un peu énervées qui m'ont dit : « Ah bien sûr, un vieux macho comme toi, tu n'as pas voté la parité, tu n'es pas comme Badinter » alors que c'est l'inverse, Badinter a voté contre et moi j'ai voté pour, mais lui bien entendu n'a pas la réputation sulfureuse qui est la mienne.

En ce qui concerne le secrétariat administratif, dans mon souvenir il n'a pas joué de rôle politique et chaque fois qu'il a essayé d'en jouer un, en tout cas au parti socialiste, on a limogé le secrétaire du groupe.

Quand je suis arrivé à l'Assemblée nationale, le secrétaire du groupe socialiste s'appelait Jean Courtois, c'était un ancien député socialiste du Jura, un affidé de Guy Mollet et il était à ce poste la voix de son maître.

En 1962, Gaston Defferre qui n'était pas un affidé de Guy Mollet, devient président du groupe et il n'a eu de cesse de se débarrasser de Jean Courtois parce qu'il souhaitait avoir un secrétaire de groupe neutre et non une courroie de transmission. Il a choisi Éric Hintermann qui était un de ses fidèles mais, en même temps, Éric Hintermann s'abstenait de prendre des positions, jusqu'au jour où il est rentré au comité directeur du parti socialiste. Ensuite, quand on a fait l'union de la gauche, il s'est éloigné du parti et il a été mis à la porte. Il a été remplacé par Yvonne Théobald-Paoli qui elle-même est restée neutre, moi j'étais secrétaire général adjoint. Je n'ai jamais voulu être secrétaire de groupe pour m'occuper de questions administratives sans intérêt, qui consistent à distribuer les bureaux à des députés qui se chamaillent parce qu'ils considèrent qu'on ne leur donne jamais le bon, à distribuer des temps de parole à des députés qui veulent tout prendre et rien laisser aux autres, à distribuer les places ici ou là, à distribuer les missions à l'étranger... Je préférais, au titre de secrétaire adjoint, animer le *staff* technique du groupe et faire le travail de fond, c'est-à-dire les amendements, les interventions, les propositions de loi, etc.

Au parti socialiste, c'était ainsi. Au parti communiste en revanche, jusqu'à ces dernières années, le groupe avait vraiment un rôle politique de commissaire du peuple par rapport aux députés communistes et éventuellement aux sénateurs communistes, même si chez ces derniers, c'est un peu plus souple qu'à l'Assemblée nationale. C'est moins vrai maintenant. D'abord parce que les groupes communistes ne sont pas aussi homogènes qu'ils l'étaient autrefois, ils ne comportent pas que des membres du parti communiste – ils en comportent même encore moins depuis quelques jours puisque il y

en a trois ou quatre qui ont démissionné la semaine dernière. Mais pendant longtemps la tendance au groupe communiste c'était vraiment le parti, ce qui n'a pas été le cas au groupe socialiste.

Voilà ce que je voulais dire. Aujourd'hui, sans secrétariat musclé de groupe, les groupes politiques ne pourraient pas fonctionner et par conséquent, compte tenu de l'importance qu'on a donnée aux groupes (par la pratique, par les modifications du règlement, par la révision constitutionnelle), l'institution parlementaire ne pourrait pas fonctionner. C'est un élément important d'un service quasiment d'utilité publique qui fonctionne sans fonctionnaire. C'est même quasiment impossible ou interdit, sauf dans le cas de certains fonctionnaires qui peuvent être détachés par leur administration d'origine.

C'est donc un véritable service public qui est fondamental pour le fonctionnement de l'institution parlementaire. Mais tout ceci a été une conquête très longue puisque, je vous l'ai dit, on les considérait comme des groupes de pression et ils constituaient une atteinte à l'interdiction du mandat impératif. C'est la raison pour laquelle Eugène Pierre n'en voulait pas. Il avait, en tant que secrétaire de la Chambre, une conception parlementaire républicaine traditionnelle, très différente de celle du Parlement à l'anglaise. Je dois dire qu'on a réussi à éviter, pendant toutes ces années, que les groupes parlementaires soient d'une façon trop systématique et trop évidente les porte-parole des lobbies économiques et financiers. La preuve en est que les assemblées ont arrêté, voilà deux ou trois ans, des règles précises sur la manière dont les gens peuvent désormais faire les couloirs pour vendre leurs salades et leur mayonnaise. Mais jusqu'à une période récente ce

n'était pas le cas, ce n'était pas organisé et ce n'était pas dans les groupes qu'on le faisait, même s'il y a toujours eu dans les groupes trois ou quatre députés qui sont plutôt les défenseurs des pétroliers, les défenseurs des céréaliers ou ceux des anti-avortement, etc. Les groupes ont plutôt échappé à l'immixtion massive et systématique des lobbies dans la vie parlementaire.

Voilà quelques observations à bâtons rompus mais l'histoire des groupes politiques reste à écrire.

J'ai oublié une précision sur l'histoire des cotisations. Nous avons essayé de mettre en place au groupe socialiste, à l'époque de Gaston Defferre, un système d'amende pour absentéisme. J'étais chargé de noter les présents et les absents aux réunions de groupe et on leur collait des amendes. Pour le faire, toutefois, il fallait qu'ils acceptent de signer un papier autorisant un prélèvement complémentaire sur leurs indemnités parlementaires. Personne ne l'a signé. Alors on a décidé de faire comme on faisait sous la IV^e République, c'est-à-dire de communiquer la liste des présents et donc des absents avec les motifs quand il y en avait. En réalité, c'était beaucoup plus compliqué, on avait fait des tours de garde, on pouvait se faire remplacer, c'était un bazar absolument impossible à gérer : c'est fou au Parlement le nombre de belles-mères qui sont fatiguées ou qui meurent et c'est extraordinaire l'affection que les députés peuvent avoir pour leurs belles-mères ! Ce qui prouve qu'ils ne représentent pas complètement la population de ce point de vue... C'était un système ingérable mais on arrivait quand même à faire des listes de présents et d'absents. À la fin du premier mois donc, puisqu'on avait une réunion par semaine, on a décidé de communiquer ces éléments et Gaston Defferre a dit : « Quand même... » On a donc décidé de reposer la

question au groupe. Celui-ci n'était très favorable au mouchardage mais personne n'osait carrément prendre position contre. Gaston Defferre et François Mitterrand ont dit : « On n'est pas sous Vichy, c'est de la délation parce que les réunions de groupe ne sont pas publiques. On peut très bien donner la liste des présents et des absents à l'Assemblée nationale parce que les réunions sont publiques, en commissions parce que le bulletin des commissions comporte la liste des présents et des absents mais nous ne sommes pas l'assemblée du maréchal Pétain. »

Par conséquent, on a décidé de ne pas moucharder.

Michel Charasse

La semaine dernière, j'avais une inauguration pour l'installation d'un système de vidéo protection dans mon ancienne commune – depuis que je suis au Conseil constitutionnel, je ne suis plus élu nulle part. C'est la première commune dans le département qui a été ainsi équipée. L'année dernière, on a en effet subi de nombreuses dégradations qui ont coûté un argent fou dans cette commune de moins de 3 000 habitants. On a donc placé un dispositif de caméras, largement subventionné par le ministère de l'Intérieur dans le cadre des plans de sécurité. M. Hortefeux est venu inaugurer cette installation. À l'issue de l'inauguration, j'ai été interviewé par un sympathique journaliste d'Europe 1, en tant qu'ancien maire, initiateur du projet. Au moment du vin d'honneur, le journaliste me prend à part, on avait appris le matin que M. Hortefeux avait été condamné pour des propos racistes tenus en privés donc pas vraiment destinés à être diffusés.

« – Qu'est-ce que vous en pensez ? »

« – J'en pense rien, de toute façon il faut attendre la fin du processus. »

Puis le journaliste me dit :

« – Est-ce que vous pensez que M. Hortefeux est raciste ? »

Ma commune se trouve dans l'ancien canton de Pierre Laval et je dis : « Vous savez, depuis la disparition de Pierre Laval, puisque nous sommes dans son canton, je ne connais pas dans le département du Puy-de-Dôme d'homme politique raciste. »

On en reste là, mon interview est diffusée par Europe 1, et il y a quand même une journaliste d'une radio périphérique qui m'a appelé dimanche matin pour me demander « qui était ce Laval dont j'avais parlé » !

Deuxième partie

Les voies de l'institutionnalisation (IV^e et V^e Républiques)

Évolution générale, deux cas d'espèce : le MRP et les modérés

Gilles Le Béguet

Pour tout ce qui a trait aux questions examinées à l'occasion de cette journée d'études, on peut dire, sans trop user de précautions, que les années allant du rétablissement des institutions représentatives à l'issue de la guerre de 1939-1945 jusqu'à l'aube des années 1970 présentent toutes les caractéristiques d'un ensemble homogène. En d'autres termes, tout s'est passé, de ce point de vue précis, comme si les grandes ruptures institutionnelles et politiques de la seconde moitié de l'année 1958 n'avaient pas constitué une césure. À quelques détails près, bien entendu.

Afin d'aider à prendre une vue d'ensemble des problèmes ainsi soulevés, il est de bonne méthode de mettre d'abord l'accent sur trois questions de portée très générale, la suite du présent exposé devant offrir de multiples occasions de s'attarder de manière plus attentive sur quelques-unes d'entre elles.

La généralisation de la formule du secrétariat administratif

Même en tenant compte de l'existence d'un certain nombre de lacunes dans le matériel documentaire rassemblé, le point saillant réside dans la généralisation de la formule du secrétariat administratif, la quasi-totalité des groupes parlementaires officiellement constitués ayant été concernés, quelles qu'aient pu être

par ailleurs les relations entretenues avec les partis proprement dits. Le diagnostic n'est en rien infirmé par le repérage d'un certain nombre de flottements ou d'hésitations ici ou là, en particulier des groupes liés au parti socialiste SFIO sous la IV^e République. De même, les informations recueillies conduisent à penser que les groupes politiques agissant au sein de la Chambre Haute (le Conseil de la République version 1946 et le Sénat version 1958) ont très vite fait leur miel de pratiques en usage à l'Assemblée nationale. À tel point qu'on peut même détecter quelques cas de personnalités ayant occupé successivement les mêmes fonctions au Palais-Bourbon et au Palais du Luxembourg¹.

Pour dissiper toute ambiguïté, il convient d'ajouter que le même modèle d'organisation peut, dans la réalité concrète, correspondre à des formules d'inspiration très différente.

Souplesse et légèreté des structures

En règle générale, les structures ainsi mises en place sont demeurées assez légères. Comme on le verra un peu plus loin, la palme de la bonne organisation revient sans conteste au groupe MRP des premiers temps de la IV^e République. Les deux groupes RPF – celui de l'Assemblée nationale et à un moindre degré celui du Conseil de la République – ont également pris le problème très au sérieux, notamment pour ce qui a trait au choix des personnalités en charge de leur secrétariat².

¹ Tel a été le cas pour s'en tenir à deux exemples empruntés à l'histoire, exemplaire de ce point de vue, des groupes MRP de Jacques Flaud et de Fernand Chaussebourg.

² En dépit de l'erreur d'appréciation commise par Raymond Triboulet, élu président du groupe gaulliste de l'Union des républicains d'action sociale

En fait, il faudra attendre les années 1970 pour qu'on assiste à un véritable changement d'échelle, ou si l'on préfère au passage d'un âge quasi artisanal à l'âge industriel. L'étoffement des équipes et la consolidation des structures sont dus en grande partie à l'innovation majeure dans le fonctionnement de la machinerie des assemblées législatives qu'a été l'apparition des « assistants parlementaires³ ». Mais on peut estimer qu'une telle évolution se serait produite de toute façon, en liaison avec la tendance lourde de la complexification des tâches incombant aux élus de la Nation.

De part et d'autre de la rupture de 1958

Dans un premier temps, le changement des règles du jeu politique et institutionnel survenu en 1958 n'a pas entraîné de modifications sensibles dans les pratiques en usage au cours de la période précédente. Une enquête plus systématique que celle à laquelle il a été procédé conduirait peut-être à nuancer cette observation. Mais on a quelques raisons d'en douter, tout au moins pour ce

(URAS), quand il appela aux fonctions de secrétaire administratif Robert Pesquet, futur député du Loir-et-Cher en 1956-1958.

³ L'histoire compliquée de l'apparition des assistants parlementaires est marquée par le franchissement de plusieurs étapes : 1968, 1970 (date qui correspond, pour faire vite, à l'officialisation des secrétariats administratifs des groupes à l'Assemblée nationale), 1975 (officialisation de la fonction d'assistant affecté personnellement au député) et 1979. Le travail de référence demeure la brochure publiée par les soins des assemblées et des différentes associations de collaborateurs d'élus nationaux sous le titre *Assistants parlementaires : 30 ans au cœur du pouvoir législatif, quel passé pour quel avenir ?*, actes du colloque organisé au Sénat le 13 juin 2006. On se reportera plus spécialement aux exposés de Bastien François et du tandem Julien Frétel - Julien Meimon.

qui touche au nombre de personnes travaillant au sein des équipes des secrétariats.

Sur deux points, on repère toutefois une certaine évolution. En premier lieu, la tendance à la féminisation du secrétariat, à peine esquissée sous la IV^e République, a reçu une confirmation significative, la figure emblématique étant celle d'Anne Braun, la très appréciée secrétaire administrative du groupe de l'Union pour la nouvelle République (UNR), déjà présente, il est vrai, dans les cercles gaullistes de la IV^e République finissante⁴. En second lieu, on doit prendre acte d'une certaine stabilisation dans la composition des équipes, le phénomène devant être probablement mis en relation avec le remembrement du paysage politique survenu en 1958-1962 et la diminution du nombre des groupes constitués à l'Assemblée nationale. En dehors du cas déjà mentionné d'Anne Braun, un bon exemple est celui d'Éric Hintermann, collaborateur de Gaston Defferre successivement au groupe socialiste et au groupe de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS).

⁴ Anne Braun avait appartenu en particulier aux cabinets de Jacques Chaban-Delmas (en 1954) et du général Corniglion-Molinier (1955). Elle avait travaillé dans le cadre du secrétariat du groupe Républicain social au plus tard dans la législature 1956-1958. En dehors du cas d'Anne Braun – dont, pour l'essentiel, la carrière se déroule sous la V^e République –, on a repéré trois personnalités ayant rempli les fonctions de direction au sein des secrétariats administratifs de la période 1945-1958 : Marcelle Guilleux, future collaboratrice d'André Marie, au sein du groupe radical-socialiste de la première législature de la IV^e République ; Marie-Louise Reyt, dont il sera question un peu plus loin, au sein du petit groupe Paysan durant la même législature ; et Fabienne Boyer, qui fit un temps tandem avec Constantin Melnik au groupe de la Gauche démocratique du Conseil de la République. Une certaine mademoiselle Langlois est parfois présentée comme l'« adjointe » de Denis Baudouin au secrétariat du Groupe Républicain indépendant de cette même Chambre haute.

Ces mises au point étant faites, on procédera en s'attachant un peu plus longuement sur deux cas d'espèce : celui des groupes liés au Mouvement républicain populaire (MRP) et celui des groupes correspondant à l'expression parlementaire de la famille « modérée ». Sans aller jusqu'à dire que les réponses apportées à l'ensemble des problèmes soulevés par l'organisation technique et administrative du travail des groupes ont été de nature très différente, il apparaît en effet que les approches et les solutions choisies n'ont pas été identiques. Ces deux études serviront d'introduction à un essai de réflexion, de portée plus générale, sur la place occupée par les secrétariats administratifs au sein des réseaux constitués autour des entourages politiques et au sein des filières d'accès aux fonctions publiques électives.

Une expérience-modèle ? Le secrétariat administratif des groupes MRP

En digne héritier du petit Parti démocrate populaire (PDP), le MRP des années fastes de la Libération a apporté le plus grand soin à l'organisation du travail de ses élus, en sorte que dans le domaine étudié ici la palme de l'excellence lui revient sans conteste. À côté des raisons d'ordre historique évoquées ci-dessus, on peut penser que ce caractère exemplaire est lié à la quête de la meilleure combinaison possible entre deux idéaux, ou si l'on préfère deux inclinations : celle découlant de la séduction opérée par le modèle alors en vogue du parti de militants solidement structuré, celle résultant de l'attachement, en particulier au sein des équipes

dirigeantes, aux formules du parlementarisme classique⁵.

Une autre raison plaide en faveur de ce traitement privilégié. Il se trouve en effet que nous disposons d'informations d'une précision tout à fait exceptionnelle sur l'organisation du secrétariat du groupe républicain populaire du Palais-Bourbon, plus spécialement pour les premières années de la IV^e République. Le mérite en revient pour l'essentiel à Jacques Parini, qui fut intégré très jeune à l'équipe et qui occupa longtemps les fonctions de responsable du service de presse. Il est nécessaire d'ajouter que Jacques Parini prit assez vite l'habitude de prendre des notes abondantes lors des réunions du groupe, notes qui ont fourni la matière de précieux comptes rendus publiés dans le bulletin *Le MRP vous parle*, organe de l'amicale des anciens du Mouvement⁶.

⁵ Un point extrêmement important pour ce qui nous intéresse ici réside dans le rôle-clef joué par les présidents de groupe et par la forte personnalité des titulaires de la fonction, au premier rang desquels François de Menthon et Robert Lecourt. Il y a eu peu d'équivalent au sein des autres formations politiques.

⁶ Jacques Parini nous a communiqué, en novembre 2009, une *Note sur le secrétariat du groupe MRP à l'Assemblée nationale de 1945 à 1965* de dix pages, bourrée d'informations précises et de réflexions de portée plus générale, présentant un intérêt exceptionnel. Qu'il en soit chaleureusement remercié. Bachelier en 1943, d'abord étudiant en Lettres supérieures à Lyon, reçu en octobre 1944 au concours d'entrée à l'École nationale des arts et manufactures de Lyon, disposant d'une double culture littéraire et scientifique, cet ancien élève de Joseph Hours et de Jean Lacroix, complétant par la suite ses études à la Sorbonne, est entré au secrétariat administratif du groupe MRP à l'automne 1947. Il a quitté ses fonctions en 1962 et n'a pas eu de successeur. En 1980, il inaugure une collaboration régulière au *Canard enchaîné*. Tous les historiens lui sont redevables du travail absolument admirable qu'il a assuré au bulletin *Le MRP vous parle*.

Ce secrétariat administratif fut mis en place dès la fin de l'année 1945, c'est-à-dire dès les premières semaines de fonctionnement de l'Assemblée nationale constituante élue à l'automne. L'équipe fut constituée par un jeune homme – il était né en 1914 – du nom de Jacques Flaud, un ancien élève de l'École libre des sciences politiques, titulaire d'un diplôme d'études supérieures de droit, qui était aussi l'arrière petit-fils d'un représentant à l'Assemblée nationale désignée en 1871. Les collaborateurs de ce secrétariat furent un peu moins nombreux à partir de 1956, en raison, pour l'essentiel, de la diminution des effectifs du groupe et de la perte d'influence du parti fondé par Georges Bidault au lendemain de la guerre de 1939-1945. Mais le pli était pris : tous les groupes parlementaires, au Palais du Luxembourg comme au Palais-Bourbon, revendiquant à un titre ou à un autre l'héritage du MRP, ont veillé à se doter de secrétariats administratifs le mieux organisés possible⁷.

Durant les années fastes de la législature 1946-1951, le secrétariat administratif comptait environ douze collaborateurs. L'organigramme était à peu près le suivant :

- un secrétaire général, cette fonction-clef ayant été remplie successivement par Jacques Flaud (qui portait à l'origine le titre, tout à fait nouveau, de « directeur

⁷ On mentionnera plus particulièrement les noms de Fernand Chaussebourg et de François Garcia. Diplômé d'études supérieures de droit public, de droit privé et de science politique, François Garcia, né en 1932, remplit les fonctions de secrétaire administratif du groupe MRP à la Chambre haute en 1958-1959 avant d'occuper le poste de secrétaire général de l'Assemblée nationale de la République du Togo. Il fut par la suite l'un des principaux responsables de l'appareil de l'Union pour la démocratie française (UDF).

de cabinet » du président du groupe) jusqu'en 1948, par Maurice Druault de 1948 à 1949, par Jacques Delaunay, ancien collaborateur de Georges Bidault et de Robert Lecourt de 1949 à 1950, puis, sur une beaucoup plus longue durée, par Fernand Chaussebourg, ancien collaborateur d'Yvon Coudé du Foresto et de Georges Bidault. Jusqu'en 1948, ce secrétaire général a été épaulé par un secrétaire général adjoint⁸ ;

- un responsable du service de l'accueil des visiteurs et du tri du courrier ;
- un responsable du service législatif, occupé presque jusqu'aux années 1950 par Jacqueline Meinrath, recrutée alors qu'elle n'avait pas encore terminé ses études à la faculté de droit ;
- une responsable du service de documentation : le service a été créé dès 1946 par une jeune femme douée d'une forte personnalité, ancien professeur de mathématiques, du nom de Gabrielle Joly, dite « Gaby » Joly. Elle conservera la même fonction dans les groupes « centristes » des années 1960-1970 ;
- un responsable du service de presse, service confié au point de départ à un certain Jacques Denis. À l'automne 1947, Jacques Denis obtint de la direction du groupe l'embauche, d'abord à l'« essai », d'un adjoint du nom de Jacques Parini, un jeune militant du MRP féru d'histoire. Très vite, Jacques Parini prendra la direction du service avec le titre d' « attaché de

⁸ L'unique titulaire du poste a été un certain Yves Boillot, personnage sur lequel nous ne disposons d'aucune information plus précise. Il n'a pas été remplacé.

presse », s'occupant des relations avec les journalistes, de la rédaction du procès-verbal des réunions du groupe, de la mise en forme d'un « BQI » (bulletin quotidien d'information distribué à chacun des membres du groupe en période de session) et de la préparation du rapport des activités du groupe présenté lors des congrès nationaux du Mouvement. Parallèlement, Jacques Parini a donné des articles au journal *L'Aube* puis, à partir du printemps 1953, au *Journal d'Alger*.

**Entre professionnalisme et amateurisme :
l'approche pragmatique des groupes
de la mouvance modérée**

On a vu que les groupes d'inspiration « modérée » n'étaient pas restés étrangers au mouvement de rationalisation du travail des groupes parlementaires caractéristique de la seconde moitié de la III^e République. Bien au contraire, si l'on peut risquer une telle appréciation de portée très générale.

La remarque vaut pour la période examinée ici.

Le matériel documentaire, inévitablement incomplet, qui a pu être rassemblé permet en effet de conclure à l'adoption de la formule du secrétariat administratif pour la quasi-totalité des groupes relevant de cette mouvance politique, c'est-à-dire pour recourir au vocabulaire en usage durant la période, de la mouvance des indépendants, indépendants-paysans et paysans. Un point important est que les petits groupes condamnés à une existence éphémère – c'est-à-dire, pour l'essentiel, les groupes officiellement constitués durant la période 1945-1956 – ont fait en ce domaine presque aussi bien

que les groupes placés au cœur d'un dispositif politique en état de mutation permanente⁹. Il convient toutefois d'ajouter que cette histoire terriblement compliquée multiplie les obstacles à l'entreprise d'identification des personnes impliquées dans la vie des secrétariats administratifs concernés.

Un bref arrêt sur le cas de trois responsables, présentant par ailleurs des profils très différents, confirme l'impression du relatif sérieux avec lequel la question a été généralement traitée de ce côté de l'échiquier politique. Pour des raisons tenant à la nature des sources – c'est-à-dire à l'exploitation des renseignements puisés, pour l'essentiel dans une documentation de type biographique –, on en sait en effet davantage sur les hommes que sur les équipes et l'organisation de ces dernières. En adoptant un ordre de présentation qui est celui de la date d'entrée des intéressés sur la scène publique, on peut ainsi retenir les exemples de Pierre Cornet, de Denis Baudouin et de Claude Langlade-Demoyen. De 1947 à 1951, le minuscule groupe du Parti républicain de la liberté (PRL, dirigé par Michel

⁹ L'identification des individus concernés n'est pas toujours facile. Les papiers d'Edmond Barrachin conservés au Centre d'histoire de Sciences Po – en cours de classement – apportent ainsi la preuve que le petit groupe de l'Action républicaine et sociale (RPF dissident) a disposé de l'aide d'un secrétariat administratif. Mais la signature des lettres adressées au président du groupe, Edmond Barrachin, ne permet pas d'identifier la personne avec toute la sûreté requise. L'exercice est plus aisé quand l'intéressé a également exercé des fonctions au sein d'un cabinet ministériel. On sait ainsi qu'une certaine Marie-Louise Reyt, membre en 1950 du cabinet de Paul Antier au secrétariat d'État à l'Agriculture, avait été en charge du secrétariat du petit groupe paysan du Conseil de la République. Voir plus loin, note 15, à propos du cas autrement plus important de Claude Langlade-Demoyen, secrétaire du groupe paysan durant la seconde législature de la IV^e République.

Clemenceau) du Conseil de la République a confié la direction de son secrétariat administratif à un docteur en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques, du nom de Pierre Cornet, appelé par la suite à occuper les fonctions de conseiller général de l'Ardèche (1953), de maire de Villeneuve-de-Berg (1960) et de député de l'Ardèche (1967-1981). Quelques années plus tard – dès 1950, en tout cas – le groupe Républicain indépendant du même Conseil de la République, dont l'homme fort était, on le sait, Roger Duchet, avait comme secrétaire administratif le jeune homme promis à un bel avenir qu'était Denis Baudouin, futur collaborateur, au plus haut niveau, de Georges Pompidou et de Jacques Chirac. Au cours de la seconde législature de la IV^e République, le petit groupe paysan de l'Assemblée nationale – groupe « paysan et du centre démocratique et social », dit « groupe Antier », du nom de son véritable inspirateur politique – a bénéficié des compétences d'un jeune secrétaire administratif – il était né en 1929 – titulaire d'un doctorat en droit du nom de Claude Langlade-Demoyen.

Si l'on considère les choses d'un point de vue un peu plus général, la comparaison avec le groupe MRP permet de braquer le projecteur sur deux différences, révélatrices de deux façons de poser les problèmes et de leur apporter des solutions appropriées.

En premier lieu, l'examen de la composition et du renouvellement des équipes fait apparaître un très fort « *turn over* ». Le phénomène est en partie lié à l'histoire, d'une rare complexité, des groupes de la mouvance modérée, tout au moins jusqu'à l'opération, partiellement réussie, de remembrement décidée à l'aube de la législature 1956-1958. Mais d'autres facteurs d'explication doivent être pris en compte. Un

cas qui donne beaucoup à réfléchir à cet égard est celui de Raymond Clétienne, un jeune homme – il était né en 1925 – qui a rempli les fonctions de secrétaire administratif du groupe Républicain indépendant du Palais-Bourbon durant les années 1951-1953. Introduit dans le circuit par le jeu de relations personnelles et familiales – en l’occurrence grâce à l’entremise de l’avocat Michard-Pélissier, membre à la fois du RPF et du Rassemblement des gauches républicaines et par conséquent théoriquement étranger à la famille des « indépendants » –, Raymond Clétienne a rapidement tourné la page pour se livrer à des activités d’une nature totalement différente¹⁰. Sans accorder à des grilles d’analyse sociologique passe-partout plus d’importance qu’elles n’en ont, il est difficile de résister à la tentation de réfléchir en termes d’opposition entre deux types de parcours : d’un côté, celui du MRP, un engagement initial inséparable des valeurs incarnées dans le militantisme, de l’autre, celui des indépendants, une manière de connaître le vaste monde et de se préparer aux choses sérieuses, une fois refermée la parenthèse de l’incursion dans la sphère publique.

En second lieu, ces structures ont souvent un caractère polyvalent, à un degré supérieur en tout cas à ce que l’on peut observer au MRP. On veut dire par là que le monde modéré a eu une prédilection pour l’imbrication des équipes, celles des secrétariats administratifs des groupes, celles des entourages ministériels et celles des appareils des formations organisées. Né en 1923, le jeune Denis Baudouin a ainsi travaillé aux côtés de

¹⁰ Il a occupé par la suite de hautes responsabilités à la tête du Syndicat national des propriétaires de chevaux de course au galop. Entretien avec l’auteur, 22 janvier 2006.

Roger Duchet au secrétariat du groupe Républicain indépendant du Conseil de la République, à la rédaction de *France indépendante*, dans des cabinets ministériels et au sein de l'appareil du Centre national des indépendants et paysans (avec entrée au comité directeur dès l'année 1954). Il s'agit en quelque sorte d'un parcours-modèle. Mais on pourrait faire état de quelques autres cas, celui, par exemple, de Raoul Honnet, qui devait siéger bien plus tard au Palais-Bourbon au titre du Centre démocratie et progrès (CDP) animé par Jacques Duhamel, Joseph Fontanet et Denis Baudouin¹¹.

Ces dernières considérations introduisent naturellement un exercice de réflexion sur la place de ces structures dans l'ensemble des filières de formation et de sélection du personnel politique.

On se bornera à présenter deux remarques.

Secrétaires administratifs et cabinets ministériels

Sans aller jusqu'à parler d'osmose, l'examen des *cursus honorum* permet de constater un fait courant de circulation entre les secrétariats administratifs et les entourages des membres du gouvernement, la règle la plus courante étant celle d'une progression dans la conduite des carrières allant des secrétariats en direction des cabinets. Ébauché, comme on l'a vu dans les

¹¹ Raoul Honnet siégea au comité directeur du Centre national des indépendants et paysans et anima longtemps l'organisation des indépendants et paysans de l'Aube. Choisi comme suppléant de Paul Granet, réélu lui-même député UDR de l'Aube en 1973, il a remplacé ce dernier à l'Assemblée nationale en 1974. Il a un temps exercé les fonctions de secrétaire général-adjoint du CDP.

exemples d'André Blumel et de Gaston Palewski, dans les dernières années de la III^e République, le mouvement s'est considérablement renforcé sous la IV^e République. La chose est patente dans le cas de ceux dont on peut dire, pour faire vite, qu'ils ont le mieux réussi, un Denis Baudouin, un Fernand Chaussebourg, un Jacques Flaud, un Pierre Souquès ou, dans un genre tout à fait différent, d'un Constantin Melnik, collaborateur successivement de Charles Brune (sous la IV^e République) et de Michel Debré (à l'aube de la V^e République)¹². Mais on peut aisément repérer de nombreuses trajectoires du même type pour des personnalités qui n'ont jamais accédé au même niveau de notoriété¹³.

Au-delà de l'aspect un peu anecdotique des choses, on peut en tirer une conclusion de portée plus générale. Le vivier des secrétariats administratifs a servi de

¹² Jacques Flaud a travaillé aux côtés de Robert Lecourt, d'André Monteil et de Pierre-Henri Teitgen. Fernand Chaussebourg aux côtés de Georges Bidault, de Robert Buron, d'André Colin et de Maurice Schumann. Pierre Souquès, secrétaire du groupe radical-socialiste en 1945-1946, aux côtés de Gaston Monnerville, président du Conseil de la République à compter de l'année 1948. Pierre Souquès devait siéger à l'Assemblée nationale, au titre du parti radical-socialiste, comme député de l'Indre-et-Loire de 1951 à 1958.

¹³ Pour reprendre l'unique exemple des secrétaires administratifs des différents groupes de la mouvance des indépendants-paysans, on repère ainsi les noms de Raymond Clétienne (collaborateur de Roger Duchet), de Jean Clochard (collaborateur de Guy Petit), d'Henri Guignard (collaborateur de Jean Moreau et d'Antoine Pinay), de Raoul Honnet (collaborateur de Paul Ribeyre) et de Marie-Louise Reyt (collaboratrice de Paul Antier).

Né en 1911, secrétaire administratif du groupe du Parti républicain de la liberté (PRL) à l'Assemblée nationale de 1947 à 1951, Pierre Cornet a été député de l'Ardèche de 1947 à 1951, élu au titre du mouvement gaulliste avant de rallier les Républicains indépendants de Valéry Giscard d'Estaing.

contrepoids à la consolidation des positions occupées par les membres de la haute fonction publique au sein des cabinets ministériels. Dans un environnement politico-institutionnel transformé par la montée en puissance des formations organisées, ces équipes ont d'une certaine manière assuré la relève des réseaux d'avocats débutants et de « publicistes » remplissant des fonctions politiques au sein des cabinets de la III^e République.

Une filière d'accès privilégiée à la fonction parlementaire ?

De ce qui vient d'être dit, il ne faudrait pas tirer la conclusion hâtive de la transformation des secrétariats administratifs des groupes en véritables pépinières d'élus nationaux. De ce dernier point de vue, en effet, le bilan est singulièrement contrasté. Si l'on prend en compte l'ensemble des collaborateurs des secrétariats administratifs en exercice durant la séquence chronologique 1945-1970 dont les trajectoires ultérieures ont pu être reconstituées, on parvient au total de huit élus nationaux – députés ou sénateurs –, dont trois futurs membres de l'exécutif : Michel Charasse, secrétaire-adjoint du groupe de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (1967-1969) puis du groupe socialiste, ministre du Budget dans le gouvernement dirigé par Michel Rocard ; Michel Habib-Deloncle, secrétaire du groupe RPF au Palais-Bourbon, secrétaire d'État dans les deuxième et troisième cabinets Pompidou (1962-1967) ; et Christian de La Malène, secrétaire du groupe RPF au Palais du Luxembourg, secrétaire d'État à l'Information en 1961-1962 et éphémère ministre de la Recherche scientifique en juin-juillet 1968. On peut ajouter à cette liste le nom

de Denis Baudouin, conseiller de l'Union française de 1954 à 1958 et membre du Parlement européen de 1984 à 1989. Le bilan est relativement modeste¹⁴.

Reste que l'expérience acquise dans des postes en prise directe sur le fonctionnement de la machine parlementaire a été un point de départ de brillantes carrières conduites dans les secteurs les plus divers : les assemblées territoriales (Fernand Chaussebourg à la présidence du conseil régional du Poitou-Charentes), la haute fonction publique (Jacques Delaunay, dans l'administration préfectorale, François Garcia, nommé conseiller d'État au tour extérieur en 1984 après avoir occupé les fonctions, de 1978 à 1982, de chargé de mission au secrétariat général du gouvernement à titre contractuel), les établissements publics (Jacques Flaud à la direction du Centre national de cinématographie, Denis Baudouin à la présidence de la société financière de radiodiffusion au cours des années 1973-1977), les organisations professionnelles (Claude Langlade-Demoyen au sein de l'appareil de l'Assemblée permanente des chambres d'Agriculture¹⁵), etc. En

¹⁴ La liste qui a pu être établie comprend également quatre futurs membres de l'Assemblée de l'Union française (Denis Baudouin, Pierre Cornet, Michel Habib-Deloncle et Christian de La Malène) et trois futurs membres du Conseil économique (Anne Braun, Denis Baudouin, Claude Langlade-Demoyen)

¹⁵ Né en 1929, docteur en droit, ancien collaborateur d'Aimé Paquet, Claude Langlade-Demoyen fut, comme on l'a vu, le très dynamique secrétaire du « groupe parlementaire paysan et du centre démocratique » durant la seconde législature de la IV^e République. Il fit ensuite une longue carrière au sein de l'Assemblée des présidents de chambres d'Agriculture, ce qui lui valut, en 1974, sa nomination au Conseil économique et social. Il fut également professeur de sociologie politique à la Faculté libre de droit de Paris. Nous remercions vivement Claude Langlade-Demoyen de nous avoir accordé plusieurs entretiens et d'avoir accepté d'assumer l'une des séances

d'autres termes, les secrétariats des groupes parlementaires ont mené à un peu tout et leurs collaborateurs les plus ambitieux sont bien sortis « par le haut », la remarque s'appliquant essentiellement aux hommes, du moins pour la période considérée. Mais il serait abusif de parler de filière d'accès privilégiée à la fonction parlementaire.

organisées par nos soins dans le cadre du séminaire du Centre d'histoire de Sciences Po consacré aux « entourages politiques » (séance du 5 janvier 2007).

**Le secrétariat administratif des groupes socialistes,
miroir des conflits entre
le parti et ses parlementaires.**

Étude comparée entre la III^e et la IV^e Républiques

Noëlline Castagnez

Au lendemain de son unité en 1905, le parti socialiste prend soin de rassembler ses élus au Parlement au sein d'un groupe socialiste unifié. Mais le dote-t-il pour autant d'un secrétariat administratif ? D'emblée, il faut constater que ce secrétariat du « groupe socialiste au Parlement » est un objet bien difficile à cerner. Non seulement ses attributions et statuts sont flous et mouvants au point que le terme même de « secrétariat » n'apparaît qu'en 1928, mais les sources font, de plus, cruellement défaut, tant pour une approche organique que prosopographique. Durant tout l'entre-deux-guerres, la SFIO se déchire sur la question de la participation au pouvoir et se veut un parti ouvrier et révolutionnaire, ce qui freine son acculturation au parlementarisme. Après la Seconde Guerre mondiale, elle devient un parti de gouvernement au sein du tripartisme puis de la Troisième force. Mais cette mutation ne se fait pas sans « remords », selon l'expression d'Alain Bergounioux et Gérard Grunberg¹. Dans un régime d'assemblées, qui fait et défait les coalitions gouvernementales, le groupe est en première ligne et ses relations avec le parti et,

¹ Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, *L'ambition et le remords. Les socialistes français et le pouvoir (1905-2005)*, Paris, Fayard, 2005.

plus précisément, le Comité directeur (CD) en sont affectées et deviennent conflictuelles. Que nous révèle, par conséquent, l'évolution du secrétariat administratif entre la III^e et la IV^e République sur les équilibres internes de la SFIO et sur la place et le rôle du groupe parlementaire (GP) en son sein ? Après une étude clinique de la SFIO pour identifier le secrétariat administratif, nous étudierons l'évolution de ses fonctions, avant d'évaluer l'influence du personnel sur le secrétariat et réciproquement.

Qu'est-ce que le secrétariat administratif du groupe parlementaire ?

Si la SFIO est l'un des premiers grands partis à se constituer, pour autant il n'intègre pas facilement le jeu parlementaire². C'est donc au microscope qu'il faut chercher son secrétariat du GP.

Un organisme fantôme ?

L'absence relative de sources aussi bien avant la Seconde Guerre mondiale que – dans une moindre mesure – après est déjà révélatrice en soi. Sous la III^e République, le GP laisse moins de traces que les autres groupes du parti. Dans les archives de Moscou rapatriées à Fontainebleau, à l'exception de quelques exemplaires d'un bulletin d'information non signé, on ne trouve ni organigramme, ni procès-verbaux de réunion. Or si la presse organique et les publications officielles permettent de pallier cette lacune pour des

² Cf. Noëlline Castagnez (dir.), « Socialistes au Parlement », *Parlement[s]*. *Histoire et Politique*, n° 6, 2006, Partie I. « De la contestation du jeu parlementaire à l'intégration », p. 28-80.

groupes tels que les Femmes Socialistes ou les Jeunesses Socialistes (JS), ce n'est pas le cas pour le secrétariat du GP. Sans doute est-il vital pour les femmes et les jeunes, jugés « immatures » en politique, de faire acte d'existence par des comptes rendus réguliers. Mais on constate surtout que le parti peine à inclure le GP dans ses « organismes centraux », au côté de la Commission administrative permanente (CAP), la Commission des Conflits, les Délégués à l'International, le CA du journal, les Femmes et les Jeunes.

L'unique exception, tout à fait symptomatique, se situe entre décembre 1939 et mai 1940. Le GP apparaît dans *La vie du parti*³ grâce à un compte rendu de son activité dans la rubrique « Nos organismes centraux ». En fait, depuis le congrès de mai 1939 à Nantes, le parti se déchire entre blumistes, dits « bellicistes », et pacifistes paul-fauristes. Le secrétaire général, Paul Faure, compte alors plus de sympathisants à la Chambre que Léon Blum, ce qui explique cette inhabituelle tolérance de sa part à l'égard des parlementaires. En outre, le parti est moribond et il importe d'afficher son existence à tout prix : l'activité des parlementaires qui ne sont pas mobilisés est donc valorisée.

Mais après 1945, la meilleure visibilité du GP ne profite pas pour autant à son secrétariat. Dans un parti qui se livre à l'épuration la plus sévère qui soit, en particulier de ses parlementaires, tout est à reconstruire. Comme le rappelle son secrétaire général, Daniel Mayer, en août 1945, le parti « n'avait pas de cadres, pas d'archives, pas de documentation⁴ ». À la différence de

³ *La vie du parti* est un supplément épisodique au *Populaire*.

⁴ Cf. Compte rendu sténographique au 37^e Congrès national, 11-15 août 1945, Archives du PS-SFIO, OURS, p. 3.

l'entre-deux guerres, les sources organisationnelles⁵, les comptes rendus des réunions du groupe à l'Assemblée nationale⁶ et du groupe au Conseil de la République⁷ ont été conservés. Or on n'y trouve nulle trace d'un secrétariat du GP. Ce silence est d'autant plus assourdissant que les sources précitées permettent de reconstituer les secrétariats d'autres groupes, comme les JS⁸, des Femmes, des Élus municipaux et cantonaux, etc. Rien non plus n'apparaît dans les rapports d'activités annuels du GP aux congrès. Pourtant l'activité des deux groupes, de députés et de sénateurs, est beaucoup plus lisible et détaillée dans les organes d'information du parti qu'avant la guerre, avec des relevés nominatifs des dépôts de lois, des feuilles de présence aux réunions des groupes, etc. Pour autant, n'y a-t-il plus de secrétariat après la Libération ? L'enquête prosopographique du *DBMOF* puis du *Maïtron*⁹ révèle que des militants ont été « délégués » au secrétariat, lequel est le plus souvent endogène : le groupe désigne en son sein, un, voire plusieurs secrétaires, qui, en sus de leur tâche de parlementaires, sont secrétaires, ce qui explique peut-être cette discrétion organique.

Peu visible de 1905 à 1958, le secrétariat administratif est-il toujours structuré de la même manière ?

⁵ Sont déposés à l'OURS sous forme d'archives : les comptes rendus sténographiques des congrès et conférences de secrétaires fédéraux, la correspondance fédérale avec le secrétariat général, les comptes rendus des réunions du Comité directeur ou du Bureau ; et sous forme d'imprimés : le Bureau international et les rapports de congrès.

⁶ À partir de 1949, ils sont consultables au Centre d'histoire de Sciences Po.

⁷ De façon lacunaire, ils sont consultables sous forme manuscrite à l'OURS.

⁸ Les JS sont dissoutes en 1948.

⁹ *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français 1914-1939* et *Le Maïtron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social 1940-mai 1968*, Paris, Éditions ouvrières.

Un corps étranger sous la III^e République ?

Un facteur interne, la méfiance congénitale du parti à l'égard de ses parlementaires, joue en ce sens. Rappelons que, dès 1905, la SFIO qui se veut un parti ouvrier et révolutionnaire se dote de statuts qui définissent strictement l'hétéronomie des parlementaires par rapport au parti : ceux-ci sont donc soumis à une discipline de vote absolue et encourent des sanctions au moindre manquement¹⁰. L'antiparlementarisme de la base est bien réel et, s'il est moins bien porté dans l'entre-deux guerres, l'ambiance des congrès montre qu'il est toujours latent. Ainsi Alexandre Blanc déclare-t-il au congrès de Strasbourg en février 1920 : « Tant que le Parlement existe, nous avons le droit et, j'ajoute le devoir d'envoyer les nôtres, le plus possible, y siéger, à condition qu'une fois élus, ils n'oublient pas ce qu'ils étaient avant de l'être : de simples militants. »¹¹ Car la plupart pense, comme Raffin-Dugens en décembre 1920, que « le Parlement est un endroit où beaucoup se corrompent et où les autres s'avachissent »¹². Cette méfiance est ravivée, à partir de 1924, par les discussions sans fin sur la participation, puis par la scission néo-socialiste impulsée par des parlementaires en 1933. La première conséquence pour le secrétariat est qu'il est comptable devant le parti de la discipline

¹⁰ Cf. Noëlline Castagnez, « Discipline partisane et indiscipline parlementaire », dans *Parlement[s]. Histoire et Politique*, op. cit., p. 40-56. Jean Vavasseur-Desperriers montre qu'une telle discipline n'existe pas pour les parlementaires de la Fédération républicaine et de l'Union républicaine démocratique, cf. *supra* sa contribution.

¹¹ Cf. *17^{ème} Congrès national, 25-29 février 1920, à Strasbourg*, Paris, Librairie populaire, p. 549.

¹² Cf. *18^{ème} Congrès national, 25-30 décembre 1920, à Tours*, Paris, Librairie populaire, p. 548.

parlementaire. La seconde est que son rayonnement est perçu à l'aune des rapports du GP avec l'appareil et qu'il est donc strictement contrôlé.

Or les succès électoraux renforcent cette tendance. Le doublement des effectifs entre 1905 et 1910 (de 38 à 76) rend d'abord nécessaire un secrétariat – même s'il n'en porte pas le nom, et lui donne un coup de pouce décisif. En dépit des aléas électoraux, son existence est maintenue et le vide provoqué par le départ des députés SFIC n'a pas d'incidence en 1920. Mais s'il n'est plus un organisme fantôme, il vivote. À partir de 1924, l'expansion du groupe, qui compte toujours plus d'une centaine de parlementaires (même après 1933), est à double tranchant. Certes la nécessité de doter le secrétariat de moyens un peu substantiels n'est plus contestable, mais la méfiance à son égard augmente d'autant. Plus le groupe grandit, plus il est perçu – et son secrétariat avec lui – comme un corps étranger.

Un monstre à deux têtes sous la IV^e République ?

Après la Libération, deux facteurs structurels jouent en sens inverse. D'une part, la méfiance à l'égard des parlementaires n'a nullement disparu. De 1945 à 1956, alors que le Comité directeur (CD) compte trente et un membres, les nouveaux statuts interdisent que leur nombre excède dix. Néanmoins, à l'occasion de la révision des statuts de 1956, leur représentation augmente et atteint 44 %, avec un maximum autorisé de vingt parlementaires dans un CD étoffé de quarante-cinq membres. D'autre part, le parti manque cruellement de moyens et donc de permanents. De 1947 à 1949, la SFIO a même dû se passer « pour raisons d'économie » de délégués à la propagande. En novembre 1949, elle a la fierté d'annoncer qu'elle peut à

nouveau en appointer... trois. Le secrétariat du GP n'apparaît donc absolument pas comme une priorité pour le parti.

À cela, s'ajoutent des facteurs conjoncturels également contradictoires. La sévère épuration des parlementaires¹³ favorise un renouvellement à 86 % du personnel, endogène, avec des militants confirmés et marqués par la Résistance¹⁴. Or tous n'étaient pas au parti socialiste clandestin, puisque, conformément aux vœux de Blum, les socialistes « ont été versés dans les mouvements et réseaux » existants. Et ils y ont pris goût à l'autonomie, en perdant l'habitude d'obéir à la discipline partisane. Ce premier facteur, par conséquent, joue en faveur d'un secrétariat parlementaire qui serait l'émanation du parti, plus précisément du CD, afin d'exercer « un contrôle amical » sur le groupe. Mais, parallèlement, c'est le GP qui gère l'exercice du pouvoir puisqu'il est régulièrement confronté aux questions de participation ministérielle, d'investiture ou encore de motion de censure. La discussion a toujours lieu dans l'urgence, parfois de nuit... et il est difficile de réunir à temps un Conseil national. Or la décision prise par le groupe est souvent critiquée par le CD. Constamment sur la brèche, le GP accepte difficilement que le parti le considère inapte à décider seul. C'est tout le problème de la représentation parlementaire chez les socialistes : les parlementaires sont-ils les représentants du parti ou

¹³ Le congrès de novembre 1944 prononce quatre-vingt-trois exclusions pour seulement douze réintégrations, avec suspension de tout mandat pendant la durée d'une législature. Cf. Noëlline Castagnez, *Socialistes en République. Les parlementaires SFIO de la IV^e République*, Rennes, PUR, 2004, ch. 1.

¹⁴ Le groupe de la IV^e République comprend 70 % de résistants actifs. *Idem*, ch. 3.

de leurs électeurs ? Enfin, intervient la réduction des effectifs du groupe, particulièrement sensible à l'Assemblée nationale, où l'on tombe de cent trente-cinq en 1945 à 89 en 1956, alors qu'au Conseil de la République, le groupe ne passe que de soixante-deux en 1946 à cinquante-six après 1955. Quoi qu'il en soit, un effectif réduit nécessite moins d'investissement pour le secrétariat. Ces deux phénomènes favorisent une gestion autonome du groupe avec une cooptation en son sein du secrétariat. De sorte que, dès la Libération, émerge un organisme bicéphale, comprenant une structure endogène et collégiale et un délégué du parti.

Le secrétariat administratif n'est donc pas un organisme fantôme. Mais il est perçu comme un corps étranger sous la III^e République, à l'instar du groupe, et en s'institutionnalisant, il devient un organisme bicéphale. Cette dualité, tant sous la III^e que sous la IV^e République, révèle déjà une tension interne entre le parti et ses parlementaires.

À quoi sert le secrétariat ?

En se gardant de toute perspective évolutionniste, l'étude des fonctions du secrétariat entre 1905 et 1958 révèle un développement irrégulier.

Une jeunesse difficile jusqu'en 1928

De 1905 à 1910, le secrétariat demeure à l'état d'embryon. Les délégués dénoncent, en congrès, l'absence d'organisation du « groupe socialiste unifié » qui ne compte alors que trente-huit membres. Les

critiques portent à la fois sur la communication¹⁵ et sur les manquements à l'unité de vote qui relèveraient, plutôt que du secrétariat, de la « présidence » politique du groupe. Mais elle n'existe pas encore officiellement à cette époque. Certes, au congrès de 1907, Rappoport déclare : « Notre ami Jaurès, par la force des choses et par son grand talent, il faut le dire, est notre véritable leader parlementaire. »¹⁶ Avec moins de quarante députés, le tribun socialiste fait figure de leader par son talent oratoire, mais il n'est aucunement investi d'une telle responsabilité par le parti, comme le sera plus tard Léon Blum. Le secrétaire a donc pour fonction de rédiger les procès-verbaux des réunions hebdomadaires du groupe¹⁷ et de faire un relevé précis des votes et indisciplines, dont la publication devient progressivement systématique dans les rapports annuels au congrès. Il y a alors deux secrétaires : Victor Dejeante et Paul Constans, tous deux députés, le premier de la Seine et l'autre de l'Allier. En 1905, c'est Dejeante qui assume le rapport, mais par la suite le rapporteur est désigné, souvent au dernier moment, parmi les plus jeunes ou les derniers arrivés à la Chambre. C'est en effet un exercice délicat qui doit souligner la cohésion du groupe alors que c'est loin d'être le cas, et qui doit répondre aux vives interpellations des délégués. Il ne

¹⁵ Les demandes laissées sans réponse ou le courrier perdu révèlent la faiblesse des moyens de la SFIO, en particulier de permanents. En 1906, le rapporteur du GP demande à la CAP de lui attribuer un secrétaire spécial affecté aux rapports avec les fédérations car les parlementaires n'arrivent pas à traiter leur correspondance.

¹⁶ Compte rendu sténographique du 4^{ème} Congrès national, 11-14 août 1907, à Nancy, archives du PS-SFIO, OURS.

¹⁷ Très succincts, on les trouve dans *Le Socialiste* en 1908 et 1909, puis parfois dans *L'Humanité*. En fait, la rubrique d'Albert Tanger, « l'action socialiste au Parlement », dans *Le Socialiste* est beaucoup plus riche.

faut donc pas confondre le rapporteur du GP au Congrès avec le ou les secrétaires, même si Paul Constans assume cette tâche en 1908 et 1909.

Il faut attendre la 10^{ème} législature (1910-1914), avec l'article 12 du règlement de la Chambre qui institutionnalise les groupes¹⁸ et le doublement de ses effectifs (76 députés) pour que la vocation administrative du GP et donc du secrétariat s'étoffe¹⁹. Le groupe se dote d'un bureau de trois membres, d'un trésorier et d'un délégué au Bureau international, tous députés, tout en conservant un secrétaire en titre, Henri de la Porte, député des Deux-Sèvres. Depuis le congrès de 1910, il a les boîtes de scrutin à sa disposition, toujours avec l'objectif d'assurer l'unité de vote. Il doit aussi établir un tableau de roulement pour la propagande avec six élus de permanence par semaine. Il dépouille le courrier du GP et le répartit ensuite entre les secrétaires des vingt sous-commissions spécialisées. Pendant les vacances parlementaires, il assure la permanence avec le concours des élus de Paris. À partir de février 1912, la CAP met à sa disposition l'un de ses secrétaires adjoints pour le service du courrier. En janvier 1914, Henri de la Porte cède sa place au rapporteur depuis 1911, Hubert Rouger, député du Gard, qui cumule, ainsi, les fonctions de rapporteur et de secrétaire.

¹⁸ Les commissions permanentes sont nommées sur la base de listes établies par les différents groupes parlementaires. Cf. Jean Garrigues (dir.), *Histoire du parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007 et Gilles Le Béguec, « Naissance et développement des groupes parlementaires sous la III^e République », *Parlement[s]. Histoire et Politique*, n° 1, 2003, p. 52-83.

¹⁹ Cette expansion du GP se traduit dans le rapport au 8^{ème} Congrès national, des 16-19 avril 1911, à Saint-Quentin, qui est beaucoup plus long et structuré que les précédents.

De 1919 à 1928, le secrétariat acquiert une nouvelle dimension. Le triomphe d'une Chambre Bleu Horizon en novembre 1919 et la scission de Tours en décembre 1920 marquent une nouvelle rupture. Le secrétariat est désormais dual : avec « un secrétaire administratif » et « un secrétaire » tout court, en fait à dimension politique. C'est Hubert Rouger, le secrétaire de 1914 à 1919, qui ne retrouvant pas son siège du Gard, devient secrétaire administratif à la rentrée de décembre 1919. Pour la première fois depuis neuf ans, c'est un non-parlementaire qui occupe ce poste : c'est donc un premier pas vers sa professionnalisation. Au même moment, Léon Blum, qui vient d'être élu dans la Seine, prend le titre de « secrétaire » et devient le leader politique du groupe. Désormais, le rapport comprend deux parties : l'une sur « Les travaux, réunions et interventions du Groupe » est rédigée par le secrétaire administratif et systématiquement diffusée aux fédérations plusieurs semaines avant le congrès ; l'autre est un rapport moral, que Blum improvise ou publie à l'avance selon les circonstances. Le secrétaire préside la nouvelle Commission exécutive (CE) de dix membres à laquelle n'appartient pas le secrétaire administratif qui, doit en revanche, tenir le relevé de ses réunions et décisions. À l'occasion des élections de 1924, la spécialisation des deux secrétariats s'accroît avec la réélection d'Hubert Rouger dans le Var. Il est alors promu secrétaire adjoint de Blum à la CE (treize membres) et cède le poste de secrétaire administratif à André Blumel. Ce passage de témoin à un non-parlementaire – et qui ne l'a jamais été – confirme la séparation entre les sphères politique et administrative au sein du GP. Néanmoins, le contrôle du secrétaire administratif sur la discipline parlementaire s'accroît, puisqu'il est chargé de veiller à l'application

du Règlement intérieur du GP, d'autoriser ou d'interdire aux parlementaires d'adhérer à des inter-groupes et qu'il établit un relevé systématique et nominatif de leurs votes publié dans la rubrique « Discipline » de son rapport²⁰.

La maturité est-elle atteinte dans les années 1930 ?

De 1928 à 1931, le secrétariat connaît son apogée. En 1928, le terme de « secrétariat administratif » n'est toujours pas employé, car André Blumel dispose de moyens fort limités et souffre en outre de problèmes de santé. Aussi, le congrès de mai 1928 à Toulouse constitue-t-il un tournant, dû aux revers de certains députés. Léon Blum, battu dans la Seine par Jacques Duclos, propose d'utiliser les talents d'un autre candidat malheureux, qui accepterait de se mettre en congé de l'Éducation nationale pour devenir le nouveau secrétaire administratif : il s'agit de Marcel Déat, ancien député de la Marne. Mais comme le déclare Blum : à partir du moment où l'on confiait ce poste « à un homme comme Déat, ce n'était pas pour lui demander de rédiger des procès-verbaux et de signer des convocations ». D'emblée, Léon Blum propose au congrès de Toulouse de confier à Marcel Déat tous les services de propagande. De sorte que les crédits jusque-là affectés au Service de documentation sont transférés au secrétaire administratif. Après avoir négocié avec le

²⁰ En 1921, la SFIO ne compte que deux sénateurs, puis six à partir de 1924. Le secrétaire administratif traite donc leurs affaires en sus. Après 1927, le parti en a quatorze et un groupe socialiste au Sénat est créé. Il se dote d'un bureau avec un secrétaire, Camille Reboul, député de l'Hérault, et d'un trésorier. Mais son activité laisse peu de traces. Après 1928, les rapports parlent toujours du « groupe Socialiste au Parlement » et incluent les travaux des sénateurs dans ceux des députés.

secrétaire Vincent Auriol, Marcel Déat organise « le secrétariat administratif » du groupe jusque-là « un peu théorique », selon lui²¹. Le terme apparaît en marquant sa naissance officielle et en élargissant son champ d'intervention. Déat est secondé par deux dactylos, dont Germaine Bouyer, future Mme Georges Monnet. Il rédige toujours les procès-verbaux des réunions du GP, les communiqués et, selon ses termes, maintient le contact avec « la poignée de sénateurs »²². Mais il innove aussi en créant des « tournées de masse » (vingt à trente parlementaires dans un même meeting), nouveauté qui ne tarde pas à être copiée par le PCF, en préparant des dossiers pour les partielles ou certaines interventions à la Chambre, et en participant lui-même à un nombre considérable de réunions de propagande dans toute la France, juste derrière Paul Faure. Marcel Déat publie un *Bulletin d'information* hebdomadaire, sorte de memento du propagandiste avec des arguments à jour, doublé d'un relevé d'activité des parlementaires. À partir de novembre 1929, il envoie un bulletin hebdomadaire de six pages sur l'activité du groupe à toute la presse socialiste. Dans son esprit, il s'agit de couper court aux critiques et de promouvoir l'action parlementaire dans un parti qui, bon an mal an, y reste rétif. Avec Déat, le secrétariat administratif acquiert un rayonnement sans précédent et récupère une dimension politique par le biais de la propagande et de la documentation. À terme – et Marcel Déat n'en fait pas mystère –, ce secteur doit devenir « l'agence de presse »

²¹ Marcel Déat, *Mémoires politiques*, Paris, Denoël, 1989, p. 217.

²² *Idem.*

du parti²³. Mais cette dynamique est cassée net par le secrétariat général en 1931.

Jusqu'en 1940, le secrétariat du GP rentre dans le rang, car Paul Faure ne souhaite ni qu'il prenne une telle ampleur, ni que Déat ait entre ses mains un outil d'une telle efficacité. D'une part, selon lui, « un service d'une telle envergure qui intéresse de si près l'action générale du parti » ne peut être « détaché du parti »²⁴. Cette expression en dit long sur la manière dont le GP est considéré comme étant extérieur au parti. D'autre part, en novembre 1930, Déat a publié *Perspectives socialistes*, ouvrage très controversé par les guesdistes de la SFIO, tels que Paul Faure ou Jean Lebas, le secrétaire de la puissante fédération du Nord. Après de vives discussions, la CAP vote « le rattachement au Parti » du service de documentation qu'elle retire au secrétariat du GP, et crée un Office de documentation que Paul Faure confie souverainement à Amédée Dunois, récent transfuge du PCF. Au congrès de mai 1931, Salomon Grumbach n'hésite pas à soutenir Déat en dénonçant un « mauvais procédé ». Mais Blum « clôt l'incident » en rappelant qu'il ne saurait y avoir de « conflits de compétences entre le Parti et le groupe »²⁵. Marcel Déat lui en vaudra de cet abandon. S'il continue d'assumer le secrétariat administratif, il ne signe plus ses rapports. Or en mai 1932, il est réélu dans la Seine et le GP se réorganise en conséquence. Son bureau comprend désormais, outre Léon Blum toujours président, un secrétaire général, Vincent Auriol, et un

²³ *Rapport de Marcel Déat, 27^{ème} Congrès national des 8-11 juin 1930, à Bordeaux*, Paris, Librairie populaire, 1930, p. 128.

²⁴ *Rapport moral de Paul Faure, 28^{ème} Congrès national des 24-27 mai 1931, à Tours*, Paris, Librairie populaire, 1931.

²⁵ Intervention de Léon Blum, *idem*.

secrétaire général adjoint, Marcel Déat auréolé de sa réélection, qui à eux trois assument l'axe politique du secrétariat ; un secrétaire du groupe à la Chambre, Hubert Rouger, toujours député du Gard, et un secrétaire du groupe au Sénat, André Morizet, sénateur de la Seine, un trésorier, un questeur, et deux secrétaires adjoints, Raoul Évrard et André Rivière. Après la scission néo-socialiste et la constitution d'un groupe parlementaire du Parti socialiste de France (PSdF) dirigé par Déat en novembre 1933, les postes sont redistribués, de même qu'après la victoire du Front populaire, mais l'organigramme n'évolue guère. En 1933, Albert Rivière est promu à la place de Déat au poste de secrétaire général adjoint ; en 1936, devenu président du Conseil, Léon Blum reste président du GP mais, en pratique, est remplacé par un président adjoint, André Février ; Hubert Rouger demeure secrétaire du groupe à la Chambre jusqu'en 1936, puis est remplacé par André Le Troquer, alors député de la Seine. En 1936 également, il y a désormais trois secrétaires généraux adjoints avec Félix Guin, Lucien Hussenel et Charles Lussy²⁶. Ainsi, la fonction administrative du secrétariat est bien difficile à démêler de la fonction politique.

Un rôle d'interface sous la IV^e République

La structure bicéphale du secrétariat d'après-guerre, décrite plus haut, aboutit progressivement à une sorte d'autogestion du GP. En 1944, le parti socialiste rénové entend tirer les leçons de la scission de 1933 et du vote

²⁶ Ce trio assure la permanence dans les mois terribles de décembre 1939 à mai 1940 mais, pas plus que Blum, ils n'exercent un magistère quelconque sur un groupe déboussolé, ce qui explique en partie le vote du 10 juillet 1940.

du 10 juillet 1940²⁷. Les nouveaux statuts prévoient que le groupe relève désormais du contrôle du CD. Or le groupe de l'Assemblée consultative provisoire (de cinquante-deux membres) élit en son sein un bureau et une Délégation exécutive (une dizaine de membres) comme sous la III^e République. Mais la composition du bureau diffère de celle des années 1930, car il comprend à nouveau « un secrétaire administratif », comme aux temps héroïques du groupe. Trois secrétaires secondent, en effet, le président Auriol : à la coordination des études, Jules Moch, à la propagande, André Philip, et un secrétaire administratif, Just Évrard. Moch et Philip ont voté « non » le 10 juillet et Évrard a rejoint Londres en compagnie d'Auriol et a siégé à l'Assemblée consultative provisoire (ACP) d'Alger. C'est également un militant aguerri du Pas-de-Calais qui connaît tous les rouages du parti²⁸. À l'Assemblée nationale constituante de 1945, le bureau est renouvelé à la fois dans sa composition et son organisation. Les effectifs du groupe ont plus que doublé (135) et le secrétariat administratif s'étoffe avec « un secrétaire administratif » proprement dit, Gilbert Zaksas, et « une secrétaire législative », Rachel Lempereur. Le premier est un résistant de la Haute-Garonne, qui ne fait qu'un passage éclair, car il est nommé dans la Haute Administration coloniale. Dès janvier 1946, il est remplacé par Lempereur²⁹. Dans un premier temps, le secrétariat reste dédoublé, le secrétariat législatif étant assuré par le député de la

²⁷ Sur 168 parlementaires socialistes le 10 juillet 1940, 90 votent « oui », 36 « non », 6 s'abstiennent, les autres sont empêchés.

²⁸ À 46 ans, Just Évrard a 31 ans d'ancienneté dans le parti !

²⁹ Institutrice, syndicaliste, Rachel Lempereur était secrétaire à la propagande de la grosse fédération du Nord avant la guerre, et demeure l'adjointe au maire de Lille, Denis Cordonnier puis Augustin Laurent, jusqu'en 1971.

Somme, Max Lejeune, jusqu'en décembre 1946. Puis, il évolue encore, Lejeune étant promu « secrétaire général » du groupe et Jean Minjoz secrétaire législatif en 1948. Dès lors, pour simplifier, on constate que comme les présidents du groupe, les secrétaires généraux se succèdent³⁰. Tous deux, président et secrétaire général, assurent les relations politiques du groupe socialiste avec les autres groupes, mais c'est le président qui est le plus exposé, puisqu'il est responsable du groupe devant le parti. Le poste de « secrétaire administratif » disparaît en 1948. De sorte que le seul permanent du secrétariat endogène est Jean Minjoz, au poste de secrétaire législatif.

Dans ce contexte, quel est le rôle du « secrétaire délégué » ? Dès novembre 1944, dans le prolongement de la professionnalisation d'avant-guerre, un secrétaire non parlementaire est « délégué » auprès du groupe : Yves Dechezelles. Avocat de formation, nettement plus jeune que les autres membres du bureau – il a 32 ans –, il est néanmoins lui aussi un militant confirmé et un résistant, membre de Combat à Alger et chef de cabinet du ministre socialiste des Affaires sociales, Adrien Tixier, à partir de juin 1943. Il est donc proche des membres de l'ACP. Or en août 1946, il participe à la rédaction de la motion dite « Guy Mollet » qui désavoue Daniel Mayer et son équipe et il est promu secrétaire général adjoint. De novembre 1944 à août 1946, le secrétariat du groupe est donc bicéphale. Mais dans la mesure où Yves Dechezelles n'est pas immédiatement remplacé, on peut en déduire que le groupe pouvait se suffire à lui-même et s'autogérer et que « le secrétaire

³⁰ Max Lejeune jusqu'en février 1947, puis Jean Charlot jusqu'en 1950, puis Albert Gazier jusqu'en 1953, puis Marcel David jusqu'en 1958.

délégué » constituait un greffon dont on pouvait se passer.

Mais la situation évolue au fur et à mesure que les relations du groupe avec le CD se tendent. Après la crise de mai 1947, les divergences d'appréciation se multiplient, de sorte qu'un protocole d'accord devient nécessaire en juillet 1948³¹. Il vise à améliorer la communication entre les deux instances, mais il subordonne en fait les décisions du groupe à celles du CD pour tout ce qui concerne l'adoption d'un programme gouvernemental, la participation, le soutien à un gouvernement en voie de formation, la démission d'un président du Conseil socialiste et la question de confiance. Le GP reste alors souverain pour l'investiture et la censure. En pratique, en période de crise ministérielle, chaque instance se réunit et délibère séparément et, bien souvent, leurs avis divergent. C'est alors qu'un nouveau secrétaire est « délégué » et que le secrétariat redevient bicéphale : Jean Courtois³² remplace de fait la secrétaire administrative et députée, Lempereur, en 1948. C'est un fidèle de Guy Mollet, ce qui lui vaut d'être élu au CD jusqu'à la fin du régime³³. Or en pleine tempête conjugale entre le GP et le CD, cette nomination prend nécessairement un sens. Le terme d'« espion » utilisé par certains de ses collègues est peut-être trop fort pour qualifier Courtois³⁴, dans la

³¹ Il est ratifié par le 40^e Congrès national, des 1-4 juillet 1948, à Paris.

³² Instituteur de formation, syndicaliste, maire de Damparis depuis 1945, et député du Jura aux deux Assemblées nationales constituantes, Jean Courtois est battu par Edgar Faure en novembre 1946.

³³ Et au-delà jusqu'en 1971.

³⁴ C'est en « espion » et en « commissaire du peuple » qu'il est présenté par les anciens à Michel Charasse lorsqu'il arrive au groupe socialiste en 1967. Selon lui, Gaston Defferre aurait « viré » Courtois en 1962, parce qu'il le

mesure où le secrétaire général, Guy Mollet, est lui-même député et qu'il connaît le groupe de l'intérieur. Mais certains témoignages, dont celui de Robert Verdier³⁵, montrent que Courtois est bien perçu comme l'émanation du secrétariat général molletiste face à un groupe instable. Les présidents de groupe se succèdent, en effet, au fil des crises : Édouard Depreux succède à Charles Lussy après la querelle sur la CED de 1954, puis demande à être remplacé sous le gouvernement Guy Mollet dont il désapprouve la politique algérienne, et l'est, finalement en 1957, par Maurice Deixonne. Jean Courtois, membre régulièrement réélu au CD, demeure donc au secrétariat administratif du groupe pour maintenir la ligne.

L'approche organique augure d'une analyse prosopographique difficile. Pourtant celle-ci est nécessaire pour saisir non seulement les évolutions du secrétariat, mais aussi les effets d'un passage au secrétariat sur les itinéraires de ses titulaires.

De l'influence du personnel parlementaire sur le secrétariat et réciproquement

Doit-on inclure dans notre corpus un Léon Blum « secrétaire » du groupe de 1919 à 1928, puis « président » de 1929 à 1940 ? Un Vincent Auriol, membre de la CE du groupe de 1919 à 1928, puis « secrétaire » du GP de 1928 à 1933, et enfin « secrétaire général » du GP de 1933 à 1940 ? Que faire des simples membres du « bureau », puis de la

considérerait comme « la voix de son maître » (Guy Mollet). Témoignage de Michel Charasse à l'auteur le 11 juin 2010.

³⁵ Témoignage de Robert Verdier à l'auteur, 15 mai 1998.

« Commission exécutive », et autres secrétaires adjoints ou spéciaux ? Si l'on englobait ainsi tous ceux qui ont exercé une fonction spécifique au sein du GP, on rassemblerait une quarantaine de personnes. Mais si l'on veut cerner la spécificité du « secrétariat administratif », même lorsqu'il n'existe pas officiellement, le corpus se réduit alors à neuf personnes³⁶.

Les titulaires favorisent-ils la professionnalisation du secrétariat ?

Il faut noter que, de 1919 à 1932, le poste est détenu par des non-parlementaires : de 1919 à 1924 avec Hubert Rouger ; de 1924 à 1928 avec André Blumel ; puis de 1928 à 1932 avec Marcel Déat. Ce n'était pas le cas auparavant et cela ne le sera presque plus par la suite. Leur disponibilité et leur indépendance à l'égard d'une fédération ou des électeurs sont des facteurs favorables à la professionnalisation de leur fonction. En outre, tous trois sont des hommes de plume de la presse socialiste et sont des propagandistes. André Blumel et Marcel Déat, en particulier, ont une formation spécifique en matière d'information et de documentation : André Blumel a été rédacteur parlementaire à *L'Humanité* pendant la Grande Guerre et, juste après, au *Quotidien*, puis il a été secrétaire de rédaction au *Populaire*. Marcel Déat a été formé par Célestin Bouglé, lorsqu'il était secrétaire du Centre de documentation sociale de l'ENS, puis l'adjoint de Lucien Herr à la bibliothèque de la rue d'Ulm dans les années 1920. Or cette période où ces

³⁶ 1905-1910 : Victor Dejeante et Paul Constans ; 1910 à 1914 : Henri de la Porte ; 1914-1924 : Hubert Rouger ; 1924-1928 : André Blumel ; 1927 à 1928 au Sénat, Camille Reboul ; 1928-1932 : Marcel Déat ; 1932- 1936 : à la Chambre, à nouveau Hubert Rouger ; 1936-1939 : à la Chambre, André Le Troquer ; 1932-1940 : au Sénat, André Morizet.

trois non-parlementaires et secrétaires qualifiés se succèdent correspond justement à la phase ascendante puis à l'apogée du secrétariat sous la III^e République.

Après la guerre, avec Courtois de 1948 à 1962, le secrétaire administratif proprement dit est également un non-parlementaire, puisqu'il ne retrouve un mandat qu'en 1955 à l'assemblée de l'Union française. « Délégué » par la direction molletiste – on l'a vu –, il contribue à scinder le secrétariat en deux, en distinguant sa fonction de celle du secrétaire législatif, lequel assume désormais la fonction de documentation et d'expertise. Le parlementaire du Doubs, Jean Minjot, donne, en effet, une véritable envergure à son secrétariat législatif en accomplissant un immense travail, en informant ses collègues, en coordonnant leurs travaux législatifs, en participant à l'élaboration de tous les projets de lois... Lorsqu'il quitte son poste en 1958, tous témoignent qu'il était l'âme du groupe. Son successeur André Chandernagor aura alors à cœur d'être à la hauteur de ses compétences législatives et juridiques et de sa connaissance intime des rouages de l'Assemblée³⁷.

Si la personnalité de ses titulaires marque l'évolution du secrétariat, dans quelle mesure constitue-t-il une étape décisive dans leur itinéraire ?

Le secrétariat est-il un tremplin ?

Sous la III^e République, trois des neuf secrétaires administratifs font ensuite une carrière ministérielle : mais peut-on pour autant l'attribuer à leur expérience au

³⁷ Témoignage d'André Chandernagor à l'auteur et Gilles Morin du 5 juin 1999, AN, AGP, 1AV371-372.

secrétariat ? André Blumel devient directeur de cabinet de Léon Blum en 1936-1937 et en 1938, mais c'est son ami et son collaborateur au *Populaire* que Blum recrute. Lorsque Marcel Déat est nommé ministre de l'Air dans le cabinet Sarraut en 1936, c'est le dirigeant du PSdF qui est choisi, même si le secrétariat lui a permis de nouer des liens utiles en dehors du milieu socialiste. André Le Troquer devient ministre des Territoires libérés en 1944, mais c'est à cause de son engagement dans la Résistance. Parallèlement, sept sur neuf restent ou retournent au Parlement³⁸ : le secrétariat leur a donné l'occasion d'élargir leur champ de relations, de mieux maîtriser leur travail parlementaire et d'acquérir une qualité d'expert. C'est ainsi que Rouger est promu secrétaire adjoint du GP après avoir retrouvé son siège de 1924 à 1932, puis questeur de la Chambre de 1937 à 1940. C'est sans doute pour lui que le passage au secrétariat a constitué le facteur de promotion le plus décisif.

L'expérience au secrétariat sous la III^e République est-elle alors un facteur de longévité au sein du parti ? On constate que cinq sur neuf deviennent des dissidents : Victor Dejeante quitte la SFIO en 1914, adhère au Parti socialiste français et, réélu en 1924, s'inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français ; Henri de la Porte rompt en 1919 pour rejoindre les radicaux ; Camille Reboul et Marcel Déat participent à la scission néo-socialiste de 1933 ; et André Blumel rejoint le PSU en 1948. À ces cinq dissidents, ajoutons Hubert Rouger qui est exclu en 1944 pour avoir voté les pleins pouvoirs à Pétain et André Morizet, décédé en 1942, qui aurait dû

³⁸ Henri de la Porte est définitivement battu en 1919 et André Blumel n'est jamais député.

subir le même sort. Le passage au secrétariat avant 1940 ne semble donc pas un facteur de promotion, du moins au sein du parti.

En revanche, si l'on considère le destin des membres du secrétariat endogène du groupe sous la IV^e République, cette fonction peut constituer un marchepied, voire un tremplin, pour les parlementaires-secrétaires. Ainsi, le secrétaire administratif de l'ACP, Just Évrard, demeure député du Pas-de-Calais tout au long du régime. Il passe le cap de 1958, et ne quitte la scène politique qu'à 64 ans, battu par un communiste en 1962. Le secrétaire de l'ANC de 1945, Gilbert Zaksas, cède sa place, mais – on l'a vu – c'est parce qu'il est appelé à de plus hautes fonctions. La secrétaire administrative de janvier 1946 à 1948³⁹, Lempereur, est régulièrement élue à la Délégation exécutive du GP à partir de novembre 1946 et est membre de la Haute Cour de Justice. Cette militante du Nord siège au CD de 1949 à 1953 et à de nombreuses commissions du parti. Si son ascension est stoppée, c'est parce qu'elle s'oppose au retour du général de Gaulle en 1958. Le secrétaire législatif puis administratif de 1946, Max Lejeune, connaît quant à lui une ascension rapide. À 37 ans, il est élu vice-président de l'Assemblée, poste qu'il occupe en 1947 et 1948. Il est ensuite secrétaire d'État aux Forces armées de 1948 à 1951, puis en 1956-1957, et devient ministre du Sahara en 1957-1958. La cheville ouvrière du groupe de 1948 à 1958, Jean Minjoz⁴⁰, député du Doubs et ayant perdu sa mairie de Besançon en 1947, préfère

³⁹ Avec une vacance en décembre 1946.

⁴⁰ Avocat conseil de la CGT, ancien responsable du Parti d'Unité prolétarienne, revenu à la SFIO en 1934, il est devenu la figure de proue du socialisme bisontin. Membre du mouvement de résistance Libération-Nord, il appartient au CDL du Doubs.

abandonner le secrétariat fédéral pour se consacrer au groupe. Il a 43 ans lorsqu'il accède à ce poste de secrétaire législatif. Il est parallèlement membre de la Commission de la Législation et de la Justice, qu'il préside par deux fois en 1953 et 1955, et de la Commission du Règlement et des Pétitions. Il dépose lui-même un nombre considérable de projets de loi (211) et aide ses camarades à rédiger les leurs. Il reçoit ainsi le titre de « Parlementaire le plus travailleur de France » et siège en outre à plusieurs reprises au Conseil de l'Europe. Il devient secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale en 1956-1957. Battu par un gaulliste en novembre 1958, il obtient un poste de conseiller à la cour d'Appel de Paris, puis entre au Conseil économique et social qu'il préside de 1967 à 1971, date à laquelle il prend sa retraite. Jean Minjoz offre donc un bel exemple de réussite à partir du secrétariat, mais plus dans le domaine de l'expertise juridique que dans celui de la politique.

Qu'en est-il des secrétaires non parlementaires ? Le secrétariat constitue manifestement un tremplin pour Yves Dechezelles, qui occupe ce poste de novembre 1944 à août 1946. En effet, il a eu avant-guerre un parcours assez sinueux⁴¹ et c'est grâce à son engagement dans la Résistance et à son poste de chef de cabinet de Tixier à Alger qu'il l'obtient. Aux côtés de Guy Mollet en août 1946, il est non seulement élu au CD mais devient secrétaire général adjoint. C'est parce

⁴¹ Membre des ES de Caen, à 16 ans, secrétaire général adjoint puis secrétaire général des JS d'Alger à 20 ans en 1932, il revient dans la fédération du Calvados. Mais en désaccord avec la politique de non-intervention en Espagne, il quitte la SFIO pour le PCF en 1936, et en démissionne en 1938.

qu'il démissionne le 18 juin 1947⁴² que son ascension s'arrête net. Jean Courtois, quant à lui, grâce à son poste de secrétaire administratif, acquiert une réelle longévité politique. Instituteur, normalien de formation, à chaque fois qu'un ministre de l'Éducation nationale est socialiste⁴³, Jean Courtois est mis à sa disposition. Membre du CD de 1946 à 1971, il passe le cap du nouveau régime au secrétariat du groupe jusqu'en 1962 et sera encore secrétaire du groupe « Fédération de la gauche démocrate et socialiste » (FGDS) de 1968 à 1969⁴⁴. Il prend alors sa retraite, mais conserve sa carte et participe activement aux travaux de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS) créé par Guy Mollet. Ainsi, le passage au secrétariat, administratif ou législatif, apparaît bien comme une opportunité sous la IV^e République, mais il faut savoir la faire fructifier.

Du point de vue des itinéraires, le secrétariat du GP évolue nettement après la Seconde Guerre mondiale, lorsque la SFIO devient un parti de gouvernement. Sous la III^e République, le passage au secrétariat ne permettait pas nécessairement d'être promu au sein des organes centraux du parti et ne prémunissait guère contre la dissidence, au contraire. Après la Libération, même si l'on n'assiste à aucune promotion fulgurante, cette expérience semble plutôt bénéfique et peut accélérer l'ascension à des postes de responsabilités soit dans l'Assemblée, soit dans les cabinets, soit dans les instances du parti. Du point de vue organique, l'étude

⁴² Favorable à l'unité d'action avec le PCF, il crée une tendance « Action socialiste et révolutionnaire » et fait finalement scission en décembre 1947

⁴³ Marcel Edmond Naegelen, Édouard Depreux, Pierre-Olivier Lapie, ou encore André Boulloche sous la V^e République.

⁴⁴ En 1969, Courtois y est remplacé par Éric Hinterman.

du secrétariat est révélatrice des mauvaises relations entre le GP et le parti, empreintes de méfiance et de soupçon tout au long de la période. Sous la III^e République, dès que le secrétariat acquiert autonomie et compétence, les instances dirigeantes font en sorte de le vider de sa substance. Lorsque la SFIO est en position d'exercer le pouvoir après la Libération, les tensions entre le CD et le GP s'exacerbent, mais le parti n'est plus en mesure d'exercer sur les parlementaires le même contrôle que par le passé. C'est pourquoi le parti doit greffer « un délégué » à ce qui semble bien être l'âme véritable du groupe, son secrétariat législatif endogène. Cette bicéphalie du secrétariat est symptomatique des tensions internes au sein du groupe parlementaire et au-delà du parti : le groupe socialiste se brise sur les pleins pouvoirs à de Gaulle en juin 1958 et le PS-SFIO est amputé par la scission du Parti socialiste autonome (PSA) en septembre. Le secrétariat administratif du GP socialiste apparaît ainsi comme le miroir grossissant de la difficile intégration au parlementarisme d'un parti qui se dit encore marxiste et révolutionnaire.

**Un groupe parlementaire « incorporé » ?
Le parti communiste et le fait parlementaire
(1924-1964)**

Romain Ducoulombier

L'histoire du groupe parlementaire communiste est un parent pauvre de l'historiographie du communisme en général. La raison en est simple : les députés et le travail parlementaire n'ont jamais joui d'une grande considération officielle dans la propagande du parti. Les travaux scientifiques entrepris sur l'histoire proprement dite du groupe parlementaire ont été interrompus, du fait de leur difficulté : la documentation, éparpillée dans des fonds d'archives qui ne sont pas facilement consultables, a contribué à maintenir le travail parlementaire communiste dans l'ombre de l'histoire des institutions centrales plus prestigieuses du parti. Autant dire, par conséquent, qu'il ne s'est rien écrit ou presque sur le personnel de permanents techniques du groupe parlementaire, alors qu'ils existent bel et bien.

Il ne pourra donc s'agir ici que de poser quelques jalons, d'esquisser une prosopographie qui, pour n'être plus impossible à établir du fait de l'ouverture des archives nécessaires, ne sera que partielle. Le *turn-over* du personnel du groupe parlementaire communiste semble en effet relativement important : l'entrée dans ses services n'est qu'une étape – d'ailleurs secondaire – du *cursus honorum* de certains cadres qui possèdent, nous y reviendrons, des caractéristiques distinctives. De là, il sera possible de réfléchir plus largement à la place et au rôle du fait parlementaire dans l'univers communiste,

souvent appréhendé à travers la problématique de l'intégration et de la résistance à l'intégration du parti à l'institution parlementaire et à la démocratie en général¹. Ce sont les rythmes et les mécanismes de cette intégration qui restent mal connus.

Ce retard est d'autant plus étonnant que le groupe parlementaire du PCF des années 1960 a fait l'objet d'une étude comparée très fouillée dès 1969², mais la relève n'a pas suivi. Un double héritage historiographique a fait obstacle à cette maturation : l'idée d'une part, d'une extériorité absolue du parti communiste à la société « bourgeoise » et parlementaire, la persistance d'une conception péjorative, d'autre part, du rôle et de la dignité de la condition de député – du moins dans la période qui nous occupe, celle, disons, du parti thorézien, entre 1924 et 1964. L'histoire de la « fraction » parlementaire communiste – nom officiel du groupe parlementaire depuis le début des années 1920, attribué en vertu de la onzième des vingt et une conditions³ – est pourtant instructive quant à la singularité du communisme français. Les groupes parlementaires en effet sont un instrument essentiel de l'organisation des assemblées : ils sont, selon Maurice Duverger, la clef de voûte de la

¹ L'historien allemand Dieter Groh a présenté une conception très élaborée de cette problématique appliquée à la social-démocratie allemande dans Dieter Groh, « Intégration négative et attentisme révolutionnaire », *Le Mouvement social*, n° 95, avril-juin 1976, p. 71-116.

² Pierre Ferrari, Herbert Maisl, *Les groupes communistes aux assemblées parlementaires italiennes (1958-1963) et françaises (1962-1967)*, préface de Maurice Duverger, Paris, PUF, 1969.

³ Pour une histoire renouvelée des trop célèbres « vingt et une conditions » d'adhésion à l'Internationale communiste, nous nous permettons de renvoyer à Romain Ducoulombier, *Camarades ! La naissance du Parti communiste en France*, Paris, Perrin, 2010, en particulier le chapitre 5.

démocratie pluraliste moderne⁴. À travers eux, les représentants élus des citoyens s'organisent et se disciplinent afin de pouvoir participer à l'exercice de l'autorité politique. Il s'agit donc de saisir les spécificités du personnel et des pratiques parlementaires communistes alors même que le PCF⁵ s'est historiquement constitué comme un parti « anti-système ».

Le train de mesures adopté en 1924 qui va définir, pour longtemps, le travail parlementaire communiste est établi selon des directives qui ne doivent rien, ou presque, à Moscou. Le projet d'« incorporation du groupe parlementaire » de 1924 manifeste au contraire la force de l'héritage antiparlementaire dont sont tributaires les premiers communistes français. À leurs yeux, le parti communiste régénéré par l'adhésion à l'Internationale communiste en 1920 devait être conforme à ce que la SFIO n'avait pas été avant 1914. La mise en place de mesures de contrôle des députés relève, de ce point de vue, d'une sorte de « domaine réservé » : difficile, en effet, de trouver en Russie soviétique un modèle d'organisation du groupe parlementaire ! Au-delà du principe, le projet d'« incorporation » de 1924 est donc le fruit du travail exclusif des Français. Il marque l'aboutissement de la lente maturation de l'antiréformisme socialiste d'avant-guerre, contraint par les circonstances à dépasser le stade de l'invective pour se matérialiser en pratiques politiques concrètes.

⁴ Pierre Ferrari, Herbert Maisl, *op. cit.*, p. i.

⁵ Par facilité, le parti communiste est désigné sous le sigle de PCF, même s'il s'est vraiment appelé PC/SFIC jusqu'en 1943, date de la dissolution du Komintern.

L'œuvre accomplie dans les années 1920 est importante pour comprendre l'avenir. Dès l'origine, le député communiste a été humilié statutairement : il a été réduit au rôle de « délégué permanent à la propagande », ce qu'en réalité il ne devait jamais être. Mais cette humiliation a profondément transformé la conception de son travail, de son recrutement, de son rapport au parti. Les députés communistes ont été corsetés dans un parti à la fois méfiant et dépendant à leur égard : la dépendance ici est réciproque et l'histoire du communisme est jalonnée de dissidences de parlementaires insatisfaits par le sort qui leur était fait. L'opposition traditionnelle entre la capacité digestive du système parlementaire et la résistance que lui oppose la « contre-société » communiste n'est pas suffisante pour en interpréter les mécanismes. Jusqu'à la fin des années 1960, un député expérimenté comme Robert Ballanger, président du groupe parlementaire communiste en 1964, pouvait se définir comme un « révolutionnaire professionnel », dans la grande tradition léniniste⁶. Les communistes, en effet, n'ont jamais totalement rejeté l'institution parlementaire : selon les préceptes de Lénine, il fallait instrumentaliser cette tribune en instrument de propagande de masse. Mais les « révolutionnaires professionnels » dévoués au parti comme Ballanger sont devenus des politiciens professionnels officiellement révolutionnaires : le langage de la professionnalisation révolutionnaire a servi d'habillage à la professionnalisation politique dans les démocraties et les partis modernes. Quel est, dès lors, le degré de résistance des députés communistes à l'emprise du parti ? Quelle est, à l'inverse, l'efficacité de l'organisation de son groupe parlementaire vis-à-vis

⁶ Pierre Ferrari, Herbert Maisl, *op. cit.*, p. 147.

du pouvoir législatif et de ses logiques ? Ces questions, à vrai dire, n'ont pas encore reçu de réponse claire. Il existe bien une exception communiste en matière parlementaire, mais à quoi tient-elle en dernier recours ?

Elle est souvent attribuée à la politique d'ouvriérisation délibérée des candidats et des élus communistes. C'est une constante de la période « thorézienne » : jusqu'au milieu des années 1960, au moins, la prédominance de députés d'origine populaire est une spécificité évidente et bien connue du groupe parlementaire communiste⁷. Ce n'est pas une nouveauté absolue dans le mouvement ouvrier français : c'est le caractère systématique de cette forme originale de discrimination positive qui l'est. Mais il apparaît – c'est du moins, l'une des idées que nous avançons dans cet article – que l'ouvriérisation volontaire de la « fraction » parlementaire par la direction du parti au milieu des années 1920 a désorganisé profondément son travail, avant qu'il ne se redéfinisse selon des logiques à la fois spécifiques à l'univers communiste et communes aux autres groupes parlementaires. Il faut donc élargir la réflexion sur les logiques de fidélisation du personnel parlementaire initiée par Bernard Pudal, car ces logiques ne sont pas seulement sociales mais aussi politiques et financières. Il est nécessaire pour cela de réintroduire de la chronologie, là où elle est souvent floue, pour marquer les inflexions majeures dans l'histoire du travail parlementaire communiste en général et de ses personnels techniques en particulier.

Il s'agira donc d'envisager dans un premier temps l'héritage des années 1920, afin de juger de la portée de

⁷ Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.

la politique d'incorporation du groupe parlementaire mise en œuvre à partir de 1924. L'esquisse d'une prosopographie du personnel technique et administratif de la « fraction parlementaire » et l'analyse du dispositif d'encadrement des parlementaires communistes sera dès lors possible. L'étude du fonctionnement du groupe et du travail parlementaires dans les années 1960 permettra finalement de se situer au point d'aboutissement des logiques enclenchées quarante ans plus tôt.

L'héritage des années 1920 : l'« incorporation du groupe parlementaire »

Rompre avec la SFIO

À la différence de la SFIO d'avant 1914, le groupe parlementaire communiste n'est pas un « parti dans le parti ». Même tenu tant bien que mal à l'écart de la Commission administrative permanente (CAP), l'organe de direction de la SFIO, le groupe parlementaire possède une influence déterminante sur la politique du parti socialiste unifié : avec l'effondrement des structures du parti après la mobilisation, elle s'est même renforcée sous la houlette de son président, Marcel Sembat. Le groupe parlementaire constitue une sorte de micromilieu à double fidélité, à la fois militante et électorale. La légitimité issue du suffrage universel est en effet un capital qui supprime avantagement la légitimité partisane. Si l'on est investi comme candidat par la SFIO, on peut l'investir grâce à la légitimité que confère l'élection.

La jeune relève militante issue de la minorité de guerre, qui domine la SFIC à partir de 1920, a voulu briser cette

logique. Tributaire de l'héritage antiparlementaire, antiministériel et antioligarchique du socialisme et du syndicalisme révolutionnaire d'avant-guerre, retravaillé et radicalisé par l'expérience de la guerre, la « gauche » de la SFIC animée par des hommes comme Boris Souvarine, Albert Treint ou Paul Vaillant-Couturier a voulu délivrer le nouveau parti de sa dépendance à l'égard de la « bourgeoisie » en général et du parlementarisme en particulier. Toute la question cependant est de savoir comment doter cet antiréformisme d'un programme et de pratiques politiques positives. Ce problème auquel est confrontée la première génération de communistes se reposera : la traduction politico-juridique et parlementaire du « changement » promis par le communisme est un enjeu non négligeable pour le parti.

La scission de 1920 s'est opérée, selon le souhait de Louis-Oscar Frossard et de Marcel Cachin, avec les « masses » et contre « les élus⁸ ». Les effectifs du « groupe socialiste parlementaire » de 1921, devenu « groupe communiste » en 1922, offre l'occasion historique d'en modifier le rôle et le statut. Treize députés seulement ont en effet adhéré à la SFIC fin 1920⁹. Mais dès la législature suivante, près de la moitié d'entre eux ont été exclus ou sont démissionnaires. L'hostilité aux élus, dont cette hémorragie est le signe, n'a pas empêché cependant le maintien, après Tours, de pratiques socialistes en théorie

⁸ Louis-Oscar Frossard, *Mon Journal de Russie*, Paris, BNF, 1993, notes du 15 juillet 1920. Ce document est un livre broché composé de coupures du journal *L'Internationale*.

⁹ Charles Baron, André Berthon, Alexandre Blanc, Marcel Cachin, Pierre Dormoy, Paul Vaillant-Couturier, Isidore Philbois, Georges Lévy, Ernest Lafont, François Aussoleil, Henri Maurel, Fernand Morucci et Renaud Jean.

condamnées. Deux élus (Pierre Dormoy et Georges Lévy) ont ainsi siégé au Comité directeur, l'organe de direction renforcé destiné à remplacer la CAP d'avant-guerre. En 1921, par ailleurs, le « groupe socialiste parlementaire » est organisé de manière traditionnelle avec un secrétaire et un trésorier choisis parmi ses membres – respectivement Pierre Dormoy et François Aussoleil. Si un « groupe communiste » existe bien à partir de 1921-1922, l'état du personnel du parti en mai 1924 ne signale pas cependant l'existence d'un personnel parlementaire spécialisé¹⁰.

L'« incorporation » du groupe parlementaire

La disparition quasi complète du groupe parlementaire de 1920 et le succès très limité de 1924 – vingt-six députés, dont une très faible proportion de sortants – permet de refondre la politique parlementaire du parti : il s'agit d'y « incorporer » le groupe parlementaire. Ce projet de refonte est présenté par Victor Cat le 18 mai 1924 devant la Fédération de la Seine, avant d'être adopté par le Bureau politique le 24 juin 1924. Victor Cambier, dit « Cat », est le secrétaire de l'Union nationale des municipalités communistes (UNMC) créée en décembre 1923. Ce sont donc l'UNMC et l'Union des élus communistes de la Seine (peu de chose, à vrai dire : Cachin et Vaillant-Couturier, à cette date...) qui servent de modèles à l'organisation du groupe parlementaire. Ce dernier devient alors un

¹⁰ État du personnel de *L'Humanité* et du parti, 23 mai 1924. Archives départementales de Seine-Saint-Denis (AD 93), 3 MI 6/8/78.

« organisme bien défini qui a sa place dans la structure organique du Parti¹¹ ».

Quelles sont les grandes lignes de ce rapport ? Il est animé, bien entendu, d'une forte volonté de contrôle des élus. Assimilés à des « délégués permanents à la propagande », ils sont appointés comme tels. Avec le temps – mais à une date, sans doute postérieure à la Seconde Guerre mondiale, que nous n'avons pas pu déterminer avec certitude – la Trésorerie du parti devait recevoir délégation pour percevoir l'indemnité de chaque parlementaire : jusque-là, les députés rétrocèdent volontairement leur indemnité (augmentée significativement, souvenons-nous en, en novembre 1920¹²), ce qui peut provoquer des tensions avec le « Centre » qui n'hésite pas, au début des années 1930, à blâmer et exclure les récalcitrants¹³. Dans les années 1960, le parti verse encore officiellement une indemnité parlementaire équivalente à un salaire d'ouvrier qualifié (soit 1 270 nouveaux francs à l'époque de la mort de Thorez). Mais il existe des aménagements spécifiques, en particulier pour les députés provinciaux confrontés aux difficultés de logement et de transport sur Paris. Il est évident, cependant, que la principale modalité de contrôle aux mains du parti est d'abord financière.

Le rapport Cat se révèle très inventif dans la mise en œuvre des objectifs qu'il s'est fixés. Ceux-ci sont

¹¹ Rapport sur l'incorporation du groupe parlementaire, dit rapport Cat, 18 mai 1924. AD 93, 3 MI 6/8/78.

¹² En novembre 1906, l'indemnité parlementaire des députés avait été relevée de 9 000 à 15 000 francs annuels. Le 27 novembre 1920, elle est augmentée de 1 000 francs mensuels « pour frais de double résidence, de correspondance et autres inhérents à l'exercice du mandat parlementaire ».

¹³ C'est le cas d'André Berthon en 1932. AD 93, 3 MI 6/85/576.

triples : briser la routine du travail parlementaire traditionnel, offrir au parti la direction de l'activité du groupe parlementaire, et éloigner les députés de l'enceinte corruptrice du Palais-Bourbon.

Le secrétariat, désormais, doit en principe être assuré par un militant non élu, de manière à soustraire aux élus leur propre contrôle et à briser l'autonomie du groupe. Le premier secrétaire technique du groupe parlementaire est cependant assuré par Georges Lévy, ancien député du Rhône battu en 1924. De la même façon, le député du XIII^e arrondissement Lucien Monjauvis occupera quelque temps cette fonction en 1936¹⁴ avant d'être élu au conseil municipal de Paris en 1937. Né en 1904, ajusteur – il a travaillé dans une cinquantaine d'usines différentes entre 1918 et 1930 –, permanent syndical depuis 1930¹⁵, Monjauvis est un député communiste typique. Il n'est pas seul pour faire face à la tâche causée par le gonflement des effectifs du groupe – 72 membres – à l'issue des élections législatives de 1936 : c'est le militant Auguste Havez, un proche de Thorez depuis le début des années 1920¹⁶, qui assure également le travail technique du groupe : nous y reviendrons. Il existe donc bien, dans les années 1930, un appareil technique du groupe assuré par un permanent, aidé parfois par un ancien élu, qui s'est mis en place progressivement depuis 1924.

¹⁴ Si l'on en croit un document manuscrit de Maurice Thorez, adjoint à un article de *L'Humanité* du 26 mai 1936. Archives nationales (AN), 626 AP/44. Monjauvis avait dû céder devant la candidature d'André Marty imposée par le parti.

¹⁵ Autobiographie de Lucien Monjauvis, 19 mars 1932. RGASPI, 495/193/216.

¹⁶ Annette Wiewiorka, *Maurice et Jeannette. Biographie du couple Thorez*, Paris, Fayard, 2010, p. 67-68.

Les balbutiements des services techniques du groupe parlementaire communiste

Le rapport Cat, dès 1924, a préconisé la dotation du service technique parlementaire en sténo-dactylographes : rien, pourtant, n'a encore été fait avant 1931, lorsque Marcel Maizières se plaint de la charge de travail que lui impose le traitement du courrier parlementaire : il doit répondre à chaque lettre à la main¹⁷ ! En 1931, ce dernier est secrétaire technique pour les questions à la fois municipales et parlementaires, preuve qu'elles ne sont pas encore différenciées à proprement parler.

La tâche confiée à ces secrétaires techniques est de centraliser le travail parlementaire pour le soustraire aux députés eux-mêmes. Il s'agit d'une part de supprimer les secrétariats personnels des députés : officiellement, ils ont cessé d'exister jusqu'aux années 1960. Dans les années 1930, cependant, on peut en retrouver la trace, soit qu'ils n'ont jamais disparu, soit qu'ils se sont recomposés. Plusieurs élus communistes possèdent des secrétaires particuliers : Maurice Chaumelon pour Jacques Duclos, Charles Frécharde pour André Marty, César Matton pour François Billoux. À tous égards, il semble bien que 1936 marque un moment important de réorganisation du travail parlementaire communiste.

Le rapport Cat a également imposé le principe de la centralisation de la correspondance des députés dans les mains du secrétariat technique. Ce courrier, en principe, doit être traité par ce dernier : en arrachant aux députés le contrôle de cette correspondance, l'on vise à rompre

¹⁷ Lettre de Marcel Maizières au secrétariat du PC/SFIC, 2 juin 1931. AD 93, 3 MI 6/85/576.

le circuit du patronage démocratique caractéristique de la démocratie parlementaire française dans l'entre-deux-guerres¹⁸. Cette mesure, profondément anti-parlementaire, a bel et bien été mise en place. En juillet 1924, un indicateur de police relève en effet le mécontentement qu'elle suscite : « Les "camarades" n'acceptent pas l'interdiction qui leur a été faite par le comité directeur de ne jamais s'adresser aux élus communistes pour des motifs personnels. Ils n'ont le droit d'écrire à ceux-ci que pour des raisons d'ordre général relatives à la politique du parti. Et les "camarades" sont furieux de posséder des représentants dont ils ne peuvent se servir pour leur usage particulier. »¹⁹ En juin 1931, Marcel Maizières déplore l'absence d'utilisation politique du courrier parlementaire, alors que le bureau de la section centrale municipale et parlementaire est transformé en « bureau de placement » et en véritable « agence matrimoniale »²⁰ ! L'usage du courrier parlementaire a été rétrocedé aux députés communistes à une date malheureusement indéterminée : dès l'après-guerre, il est conservé et traité par le personnel qui entoure Jacques Duclos, de même que pour Maurice Thorez au début des années 1960. Il est évident, cependant, que le rapport Cat a provoqué une désorganisation profonde du travail parlementaire du parti, et ce jusqu'au début des années 1930.

¹⁸ Frédéric Monier, *La Politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007.

¹⁹ Rapport F.9.396, 7 juillet 1924, AN F7/12897.

²⁰ Lettre de Marcel Maizières au secrétariat du PC/SFIC, 2 juin 1931. AD 93, 3 MI 6/85/576.

La dernière mesure prise par Cat consiste à tenter d'éloigner le travail parlementaire du Palais-Bourbon. La question des locaux du travail parlementaire n'est pas du tout négligeable : malheureusement, dans ce domaine, notre connaissance est pour ainsi dire nulle. On peut se demander si cette disposition est restée lettre morte. Cependant, même lorsqu'entre 1958 et 1962, le PCF ne possède plus officiellement de groupe (du fait de la réduction de sa représentation à dix députés, soit vingt de moins que le seuil édicté par le règlement parlementaire de 1959), il conserve l'usage des locaux qui lui sont traditionnellement destinés.

Le personnel parlementaire communiste et le dispositif d'encadrement des élus

Le contrôle du groupe par le parti

Fort du riche héritage antiréformiste et antiparlementaire de la gauche socialiste et syndicale française, le rapport Cat s'est évertué à mettre en place un contrôle efficace de l'activité de la fraction parlementaire communiste. C'est pourtant une solution empirique qui s'impose au début des années 1930, lorsque les principaux responsables du parti au sein du groupe accèdent à la députation. L'antiparlementarisme communiste incontestable se distingue en effet de son parent syndicaliste révolutionnaire ou socialiste d'avant-guerre, par sa tolérance étonnante envers le cumul des fonctions militantes et des mandats parlementaires. Alors qu'il s'agissait, pour les socialistes, de chasser les parlementaires de la CAP avant 1914, la qualité de député de nombreux membres du Bureau politique, sans compter bien entendu le secrétaire du parti lui-même, n'est pas vécue comme une menace, dans la mesure où

le mépris du parlementarisme est largement considéré comme incorporé – une sorte de seconde nature du cadre communiste de l’entre-deux-guerres. Avec le temps, cette originalité devait devenir une faille majeure dans les flancs de la « contre-société » communiste. C’est de l’existence même du parti, cette entité mystérieuse à laquelle le député communiste doit une fidélité quasi dérogoire au principe fondamental de l’interdiction de tout mandat impératif, que découle le rejet du « système bourgeois ».

La présence en son sein du secrétaire général en titre à partir du début des années 1930 impose en tout cas dans le groupe une hiérarchie incontestée. Dans les années 1960, la règle semble établie qu’aucun responsable du Bureau politique ne figure parmi les membres du Bureau du groupe²¹. Pourtant, même lorsque Waldeck-Rochet en devient président entre 1957 et 1963²², c’est Maurice Thorez qui continue de présider ses réunions. De la même façon, l’ancien ministre de la Santé, le député du Vaucluse René Arthaud, est sommé en janvier 1949 de justifier ses absences devant le secrétaire du parti²³. Le contrôle des « déviations » – le terme existe avant 1914²⁴ – par un délégué du Bureau politique n’est plus nécessaire, comme dans les années 1920. Les critiques n’ont pas cessé non plus contre la « sous-estimation du travail

²¹ Selon Herbert Maisl, dans Pierre Ferrari, Herbert Maisl, *op. cit.*, p. 146.

²² C’est Jacques Duclos qui l’a précédé.

²³ Ce qu’il fait en alléguant d’une opportune « crise hépatique ». Lettre de René Arthaud à Maurice Thorez, 27 janvier 1949. AN, Archives Maurice Thorez, 626 AP/264.

²⁴ Paul-Louis, « Le Parti socialiste en France », dans Adéodat Compère-Morel (dir.), *Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l’Internationale ouvrière*, tome 2, Paris, Éditions Quilliet, 1912, p. 319.

parlementaire » par le parti, dès les années 1930 : elles se répèteront jusqu'à Waldeck-Rochet, qui publie en 1958 un article dans les *Cahiers du communisme* significativement intitulé « Porter le travail parlementaire du Parti au niveau des exigences actuelles²⁵ ». Des mesures sont prises : la création d'un *Bulletin de l'élu communiste* élaboré par le Comité central puis, à la fin des années 1960, d'un *Bulletin du groupe parlementaire* élaboré par trois députés indépendamment de la section de propagande du Comité central. Ce fait est révélateur d'une lente révolution silencieuse du travail parlementaire communiste.

Le processus d'investiture des députés communistes

Il existe une autre forme de contrôle déterminant sur le groupe parlementaire : le pouvoir absolu d'investiture du parti. Jusqu'au milieu des années 1960, c'est le Secrétariat, c'est-à-dire Maurice Thorez, qui désigne et/ou avalise les candidatures aux législatives. Prenons l'exemple du département du Loiret pour les élections de novembre 1946, les premières de la IV^e République, lors desquelles le PCF remporte une victoire sans précédent (28,5 % des voix et 182 sièges)²⁶. Une liste de candidats pressentis est établie par le Conseil fédéral élargi du Loiret et adressé le 28 septembre 1946 au Secrétariat : y figurent quatre candidats et quatre suppléants. Un bref « *curriculum vitae* » est fourni pour chacun d'entre eux, accompagné des appréciations fédérales sur l'intéressé (« dévoué au Parti », « très prompt dans ses actes », « tendance autoritaire et à la

²⁵ Cité par Pierre Ferrari, Herbert Maisl, *op. cit.*, p. 317 sq.

²⁶ Cette courte étude de cas s'appuie sur les documents sous la cote AN, Archives Maurice Thorez, 626 AP/150.

suffisance ») et d'une décision de la Section des cadres. Cette dernière est prépondérante, mais son choix est parfois contradictoire avec la préférence des autorités locales du parti : c'est le cas par exemple de René Housson, « à retenir » alors que la Fédération le juge de « niveau moyen ». Mais le choix de la Section des cadres peut aussi être influencé par la décision fédérale, comme pour Renée Delattre : « Les appréciations fédérales ne sont pas négligeables, malgré son manque de persévérance dans la lutte clandestine » pendant la guerre. Le poids de la décision de Maurice Thorez est dès lors déterminant en cas de litige : il s'étonne ainsi du choix de Cosson, du fait de l'absence d'activité illégale, s'étonne de l'absence de candidat originaire de Montargis, refuse la candidature d'Eugène Yvon, sans passé clandestin, et dont la nièce aurait eu un « amant de la Gestapo ». La centralisation de la procédure de désignation des candidats communistes n'exclut donc pas une forme d'interaction avec les autorités locales, selon de critères à la fois stables (origines sociale populaire) et conjoncturels (l'activité illégale).

Le service technique du groupe et l'activité parlementaire

Le service technique du groupe parlementaire ne possède pas à proprement parler de fonction politique de contrôle. Ses tâches semblent plutôt marquées du sceau de la continuité. Il s'agit pour lui de produire ou de fournir aux élus un savoir technique, en liaison avec le « Centre » et avec les « fractions » des juristes ou des médecins proches du parti²⁷. Il doit aider les députés à prendre l'initiative des lois et des questions au

²⁷ Voir par exemple le travail d'élaboration d'une proposition de loi de Jules Fraisseix sur l'avortement en 1932. AD 93, Archives du PCF, 3 MI 6/8/576.

gouvernement, et favoriser le travail collectif pour en consolider le bilan.

En fait, le député communiste n'est pas seulement – contrairement à une idée reçue toujours vivace dans les années 1960 – un « lecteur » de projets de loi élaborés hors du groupe, au siège du parti. Certes, le rapport Cat a tenté de l'y réduire, mais la reconquête de ses prérogatives dans l'interaction avec le parti s'est effectuée de manière à la fois progressive et inachevée à la mort de Maurice Thorez. Ce qui manque à l'historien pour bien apprécier ce processus, c'est une étude précise de l'élaboration de quelques projets de loi à différentes époques de l'histoire du parti. Il est certain, en tout cas, que la dépendance technique des élus à l'égard du « Centre » s'est desserrée dans les années 1960.

L'activité législative déployée par le parti à la même époque n'est pas non plus une simple « propagande de tribune ». Sur la législature 1962-1967, 14 % des propositions de lois communistes (13 sur un total de 93) sont déclarées irrecevables, à peine plus que pour l'UNR (13,5 %). Les propositions de lois présentées par le PCF se montent à 12,5 % du total des dépôts (80 sur 641), mais seuls trois textes sur 80 sont effectivement adoptés : le parti paie sa marginalité d'une certaine inefficacité législative, même si son activité, on le voit, est loin d'être négligeable.

Au début des années 1960, le groupe parlementaire est composé de trois éléments : un Bureau, composé d'un président, de deux ou trois vice-présidents et de sept ou huit députés. Réélu tous les ans en assemblée plénière, il est chargé de fixer l'ordre du jour des réunions du groupe et de répartir les responsabilités en son sein (ce qu'il fait déjà dans les années 1930, de manière très

classique). Son président « propose, transmet, tranche en liaison constante avec le parti²⁸ ». Des groupes de travail temporaires ou permanents, en particulier pour chaque Commission, organisent l'activité du groupe : les députés y sont ventilés à l'initiative du Bureau. Le secrétariat technique, enfin, assure le suivi et la préparation du travail parlementaire. Au début des années 1960, il est composé de trois personnes : un secrétaire, un rédacteur/documentaliste et une dactylo en chef, qui dirige un nombre variable de dactylos.

Esquisse d'une prosopographie

Le secrétaire, depuis les années 1920, est un homme-clef. C'est pourquoi il est recruté parmi les cadres de confiance non élus du parti. Dans l'attente d'une prosopographie complète des occupants successifs de ce poste, il est possible d'avancer l'hypothèse d'une spécialisation juridique croissante du travail parlementaire communiste. Trois périodes s'enchaînent : l'âge militant, jusqu'en 1939, où les secrétaires appartiennent au cercle des cadres proches de Maurice Thorez spécialisés dans le travail municipal et administratif ; l'âge législatif, après la Libération, où le secrétaire inamovible du groupe est un ancien député doté d'une grande aura parmi ses anciens collègues parlementaires ; l'âge juridique, enfin, qui s'ouvre après 1962, lorsque les compétences en droit public réclamées par le travail parlementaire déterminent de manière croissante le recrutement d'un personnel qui en est doté.

Auguste Havez est le secrétaire technique du groupe parlementaire communiste en 1936, lorsque ses effectifs gonflent du fait du succès des élections de mai-juin.

²⁸ Pierre Ferrari, Herbert Maisl, *op. cit.*, p. 146.

Proche de Maurice Thorez depuis le début des années 1920, Havez est un cadre communiste typique, récompensé pour son dévouement et ses qualités personnelles par sa promotion dans le « travail » permanent du parti. Né à Carvin en 1897, Havez est garçon-vacher à 11 ans : jusqu'au lendemain de la guerre, il aura occupé une multitude de métiers. Il entre au parti socialiste en 1912 puis s'affilie au Comité de la III^e Internationale avant d'adhérer à la SFIC en 1920. Démobilisé en 1919, c'est un ancien combattant. La fin de la guerre lui offre la possibilité de se former, d'abord comme chargé des inventaires et des livraisons dans l'Union des coopératives du Pas-de-Calais, puis comme secrétaire de mairie (socialiste) à Calonne-Ricourt, poste qu'il doit quitter en 1926, avant de devenir comptable dans une petite entreprise de travaux. Au début de 1927, il arrive à Paris, où il est appelé par le secrétariat du parti : il est désigné comme secrétaire de la commission municipale de septembre 1926 à décembre 1928, « pour y déblayer toutes les sales histoires ». Il est désormais permanent du parti, chargé en 1929 de la section municipale centrale. Passé par l'École léniniste internationale, il est responsable, en mars 1934, du service social de la ville de Vitry, appointé à 1 550 francs par mois²⁹. Le travail parlementaire communiste, dans l'entre-deux-guerres, a reposé sur ces spécialistes nés des œuvres du parti.

Sous la IV^e République, le secrétariat du groupe parlementaire communiste a été tenu par Gaston

²⁹ Voir les documents du dossier d'Auguste Havez, en particulier son autobiographie du 30 juillet 1930, sous la cote RGASPI 495/270/249 aux Archives d'histoire socio-politique de l'État russe, Moscou.

Auguet³⁰. Fils de facteur, né en 1904, il est recruté sur concours par les Contributions indirectes en 1923. Il complète cette formation, deux ans plus tard, par un diplôme d'ingénieur des industries agricoles à titre administratif. Adhérent au parti depuis 1931, il est passé par l'École centrale par correspondance en 1931-1932. Devenu conseiller municipal de Paris de décembre 1935 à 1939, il est permanent du parti depuis 1937. Membre titulaire du Comité central en 1945, réputé proche de Jacques Duclos, Gaston Auguet est député de Paris de 1946 à 1951. Battu, il devient sans doute à cette date secrétaire du groupe parlementaire. Ce dernier semble avoir, à ce poste, joui d'une très grande autorité : sa présence témoigne, à tout le moins, que le PCF a renoué, à cette époque, avec une pratique parlementaire traditionnelle – la nomination d'anciens députés aux postes de responsables techniques d'un groupe. La dotation scolaire de Gaston Auguet, sans commune mesure avec celle d'un autodidacte comme Auguste Havez, témoigne de la spécialisation croissante du travail parlementaire et de l'inadaptation de l'ouvriérisme communiste traditionnel à ses exigences.

Ce mouvement est confirmé par le profil du nouveau secrétaire parlementaire en poste en 1962, à l'issue de l'intermède 1958-1962, pendant lequel le parti n'a plus de groupe. Il est en effet assuré par un avocat, Claude Michel, jusqu'en 1967 : le fait est significatif. Dans l'entretien que nous avons pu réaliser avec Dominique Fontaine, l'actuel secrétaire du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, constitué en 2007 et auquel sont rattachés les élus communistes, cette évolution sur le long terme est confirmée : l'exigence d'une formation

³⁰ RGASPI, 495/270/35.

et d'un savoir juridiques s'impose de manière impérieuse dans le travail parlementaire, que l'on soit ou non communiste. Avec le temps, la formation politique dispensée par le parti n'a plus suffi : sans cesser d'être des militants de confiance, les secrétaires du groupe ont été sélectionnés en fonction de compétences qui n'étaient pas délivrées spécifiquement par le parti. L'institution parlementaire et ses logiques se sont imposées, de ce point de vue, à la machine communiste.

En guise de conclusion : le travail parlementaire de Thorez dans les années 1960

Ce processus de professionnalisation est aussi sensible au sein du secrétariat particulier du député Thorez, inamovible élu de la circonscription d'Ivry-Vitry de 1932 à sa mort le 11 août 1964 – à l'exception, bien entendu, de l'intermède 1940-1946. Ce secrétariat est formé par un « collectif » de travail constitué autour du député-maire à la fin de 1959 : il réorganise alors les procédures du travail parlementaire de Thorez. Le secrétariat du député Thorez compte trois personnes, Jacques Denis, René Grevoul et Gabriel Marquès, remplacé par un certain Dauphin en mars 1961. Denis a travaillé avec Thorez au Comité central, Roger Grevoul est secrétaire de la section d'Ivry et Dauphin, de Vitry. Leur choix s'est imposé afin d'assurer la « liaison » avec les organisations locales du parti.

Le « collectif » a tenu vingt-huit réunions en 1960, plus d'une trentaine en 1961. Il effectue un travail largement indépendant de la Fédération, représentée lors des réunions qui comptent jusqu'à treize participants, en particulier en période électorale. Ses tâches le destinent

à défendre le candidat Thorez, accusé par exemple de fraude électorale en 1963³¹. Il doit également assurer la liaison avec les syndicats et le suivi des mouvements de grève dans la circonscription, notamment dans les grandes entreprises. Il se consacre à des activités de gestion municipale, surtout autour de l'enjeu – électoralement décisif – des HBM. Il tient aussi l'agenda du député et assure les représentations officielles, lorsque celui-ci n'est pas disponible – lors de la débaptisation de la rue Staline en 1961, visiblement mouvementée, ou de la visite de Youri Gagarine en 1963³². Ses responsables ont enfin la charge du traitement du courrier parlementaire de Thorez : récupéré au siège du parti (à l'époque, 44 rue Le Pelletier à Paris), il est réparti pour traitement, en lien si nécessaire avec les services juridiques des municipalités et les organisations de masse compétentes. L'étude du travail parlementaire de Thorez – qui mériterait sans doute, en raison de l'ampleur des dossiers consultés, un article à part entière – confirme, sur le long terme, la résistance des pratiques de patronage démocratique caractéristiques du parlementarisme à la française.

L'histoire du groupe parlementaire communiste témoigne des ambiguïtés de la politique de modernisation autoritaire de l'héritage socialiste entreprise à l'issue de la scission de Tours. Elle obéit à une chronologie qui échappe en partie à ses scansions traditionnelles. La désorganisation du travail

³¹ Le Conseil constitutionnel rejette la requête de ses adversaires par sa décision n° 62-245/246 du 5 février 1963.

³² Ces éléments sont extraits des nombreuses minutes des réunions du secrétariat parlementaire de Thorez, sous la cote AN, Archives Maurice Thorez, 626 AP/264, 626 AP/276 et 626 AP/153.

parlementaire consécutive à l'« incorporation » du groupe parlementaire de 1924 – fruit hybride de la structure nouvelle de la SFIC régénérée et du très vivace héritage antiréformiste français – a été suivie d'une recomposition originale : en fait, c'est la présence physique des principaux responsables du Bureau politique au sein du groupe parlementaire qui permet assez simplement d'en assurer le contrôle, ce qui ne laisse pas de surprendre sur la nature particulière de l'antiparlementarisme communiste. Jusqu'à la fin de l'ère Thorez, se sont maintenues avec force des filières de recrutement militant : mais la spécialisation juridique imposée par les transformations du travail parlementaire a transformé les profils des secrétaires, qui devaient disposer de ressources que le parti n'était plus capable de dispenser seul. Le PCF semble, de ce point de vue, avoir rejoint une certaine normalité au début des années 1960. Les facteurs qui peuvent favoriser l'autonomisation du groupe ne sauraient cependant être réduits au problème spécifique de la formation de ses personnels : les logiques de financement de son personnel – sur lesquelles le parti a perdu progressivement le contrôle dans le dernier tiers du XX^e siècle –, la conjoncture politique et les modes de scrutin ont joué aussi leur rôle. Un fait demeure, attesté par de multiples signes : le groupe parlementaire communiste a conquis, à partir de la fin des années 1960, une autonomie croissante.

Jouer le jeu du Parlement au risque de se compromettre ?

Le dilemme des parlementaires gaullistes sous la IV^e République, à travers l'étude de leur secrétariat de groupe

David Valence

Dans les discours prononcés à Bayeux le 16 juin 1946 puis à Épinal le 29 septembre 1946, de Gaulle avait semblé rompre avec une certaine tradition républicaine en envisageant de « priver le législatif (...) de tout poids sur le gouvernement et de choisir les ministres en dehors des forces politiques constitués¹ ». La doctrine gaulliste en matière institutionnelle allait dès lors se distinguer, jusqu'à nos jours, par sa *préférence pour l'exécutif*, garant de l'unité de la nation et de l'autorité de l'État, au détriment d'un législatif que de Gaulle jugeait soumis aux influences des partis et des intérêts particuliers. Les parlementaires se réclamant du gaullisme à partir de 1946 ont donc connu – et connaissent – une situation *a priori* inconfortable. Jamais cet inconfort ne fut plus marqué que sous la IV^e République.

De Gaulle ayant en effet appelé à voter « non » lors du référendum du 13 octobre 1946, trois positions devenaient possibles pour les députés et membres du Conseil de la République qui entendaient lui rester fidèles : la « participation positive », c'est-à-dire le

¹ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001, p. 103.

soutien à certains gouvernements, voire l'acceptation de portefeuilles ministériels, pour servir les idées du général de Gaulle « de l'intérieur du régime » ; ce fut la position défendue par les Républicains sociaux de Jacques Chaban-Delmas après 1953 ; la « participation négative », soit une action de « sabotage » à la fois du régime et de ses projets jugés les plus dangereux, comme celui de la CED jusqu'au 30 août 1954 ; cette position caractériserait les gaullistes « purs et durs » comme Jacques Vendroux à l'Assemblée nationale de 1946 à 1955, ou Michel Debré au Conseil de la République dans les dernières années de la IV^e République ; enfin, le refus pur et simple de toute implication dans les débats parlementaires, voire la démission, choix devant lequel renâclèrent évidemment tous les intéressés. Les glissements de l'une à l'autre de ces alternatives n'engageaient évidemment pas que les parlementaires gaullistes. De 1947 à 1953, ils avaient ainsi à en rendre compte au Rassemblement du peuple français (RPF), qui prétendait incarner seul le gaullisme politique. De cette schizophrénie ressentie par des hommes partagés, pour les plus sincères, entre leur fidélité et le souci d'être utiles, plusieurs témoignages² ou travaux scientifiques récents³ ont rendu compte.

² Jacques Chaban-Delmas, *L'ardeur*, Paris, Stock, 1975, p. 187-189 ; Michel Debré, *Trois républiques pour une France. Mémoires*, tome II : 1946-1958, Paris, Albin Michel, 1988, p. 119-160 ; Jacques Soustelle, *Vingt-huit ans de gaullisme*, Paris, La Table ronde, p. 67-94 et Raymond Triboulet, *Un gaulliste de la IV^e*, Paris, Plon, 1985, p. 172-186.

³ Voir notamment Yves Beauvois, *Léon Noël. De Laval à de Gaulle via Pétain (1888-1987)*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 297-332 ; David Bellamy, *Geoffroy de Montalembert (1898-1993). Un aristocrate en République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 173-185 ; et Frédéric Turpin, *André Diethelm (1896-*

En centrant la focale sur le secrétariat des différents groupes qui se réclamèrent du gaullisme au Parlement entre 1947 et 1958, on entend pourtant offrir une perspective inattendue sur le paysage – bien cartographié⁴ – du gaullisme d’opposition. Il semble que les formations parlementaires en question eurent en effet pour point commun de disposer de secrétariats administratifs relativement étoffés pour l’époque – soit trois salariés en moyenne. Doit-on y voir le signe d’un souci précoce de coordination des initiatives, manifesté par un RPF méfiant à l’égard des parlementaires ? Ces secrétariats administratifs fonctionnaient-ils comme des machines politiques destinées à rendre visible et efficace l’opposition des gaullistes au régime, ou de manière plus classique, comme des cellules fournissant une « assistance » technique aux parlementaires sur certains dossiers ? La réponse devrait permettre de mieux mesurer l’ « exceptionnalité » du « gaullisme » dans le paysage politique de la IV^e République. Elle sera articulée en trois temps : on refera d’abord l’histoire des groupes parlementaires « gaullistes » entre 1947 et 1958, avant de montrer que c’est la direction du RPF qui fut à l’origine de la création de leur premier secrétariat administratif, en décembre 1948. On s’interrogera enfin, et plus spécifiquement, sur la place que tint cette expérience dans le « destin politique » des douze personnalités qui collaborèrent aux secrétariats administratifs des formations gaullistes au Conseil de la

1954). *De Georges Mandel à Charles de Gaulle*, Paris, Les Indes savantes, 2004, p. 197-234.

⁴ Jean Charlot, *Le gaullisme d’opposition, 1946-1958. Histoire politique du gaullisme*, Paris, Fayard, 1983 ; Bernard Lachaise, *Le gaullisme dans le Sud-Ouest au temps du RPF*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1997 ; Fondation Charles de Gaulle, université de Bordeaux III, *De Gaulle et le Rassemblement du peuple français*, Paris, Armand Colin, 1998.

République et à l'Assemblée nationale entre 1947 et 1958.

Les groupes parlementaires gaullistes de 1947 à 1958 : une histoire complexe

L'histoire du gaullisme parlementaire aurait pu commencer le 21 octobre 1945, le 2 juin ou le 10 novembre 1946. Lors des élections aux première et seconde Assemblées nationales constituantes, plusieurs listes avaient en effet fait figurer l'épithète « gaulliste » dans leur intitulé⁵, tandis que le scrutin de l'automne 1946 permit au premier mouvement « gaulliste », à savoir l'Union gaulliste pour la IV^e République de René Capitant, de se frotter au suffrage universel. Le caractère marginal ou le succès médiocre de ces tentatives repoussèrent de quelques mois la naissance du gaullisme parlementaire. Elle eut lieu entre le printemps et l'été 1947 et l'histoire des gaullistes en « Chambres » jusqu'en 1958 peut être écrite en trois temps : de 1947 à 1951, de 1951 à 1953 et de 1953 à 1958.

La période qui s'ouvre avec la création du RPF le 7 avril 1947 et se clôt avec les élections législatives du 17 juin 1951 est la plus difficile à saisir. L'architecture des formations parlementaires se réclamant du gaullisme y présente une telle complexité qu'on pourrait

⁵ Bernard Lachaise note qu'en octobre 1945, quatre listes utilisèrent le mot « gaulliste » : dans le Maine-et-Loire, la Moselle, les Vosges et au Maroc. En juin 1946, le cas se produisit dans cinq départements : les Bouches-du-Rhône, le Maine-et-Loire, la Moselle, le Rhône et le Var. « L'Union gaulliste pour la IV^e République », dans *La genèse du RPF*, Cahiers de la Fondation Charles de Gaulle, n° 4, 1997, p 199 (n° 2).

la qualifier de baroque, voire de *rococo*, pour filer la métaphore. Le RPF fut fondé par le général de Gaulle le 7 avril 1947 et très vite, de nombreux parlementaires lui donnèrent leur adhésion. Pour constituer un groupe de pression efficace en faveur d'élections anticipées et d'un changement de régime, ces élus devaient s'organiser. Ce fut chose faite le 20 août 1947, date de création officielle de l'« Intergroupe d'action pour une vraie démocratie », qui prit plus tard le nom plus explicite d'Intergroupe RPF. Cette structure présente plusieurs caractères originaux dans l'histoire des formations parlementaires : elle était officieuse et sa constitution ne fit l'objet d'aucune publication au *Journal officiel* ; elle rassemblait des élus qui appartiennent administrativement à des groupes différents – MRP, UDSR, RGR ou PRL –, lesquels interdiraient progressivement cette *double appartenance*⁶ ; quoiqu'ouverte d'abord aux seuls députés, elle comprenait, au moins jusqu'en février 1948, des conseillers de la République⁷ ; enfin, elle ne faisait référence au général de Gaulle ni dans son nom, ni dans sa déclaration constitutive. L'Intergroupe d'action pour une vraie démocratie fut présidé par le député radical Paul Giacobbi jusqu'au 6 juillet 1949 puis par Edmond Michelet et enfin par André-Jean Godin jusqu'aux législatives de juin 1951, à une époque où il avait déjà perdu beaucoup de sa consistance. Il

⁶ Le MRP fut le premier à réagir, par la voix de son groupe parlementaire le 21 août, puis de la Commission exécutive du Mouvement le 27.

⁷ Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Tel Quel* en septembre 1947, Paul Giacobbi observe ainsi que les « adhérents, députés et conseillers de la République [c'est nous qui soulignons] sont d'appartenance politique fort différente ». Les déclarations de Paul Giacobbi sont reproduites dans *L'Étincelle. Bulletin intérieur hebdomadaire du Rassemblement du peuple français*, n° 20, 6 septembre 1947, p. 3.

semble que les conseillers de la République qui appartenaient à l'Intergroupe créé en août 1947 aient mis sur pied leur propre Intergroupe au Palais du Luxembourg dès février 1948⁸, sans attendre les élections sénatoriales du 17 octobre 1948, comme on l'écrit souvent. La présidence en fut assurée par le sénateur des Landes Henri Monnet, puis par Pierre de Gaulle à partir de l'automne 1948. Les archives du RPF conservent en outre la trace d'un Intergroupe gaulliste, dont l'intitulé exact reste inconnu, au sein de l'Assemblée de l'Union française. Il est probable que celui-ci ait pris forme en 1948 : il fut présidé au moins jusqu'en février 1951 par le journaliste et ancien résistant Georges Oudard⁹. Ces « intergroupes », qui devinrent progressivement des coquilles vides à partir de 1948-1949, n'étaient donc pas des groupes parlementaires au sens où l'entend le règlement de l'Assemblée nationale¹⁰.

⁸ Dans ses souvenirs, présentés sous forme de journal mais dont plusieurs inexactitudes ou incohérences donnent à penser qu'ils ont pu être légèrement réécrits, le beau-frère du général de Gaulle et député du Pas-de-Calais Jacques Vendroux note à la date du 8 mars 1948 qu'un Intergroupe a été créé au Conseil de la République « au cours de ces dernières semaines ». Jacques Vendroux, *Souvenirs de famille et journal politique*, tome I : *Cette chance que j'ai eue*, Paris, Plon, 1974, p. 241.

⁹ Georges Oudard était né à Paris en février 1898. « Homme de lettres », il signa plusieurs études historiques sur Pierre Le Grand, le banquier Law ou l'homme d'affaires et pionnier de la colonisation de l'Afrique australe Cecil Rhodes. Il fut conseiller de l'Union française de 1947 et 1958 et présida également le groupe des Républicains sociaux à l'Assemblée de l'Union française, à partir de 1954.

¹⁰ Au sens strict, la première des formations « gaullistes » à l'Assemblée nationale est en effet le groupe de « l'Action républicaine » présidé par le député d'Alger Paul-Émile Viard, même s'il ne connaît qu'un peu plus de neuf mois d'existence. Dès le 26 novembre 1947, une poignée de députés exclus ou démissionnaires du MRP avaient cherché à constituer un

Jean Charlot a qualifié d'« ambiguë » l'attitude du général de Gaulle à l'égard des parlementaires se réclamant de lui sous la IV^e République, et précisé qu'« il s'en méfi[ait] mais ne s'en désintéress[ait] pas¹¹ ». De Gaulle manifesta très vite le souci de s'assurer de la fidélité des élus membres de l'Intergroupe fondé en août 1947, avec pour objectif d'améliorer la coordination entre le RPF et cette structure parlementaire. Le 11 décembre 1947, il s'ouvrit à son beau-frère Jacques Vendroux de son souci de créer « sous son contrôle un organe de liaison et de concertation chargé de fixer la position des députés et sénateurs adhérents au Rassemblement dans les débats de politique générale¹² fermé aux députés et sénateurs jusqu'en juin 1949. Au sein de l'Intergroupe, lui-même officieux, un groupe « de quelques députés appartenant au RPF et d'accord avec lui » fut donc formé à la mi-décembre 1947. Deux de ses membres, les députés

« groupe » pensé comme un pont entre le MRP et les gaullistes à l'Assemblée nationale sous le nom de « Républicains populaires indépendants ». Ses cinq membres, bientôt rejoint par trois collègues, ne lui permettaient pas de satisfaire aux conditions précisées aux articles 12 et 16 du règlement de l'Assemblée nationale pour y constituer un groupe sous la IV^e République : le seuil de quatorze membres demeura en effet immuable jusqu'en 1958. Le groupe des Républicains populaires indépendants fut donc à l'origine un groupe interparlementaire – trois conseillers de la République le rejoignirent en janvier 1948 – non reconnu par le bureau de l'Assemblée nationale ; il s'associa, le 29 décembre 1947, à un petit groupe de dix députés eux aussi membres de l'Intergroupe, les « Indépendants et paysans d'action sociale », pour fonder un vrai groupe à l'Assemblée nationale, celui de « l'Action républicaine », qui disparut en septembre 1948, lorsque les députés Républicains populaires indépendants choisirent de le quitter. Il s'agissait bien d'un premier embryon de « groupe » gaulliste.

¹¹ Jean Charlot, *op. cit.*, p. 163.

¹² Jacques Vendroux, *op. cit.*, p. 232.

Jacques Vendroux et André-Jean Godin étaient habilités à assurer une liaison régulière avec le RPF. En mars 1948, la formation en bonne et due forme d'un comité de liaison entre les parlementaires¹³ des intergroupes gaullistes, d'une part, et le RPF, d'autre part, peut être considérée comme la seconde manifestation d'un souci de « discipliner » la liberté des élus et de donner une homogénéité accrue à l'Intergroupe, après celle de décembre 1947. La troisième de ces initiatives aboutit à la création officielle de groupes parlementaires gaullistes à l'Assemblée nationale et au Sénat, distincts des Intergroupes, en décembre 1948 : il s'agit du groupe de l'Action démocratique et sociale (ADS), que préside le député de la Seine René Capitant et le groupe d'Action démocratique et républicaine (ADR), placé sous l'autorité du sénateur de la Seine-et-Oise André Diethelm jusqu'en juin 1951.

De décembre 1948 à juin 1951, il existe donc deux catégories de parlementaires gaullistes : ceux qui appartiennent aux groupes exclusivement RPF et ceux qui siègent dans d'autres groupes mais donnent leur adhésion à l'Intergroupe. L'injonction faite en mai 1949 à tous les membres de l'Intergroupe, « non seulement d'adhérer au Rassemblement, mais de conformer leur attitude et leurs votes à l'attitude et à la politique du Rassemblement », les interdictions de toute double appartenance par l'UDSR en juin 1949 puis par les radicaux en mars 1950, le sentiment que le mouvement gaulliste marquait le pas avec les élections cantonales de 1949, éloignèrent progressivement des Intergroupes

¹³ Les membres en furent, cette fois, désignés par les parlementaires eux-mêmes.

gaullistes les élus non membres des groupes ADR et ADS. Cette évolution témoigne de l'échec du projet initial du Rassemblement, de constituer une sorte de « mouvement au-dessus des partis ». Au lendemain de juin 1951, l'évolution est achevée : le RPF, comme n'importe quel « parti », dispose d'un groupe à l'Assemblée nationale, que président Jacques Soustelle jusqu'en octobre 1952, puis André Diethelm, comme au Conseil de la République, où le sénateur de la Mayenne Francis le Basser en cède la présidence à Michel Debré au début de l'année 1952.

Cette forme de « banalisation » du gaullisme dans le paysage parlementaire est un temps contredite lorsque de Gaulle retire aux groupes « gaullistes » l'usage du sigle « RPF » le 6 mai 1953. Les députés membres du RPF fondent alors le groupe d'« Union des Républicains d'Action sociale » (URAS), suivis quelques jours plus tard par les sénateurs¹⁴. Dès décembre 1953, les parlementaires issus du RPF tirent les conséquences de cette situation, en créant le Centre national des Républicains sociaux¹⁵. Le groupe de l'URAS, puis des Républicains sociaux, connut une assez grande instabilité dans sa présidence jusqu'en 1958, puisqu'il compte quatre présidents en cinq ans : André Diethelm jusqu'en juillet 1953, puis Jacques Chaban-Delmas pendant un an, Raymond Triboulet jusqu'en février 1955, le député belfortain Raymond Schmittlein pour quelques mois, avant que sa défaite aux élections

¹⁴ Les statuts du groupe URAS portent témoignage de cette continuité avec le groupe RPF. Leur texte, établi le 25 mai 1953, reprend *ne varietur* la déclaration constitutive du groupe RPF (7 juillet 1951) au titre des « buts » poursuivis par les membres de l'URAS.

¹⁵ Les groupes parlementaires issus du RPF prennent ensuite le nom de « groupe des Républicains sociaux ».

législatives du 2 janvier 1956 ne ramène Raymond Triboulet à la tête d'un groupe réduit à vingt membres. Michel Debré conserva en revanche leurs postes de président de groupe au Conseil de la République pendant toute la période.

Les autorités du RPF à l'initiative de la création du secrétariat administratif

L'histoire heurtée des gaullistes au Parlement sous la IV^e République est donc celle d'une schizophrénie progressivement résolue dans la banalisation. Les relations entretenues par les formations parlementaires gaullistes avec de Gaulle et le RPF, avant 1953, puis avec le Centre national des Républicains sociaux en forment tout l'enjeu. Or, c'est précisément le RPF qui, sur initiative de son secrétaire général Jacques Soustelle, incita les Intergroupes formés au Conseil de la République et à l'Assemblée nationale à se doter de secrétariats permanents, en décembre 1948¹⁶. Jusque-là, les tâches d'administration minimales des Intergroupes avaient été confiées à leurs secrétaires généraux : André-Jean Godin à l'Assemblée nationale et Bernard Lafay au Conseil de la République¹⁷.

Une première tentative d'« externalisation » du travail administratif des groupes avait été tentée quelques mois plus tôt. À l'été 1948, les statuts d'un Institut de

¹⁶ Note de Jacques Soustelle à l'intention de Paul Troisgros et Philippe Ragueneau, 7 décembre 1948. Fondation Charles de Gaulle (FCDG) RPF 411.

¹⁷ L'histoire du groupe RPF à l'Assemblée de l'Union française est moins bien connue, comme du reste celle de l'institution elle-même, qui reste à écrire.

recherches économiques et politiques (IREP) avaient en effet été déposés à la préfecture de Police. Présidé par le très orthodoxe René Capitant et dirigé par le conseiller à la Cour des comptes Marcel Plouvier¹⁸, cette association avait en réalité pour objet essentiel « de préparer les dossiers d'intervention des membres des intergroupes ». On est mal renseigné sur son activité. Le souci manifesté quelques mois plus tard par de Gaulle et relayé par Jacques Soustelle et Jacques Vendroux de doter l'Intergroupe d'un secrétariat administratif est à replacer dans le cadre d'une volonté accrue de coordonner les initiatives des parlementaires dans le sens de « la loyauté aux directives du général de Gaulle¹⁹ ». La création d'un secrétariat administratif des Intergroupes est du reste concomitante de celle des groupes spécifiquement « RPF » que sont l'Action démocratique et sociale (ADS) à l'Assemblée nationale et l'Action démocratique et républicaine (ADR) au Sénat. Ce hasard n'en est sans doute pas un. Structure officieuse, l'Intergroupe n'était pas concerné par l'article 12 alinéa 4 du règlement de l'Assemblée nationale, qui autorisait les groupes parlementaires officiels à organiser leur « service intérieur » par la voie d'un « secrétariat administratif dont le statut, le recrutement et le mode de rétribution » étaient laissés à leur libre appréciation.

¹⁸ Né en 1906, Michel Plouvier était entré à la Cour des comptes en 1931. Résistant, il avait été chargé de mission auprès de René Capitant, ministre de l'Éducation nationale en 1944. Membre du RPF dès sa création, il venait de quitter la direction de l'administration générale au ministère de l'Éducation nationale pour rejoindre la Cour des comptes au moment de la création de cette association.

¹⁹ Note de Jacques Soustelle sur l'attitude de l'Intergroupe à l'occasion du débat sur les recommandations de Londres, 18 juin 1948. FCDG RPF 411.

Michel Habib-Deloncle, qui servit de secrétaire administratif à l'Intergroupe de l'Assemblée nationale à partir de décembre 1948, fut donc logiquement salarié par le groupe ADS. Diplômé de l'École libre des sciences politiques en 1940, cet ancien résistant avait adhéré au RPF peu après sa fondation et était un des responsables nationaux de son organisation de cadets, le Rassemblement de la Jeunesse française (RJF)²⁰. Il avait commencé quelques mois plus tôt sa carrière de collaborateur parlementaire auprès du petit groupe (non officiel) des Républicains populaires indépendants²¹. Dès décembre 1948, l'Intergroupe gaulliste du Sénat bénéficia pour sa part des services d'une secrétaire, Mme Jeanne Liot, et de ceux d'un collaborateur permanent en la personne de Christian de La Malène. Ce docteur en droit était devenu secrétaire général du groupe RPF au Conseil municipal de Paris en octobre 1947 sur recommandation de son parent Jean-Louis Vigier ; il suivit Pierre de Gaulle, président du conseil municipal de Paris, au Palais du Luxembourg en décembre 1948²². Comme Michel Habib-Deloncle, il assura à la fois le secrétariat de l'Intergroupe et celui du groupe spécifiquement RPF (Action démocratique et

²⁰ François Audigier, « Les cadets du RPF », dans Fondation Charles de Gaulle, université de Bordeaux III, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 375.

²¹ Le docteur Blechmann, président d'honneur de la section MRP du II^e arrondissement, qui avait rejoint les Républicains populaires indépendants par amitié pour Edmond Michelet et Louis Terrenoire, était le beau-père de Michel Habib-Deloncle. Jean-Marc Bou, *Les Républicains populaires indépendants. Une expérience avortée ?*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Marie Mayeur, université de Paris IV-Sorbonne, 2000, p. 33 et 35.

²² Archives orales de la Fondation Charles de Gaulle : entretien avec Christian de La Malène, 19 juin 1995.

républicaine) jusqu'en juin 1951. Il cumula en outre les fonctions à l'Hôtel de Ville et au Conseil de la République jusqu'en 1952 ; moins disponible que son collègue de l'Assemblée nationale, il resta officiellement salarié par le groupe RPF au Conseil de Paris jusqu'en 1952²³. Ce binôme Habib-Deloncle – La Malène assura le secrétariat administratif des formations parlementaires gaullistes jusqu'en 1954, dans une très grande proximité de vues. Quels rapports ces deux collaborateurs entretenaient-ils avec la direction du RPF ?

L'un comme l'autre assistaient aux réunions hebdomadaires, puis plus irrégulières, qui permettaient aux bureaux des deux intergroupes réunis de rencontrer le général de Gaulle rue de Solférino. Leur principal interlocuteur à la « Centrale » fut jusqu'en 1951 Paul Troisgros, chef de cabinet de Jacques Soustelle. La direction du RPF attendait des secrétariats administratifs qu'ils relaient auprès des députés les demandes, observations et interrogations des militants RPF, notamment de ceux qui n'avaient pas de parlementaire gaulliste dans leur département²⁴. Pour le reste, les activités de Michel Habib-Deloncle et de Christian de La Malène ne différaient sans doute pas beaucoup, dans leur nature, de celles de leurs collègues des groupes socialiste ou MRP, du moins jusqu'aux législatives du printemps 1951.

²³ Ce qui explique que, dans ses notices du *Who's who*, il n'ait jamais indiqué avoir pris ses fonctions de secrétaire administratif du groupe « RPF » au Conseil de la République avant 1952, contrairement à ce qu'il affirme dans l'entretien cité plus haut.

²⁴ Note de Pierre Juillet à l'attention de Paul Troisgros, 17 mars 1952.

Au lendemain de ce scrutin, la fiction qu'était devenue l'Intergroupe ayant disparu, la direction du RPF entendit compléter l'action des secrétariats administratifs, qui demeuraient, en créant un « secrétariat législatif interparlementaire ». La tâche de ce nouvel organe était théoriquement d'organiser des réunions de travail, de préparer des propositions de résolutions ou de lois et de répondre au courrier collectif. Il n'est pas interdit d'interpréter la création de ce secrétariat législatif comme une nouvelle marque du souci du RPF de contrôler ses parlementaires, députés et sénateurs confondus, en coordonnant leurs prises de positions. Ce secrétariat « interparlementaire », installé rue de Solférino, disposa même un temps d'un bureau à l'Assemblée nationale²⁵. L'ancien député du Nord Paul Theetten en avait la responsabilité, avec pour collaborateurs Marie-Jeanne Vattaire, sa future épouse, Philippe Lamirault, jeune diplômé de l'Institut d'études politiques²⁶, Clothilde Niéras, ancienne secrétaire de René Capitant et Mme Gaytte²⁷. Après six mois de fonctionnement, ce secrétariat interparlementaire fut cependant supprimé et son personnel licencié par le

²⁵ Mme Gaytte assura une permanence du secrétariat législatif interparlementaire du RPF à l'été 1951. Une lettre de Jacques Soustelle datée du 5 juillet 1951 précise que cette secrétaire est installée « provisoirement » dans le bureau 72 de l'Assemblée nationale, alors que le secrétariat administratif occupe le bureau 144. FCDG RPF 411.

²⁶ Militant RPF, Philippe Lamirault était en contact avec Michel Habib-Deloncle dès 1948-1949. Il est possible qu'il ait travaillé à cette époque pour le secrétariat administratif du groupe ADS à l'Assemblée nationale, à titre officieux. Il recommanda son jeune camarade à Sciences Po Serge Boidevaix à Jacques Vendroux, qui cherchait un collaborateur en 1949. Entretien avec Serge Boidevaix, 10 juin 2010.

²⁷ Fondation Charles de Gaulle, archives du personnel du RPF, dossiers « secrétariat interparlementaire » et « Conseil de la République », non inventoriés.

RPF. À cette date, les secrétariats administratifs de l'Assemblée nationale et du Sénat reprirent donc leur autonomie, à ceci près qu'un « secrétariat législatif » fut créé au Palais-Bourbon pour s'occuper de la rédaction des lois et des résolutions. Il fut confié à François d'Harcourt, qui avait été recommandé à Jacques Soustelle par Pierre de Bénouville²⁸. François d'Harcourt demeura en poste à l'Assemblée nationale, en binôme avec le secrétaire administratif Michel Habib-Deloncle, jusqu'en 1954.

Avec la création des Républicains sociaux et la mise en sommeil du RPF, le risque de hiatus entre un gaullisme partidaire et de la fidélité, d'une part, et un gaullisme parlementaire, tenté de composer avec le régime d'autre part, se trouvait réduit. L'action des secrétariats administratifs des groupes gaullistes en fut facilitée. Un changement de leur personnel eut lieu à cette époque : à Michel Habib-Deloncle et François d'Harcourt succédèrent Robert Pesquet et Anne Braun en 1954-1955, puis Anne Braun et Guy Ribeaud en 1956. Au Conseil de la République, Michel Sans remplaça Christian de la Malène en 1956.

Les permanents des groupes gaullistes : portrait d'un (petit) groupe

Le groupe des douze permanents des groupes parlementaires gaullistes entre 1947 et 1958 présente un visage assez cohérent, même si, comme souvent, les renseignements font défaut sur trois des quatre femmes

²⁸ Entretien avec François d'Harcourt, Paris, 17 décembre 2009.

qui y figurent²⁹, en l'occurrence celles qui ne jouèrent pas de rôle politique. Les autres membres de ces secrétariats administratifs ont en commun d'être jeunes au moment où ils entrent au service des groupes.

Le plus âgé est Robert Pesquet³⁰, qui avait 37 ans quand il succéda à Michel Habib-Deloncle auprès des députés gaullistes, en 1954, alors que Philippe Lamirault n'en avait que 22 lorsqu'il rejoignit l'équipe du secrétariat législatif interparlementaire, en 1951. Ils appartenaient tous deux à des générations qui n'avaient pas connu la Grande Guerre et qui découvrirent le monde politique à la Libération ou sous la IV^e République. Seuls Paul Theetten et Michel Sans disposaient d'une expérience du travail parlementaire avant de travailler pour les groupes³¹. Les titres universitaires de ces collaborateurs d'élus étaient plus solides, avec pour point commun, pour six d'entre eux³², un passage par Sciences Po, avant ou après la réforme de 1945. C'est par la rue Saint-Guillaume que Philippe Lamirault, Anne Braun et

²⁹ Mmes Theetten, Gaytte et Méric.

³⁰ Né en 1917 au Maroc, cet ancien combattant de la campagne de France dirigeait une menuiserie dans le Calvados au moment des élections législatives de juin 1951. Repéré par Raymond Triboulet, qui appréciait son dynamisme et son esprit de repartie dans les réunions publiques, il devient secrétaire politique, puis secrétaire administratif du groupe des Républicains sociaux à l'Assemblée nationale en 1954. Raymond Triboulet, *op. cit.*, p. 257-258 ; Robert Pesquet, *Mon vrai-faux attentat contre Mitterrand*, Paris, Michel Lafon, 1995, p. 34-50 ; et entretien avec Robert Pesquet, Granville, 13 mai 2010.

³¹ Paul Theetten fut député du Nord de 1946 à 1951 et Michel Sans secrétaire administratif du groupe des Indépendants de Madagascar à l'Assemblée de l'Union française en 1947.

³² Michel Habib-Deloncle, Robert Pesquet, Michel Sans, Anne Braun, Guy Ribeaud et Philippe Lamirault.

Guy Ribeaud³³ passèrent pour arriver à l'Assemblée nationale. Ils appartenirent en effet, à des dates différentes, au très dynamique groupe des étudiants RPF à Sciences Po³⁴ : signe que l'usage consistant, pour les groupes ou les élus, à recruter rue Saint-Guillaume des collaborateurs n'a rien de spécifiquement contemporain ! Enfin, ce petit groupe de collaborateurs est très « politique », puisque ses douze membres étaient tous adhérents du RPF ou des Républicains sociaux avant de travailler pour leurs groupes parlementaires. Leur passage par les secrétariats administratif ou législatif doit donc être considéré comme un épisode de leur engagement au service du gaullisme d'opposition.

Il importe maintenant de s'interroger sur le parcours de ces collaborateurs des groupes gaullistes après qu'ils eurent quitté leurs fonctions auprès des groupes parlementaires gaullistes. Cinq d'entre eux participèrent aux cabinets de ministres Républicains sociaux entre 1953 et 1958³⁵. Philippe Lamirault fut brièvement chef de cabinet de Marc Jacquet au secrétariat d'État chargé des États associés, à partir de février 1954 ; Guy Ribeaud et Anne Braun suivirent Jacques Chaban-Delmas puis Édouard Corniglion-Molinier au ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme en 1954-1955 ; François d'Harcourt participa aux deux cabinets du général Koenig, ministre de la Défense

³³ Né en 1931, Guy Ribeaud adhéra très jeune au RPF. Étudiant à Sciences Po et en droit, il joua un rôle croissant au sein des jeunes gaullistes après la création des Républicains sociaux, en décembre 1953. Il se rapprocha de Georges Bidault à la fin de la IV^e République et le suivit dans son combat en faveur de l'Algérie française.

³⁴ FCDG RPF 364 (fichier des jeunes RPF).

³⁵ David Valence, « Les cabinets des ministres Républicains sociaux (1953-1958) », *Espoir. Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, décembre 2007.

nationale et des forces armées, comme officieux de juin à août 1954 puis comme chef-adjoint de cabinet de mars à octobre 1955. Enfin, Robert Pesquet fut le collaborateur de Raymond Triboulet au ministère des Anciens combattants et victimes de guerre de mars à octobre 1955 : il s'y occupa surtout des affaires « normandes » ou « privées » de son ministre³⁶.

Le souci de passer « de l'autre côté du miroir » et de devenir eux-mêmes des responsables politiques nourrit certaines des trajectoires des anciens collaborateurs des groupes gaullistes. C'est pour siéger à l'Assemblée de l'Union française que Michel Habib-Deloncle, Paul Theetten puis Christian de La Malène quittèrent leurs fonctions de secrétaires administratif ou législatif. Cette « Troisième Chambre », dont les membres étaient en partie désignés par les groupes du Conseil de la République et de l'Assemblée nationale, fut utilisée par le RPF puis par les Républicains sociaux comme un moyen de remercier élégamment des personnalités ayant rendu des services signalés, sans avoir réussi ou souhaité obtenir directement la confiance des électeurs. En 1952, Jacques Foccart, Roger Frey, le capitaine Claude Guy furent par exemple choisis par les élus RPF en même temps que le responsable de leur secrétariat législatif interparlementaire Paul Theetten pour devenir conseillers de l'Union française : tous étaient, à cette époque, salariés de la rue de Solférino³⁷. Pour Michel Habib-Deloncle, l'Assemblée de l'Union française était un horizon dès longtemps envisagé, puisqu'il avait été

³⁶ Entretien avec Robert Pesquet, Granville, 13 mai 2010.

³⁷ Jacques Foccart était chargé des questions d'Outre-mer au RPF depuis 1949, Roger Frey chargé de mission et trésorier, le capitaine Guy responsable du service de Presse et d'Information depuis 1951.

question qu'il y fût désigné avec le soutien du groupe de l'Action républicaine en août 1948³⁸.

L'entrée de Christian de La Malène à la « Troisième Chambre » eut, elle, lieu en 1957, un an après son échec aux élections législatives du 2 janvier 1956 dans l'Aveyron³⁹. Robert Pesquet fut également candidat à ces élections législatives, et élu député sur la liste « d'Union et de salut public présentée par les Républicains sociaux » dans le Loir-et-Cher⁴⁰. Le cas de François d'Harcourt est un peu plus singulier puisqu'ancien secrétaire législatif des groupes gaullistes du Conseil de la République et de l'Assemblée nationale, il figura en seconde position sur la liste emmenée par Joseph Laniel dans le Calvados à cette occasion. Élu conseiller général en 1955, il affronta donc sans succès l'ancien président du groupe des députés gaullistes, Raymond Triboulet⁴¹. Quant à Philippe Lamirault et Michel Sans, ils poursuivirent des carrières politiques plus locales sous la V^e République, respectivement dans l'Eure-et-Loir et dans la Seine, sans réussir à rejoindre les palais Bourbon ou du Luxembourg.

³⁸ Jean-Marc Bou, *op. cit.*, p. 77.

³⁹ Il y conduisit une liste « des Républicains sociaux et indépendants » sur laquelle ne figurait aucun élu local, et qui n'obtint que 1,4 % des suffrages exprimés.

⁴⁰ La liste rassembla 11,9 % des suffrages exprimés. Apparentée à celle du CNI Robert Bruyneel, du MRP André Burlot et du RGR Ernest Poussin, elle bénéficia, en l'absence de liste poujadiste, d'un vote « anti-système ». Robert Pesquet, qui devait s'inscrire au groupe des Républicains sociaux puis à celui des poujadistes après son élection, fut soupçonné par les gaullistes d'avoir passé un accord avec l'UDCA avant que la campagne électorale s'ouvre à l'automne 1955.

⁴¹ Les listes Laniel et Triboulet étaient toutefois apparentées.

Conclusion

Notre étude conforte nombre des analyses développées par l'historiographie récente du « gaullisme d'opposition ». L'affaiblissement des Intergroupes à la fin des années 1940 traduit l'échec du pari gaullien de constituer un Rassemblement qui fut bien autre chose qu'un parti et l'évolution très nette vers une banalisation du RPF dans le paysage politique de la IV^e République. Né de la méfiance d'un parti très centralisé à l'égard des parlementaires, les secrétariats administratifs des groupes gaullistes furent même un temps complétés par un secrétariat législatif interparlementaire en 1951. Ni « courroies de transmission » de la rue de Solférino, ni simple outil placé au service des parlementaires et se tenant à sage distance de la formation dont ils se réclamaient, ces secrétariats administratifs fonctionnèrent en s'efforçant de concilier le souci d'utilité et la fidélité au gaullisme, à l'image de nombreux élus. Dans les itinéraires de ces collaborateurs parlementaires, la continuité de l'engagement entre le RPF et les Républicains sociaux est remarquable ; les contours de l'opposition présumée entre un gaullisme « pur et dur » porté par Jacques Vendroux à l'Assemblée nationale jusqu'en 1955, et un gaullisme « participationniste » incarné par Jacques Chaban-Delmas s'en trouvent redessinés.

Enfin, il ne fait pas de doute que cette expérience de travail auprès d'un groupe parlementaire gaulliste infléchit particulièrement le parcours en politique de quatre personnalités. Michel Habib-Deloncle y gagna une réputation d'habileté et de loyauté qui lui valut, après son élection comme député du XVI^e arrondissement de Paris en novembre 1958, d'occuper des fonctions importantes au sein du bureau du groupe UNR

sous la 1^{ère} législature de la V^e République⁴². Christian de La Malène y noua une amitié solide avec Michel Debré, président du groupe gaulliste au Conseil de la République de 1952 à 1958. La Malène fut en effet pour Michel Debré un second très fidèle sous la V^e République. La jeune Anne Braun découvrit, dans le métier de collaborateur de groupe parlementaire, une vocation qu'elle eut l'occasion d'approfondir au service des gaullistes pendant de très nombreuses années. Enfin, c'est comme secrétaire administratif du groupe des Républicains sociaux à l'Assemblée nationale que Robert Pesquet eut ses premiers échanges avec François Mitterrand. Ils trouveraient l'aboutissement qu'on sait, un certain 16 octobre 1959, avenue de l'Observatoire...

⁴² D'abord comme « Secrétaire général exécutif » en octobre 1959, puis comme vice-président (1961-1962).

L'exemple du groupe parlementaire radical (1945-1970)

Frédéric Fogacci

Il est paradoxal de présenter l'exemple radical dans un chapitre intitulé « les voies de l'institutionnalisation », sauf à présenter l'exception qui confirme la règle. Peu d'éléments tangibles sur le sujet sont en effet présents dans les archives, au point que cette rareté de sources a fini par constituer un élément intéressant, notamment concernant le fonctionnement du groupe parlementaire et son rapport au parti radical. Pour quelles raisons ces éléments d'introduction, quelque peu abrupts, peuvent-ils situer le cas radical à la marge du sujet traité ?

D'une part, la période étudiée, essentiellement la IV^e et les débuts de la V^e République, correspond, pour la mouvance radicale et radicale-socialiste, à une perte progressive d'autonomie. Un flou artistique règne volontairement sur les contours et les limites des groupes parlementaires, comme le démontre l'exemple de la Gauche démocratique, où il est souvent bien délicat de distinguer les radicaux des sympathisants et assimilés¹. De même, le problème du statut des apparentés fait débat tout au long de l'histoire du parti radical. Et ces quelques problèmes de définition initiaux en cachent bien d'autres sur lesquels nous reviendrons.

¹ À ce sujet, cf. Ambrogi Pascal, Thomas Jean-Pierre, *Sénateurs, de la Gauche démocratique au Rassemblement démocratique social et européen*, Anglet, Atlantica, 2001.

D'autre part, l'action d'un secrétariat général de groupe parlementaire ne peut se concevoir que pour rationaliser l'action parlementaire d'un groupe, pour lui donner de la cohérence et de l'efficacité. Là encore, l'exemple du parti radical apparaît on ne peut plus mal choisi, car le groupe parlementaire abrite des divisions constantes, qui font des rapports annuels sur son activité en congrès national des chefs-d'œuvre d'équilibrisme rhétorique : « Nous avons maintenu une unité de pensée, à défaut de maintenir une unité d'action », conclut ainsi un rapporteur au début des années 1950². Bref, faire « un effort d'unanimité », pour reprendre une formule que l'on retrouvera dans la bouche de plusieurs dirigeants du parti, de Félix Gaillard à Léon Martinaud-Déplat, nécessite une organisation politique complexe, mais également, comme on le verra, une mobilisation administrative dans laquelle on retrouve une part tangible de l'activité des secrétariats.

Enfin, le secrétariat général d'un groupe parlementaire relève censément du parti, et non de l'Assemblée. Le secrétariat peut ainsi constituer un moyen pour la direction du parti de s'assurer de la discipline d'élus parfois récalcitrants ou animés d'intérêts particuliers. Symboliquement, le service des archives de l'Assemblée nationale était dans l'incapacité de fournir les noms de titulaires du secrétariat général, expliquant qu'il s'agissait d'employés du parti et non de l'assemblée. Or ces titulaires étaient tout aussi absents des archives du parti, et seuls des recoupements permettront de proposer quelques noms. En somme, les caractéristiques du parti radical, qui reconnaît plus que

² Cf. Archives du parti radical, carton 45. Les archives auxquelles il est ici fait référence ne sont pas déposées.

tout autre l'indépendance et la suprématie de l'élu et son indépendance vis-à-vis du parti, rendent plus que dans toute autre formation politique l'action d'un secrétariat administratif très complexe. Comme on le verra, une bonne partie des tâches que l'on imagine être celles d'un secrétariat administratif sont assurées par les élus eux-mêmes.

En somme, il est nécessaire de partir des spécificités de fonctionnement du groupe parlementaire radical, du flou de son organisation, de la complexité de son fonctionnement, parfois délibérée, pour comprendre quelle peut être la tâche d'un secrétariat général à son service : celle-ci est-elle exclusivement parlementaire, une tâche finalement purement administrative (aide à la rédaction des rapports, pointages) ou plus politique (contrôle du groupe, au service du président) ? C'est à ce prix que, dans un troisième temps, on pourra poser quelques hypothèses sur ces secrétariats administratifs parlementaires et étudier l'action de ceux qui y participèrent.

Le groupe parlementaire, omniprésent et absent

Avant de songer à considérer le secrétariat du groupe parlementaire radical, il faut déjà essayer de préciser la réalité qui se cache derrière cette expression. Et cela n'a rien d'évident, pour trois types de raisons.

La première est que ces groupes n'appartiennent pas spécifiquement au parti. Si l'on met à part le groupe de l'Assemblée nationale de 1946 à 1958, le parti radical ne disposera jamais d'un groupe parlementaire à proprement parler : au contraire, les radicaux ne seront

que la composante majoritaire de groupes aux frontières délibérément dilatées. C'est bien sûr le cas au Sénat, avec le célèbre groupe de la Gauche démocratique, qui abritera en son sein aussi bien François Mitterrand que Michel Debré, mais qui permettra plus globalement au parti radical de peser dans la Haute Assemblée bien au-delà de son poids véritable. La situation est plus floue encore à l'Assemblée nationale : les radicaux y disposent de leur propre groupe parlementaire, mais jusqu'en 1955 se pose le problème des élus du Rassemblement des gauches républicaines (RGR), c'est-à-dire d'élus de petits partis de l'intergroupe qui, comme Pierre de Léotard ou Louis Gautier-Chaumet, loin d'appartenir au parti radical, obtiennent les mêmes avantages, dont la participation aux réunions³. Après 1958, le parti radical ne dispose plus de groupes autonomes : l'Entente démocratique (1958-1962) puis le Rassemblement démocratique (1962-1967) le voient s'adjoindre des centristes et des indépendants afin d'atteindre le nombre d'élus nécessaire pour disposer d'un groupe autonome, avant que les radicaux ne rejoignent, de gré ou contraints, le groupe parlementaire de la FGDS en 1967. En somme, le groupe obéit plus à une logique de regroupement à l'Assemblée qu'à une logique de parti. C'est à cet obstacle que Pierre Mendès France se heurtera : sa volonté de clarifier les frontières

³ Ces droits particuliers reconnus à des hommes qui n'appartiennent pas au parti radical lui-même sont d'ailleurs l'objet de critiques fréquentes des militants. Dès le congrès d'octobre 1953, Martinetti, représentant de la Seine, pourtant hostile à Pierre Mendès France, dénonçait les « concessions abusives, les promiscuités choquantes » à l'origine d'une « perte de la physionomie du parti », et proposait de « supprimer le R.G.R. » et d'« entamer une réforme de structure qui fasse du radicalisme le guide incontesté et non la victime dérisoire de tous ces rapprochements ». Cf. Archives du parti radical, carton 48.

du radicalisme aura pour principal effet de provoquer deux scissions⁴.

Cette remarque en amène une seconde, sur les liens complexes unissant le parti radical et son groupe parlementaire, toujours conflictuels, mais d'une proximité variable. Selon la pratique, la réunion du groupe, au moins pour l'Assemblée, a lieu chaque mardi à 15 heures, afin de permettre à certains députés de province fraîchement revenus de leur circonscription d'y assister. Cependant, selon certains témoignages, comme ceux du député apparenté Pierre de Léotard⁵, il ne s'y passe pas grand-chose, beaucoup de députés n'y passant qu'épisodiquement ou en coup de vent, de retour de province, avant d'apparaître brièvement en séance, puis d'entamer leur tournée des ministères et des administrations pour y défendre les intérêts de leurs électeurs. Bref, cette réunion n'offre au président de groupe qu'une possibilité limitée de mettre en place une action parlementaire cohérente.

Cependant, le groupe sait faire preuve d'unité et de cohérence pour faire respecter son indépendance et ses prérogatives face au parti, et ses frontières tendent à se dilater en deux occasions. On peut d'abord remarquer que l'organe de décision du parti, la Commission exécutive, en 1946, qui devient ensuite bureau national, et qui est censée représenter de manière paritaire élus et militants, se confond fréquemment avec les réunions du

⁴ Fin 1955, les membres du RGR sont exclus. Moins d'un an plus tard, en septembre 1956, une part non négligeable de députés et de sénateurs qui récusent la ligne politique sur l'Algérie fondent la scission dite « Queuille Morice », qui comptera onze députés et treize sénateurs.

⁵ Pierre de Léotard, *Mémoires politiques*, édités par Éric Duhamel, dans *Recherches contemporaines*, 5, 1999-2000, p. 257.

groupe : soit que ses réunions se tiennent au Palais-Bourbon, soit que députés et sénateurs n'hésitent pas à s'inviter aux réunions du bureau national, bien que n'en étant pas membres statutaires⁶. En somme, le groupe est à la fois lointain et omniprésent dans les affaires du parti, qu'il entend régenter sans pour autant s'ouvrir à une représentation militante.

Second cas de figure, sous la IV^e République, le groupe parlementaire siège, lors de chaque crise gouvernementale, en « Comité Cadillac », censé réunir les élus nationaux, mais également les membres du bureau et les présidents de fédération, afin de dessiner l'option que prendra le parti radical. Théoriquement, il s'agit de réunions du parti, et non du groupe. Néanmoins, dans les faits, les réunions sont systématiquement convoquées au Sénat ou à l'Assemblée, selon des délais très courts et des procédures opaques qui en limitent l'assistance aux sénateurs et députés. Encore une fois, le groupe, en tant qu'institution, s'affranchit complètement de la tutelle du parti, et notamment de son contrôle administratif. C'est cette dérive que Pierre Mendès France n'aura de cesse de dénoncer, mais face à laquelle il devra s'avouer impuissant durant les années 1956 et 1957. Le groupe apparaît donc fort et structuré face au parti, disposant de sa propre organisation apte à lui permettre un fonctionnement autonome. C'est ce que souligne par exemple Constantin Melnik quand il fait remarquer que, secrétaire administratif du groupe de la Gauche démocratique, il n'aura aucun contact avec le parti

⁶ Dans les années 1946-1947, certaines commissions exécutives du parti se tiennent directement à l'Assemblée nationale.

radical, et que son activité se situera sur le plan purement parlementaire⁷.

Néanmoins, dernier point, cette autonomie du groupe ne signifie nullement que celui-ci possède une cohérence d'action. En effet, les députés apparaissent peu investis dans le groupe, les absences aux réunions sont nombreuses, et il s'avère à peu près impossible d'obtenir des élus radicaux une discipline de vote⁸. Très symboliquement, la modicité des moyens d'action du groupe parlementaire s'explique sans doute en partie par l'extrême difficulté rencontrée pour obtenir des élus la cotisation mensuelle. Maintenir l'unité du groupe est donc un combat permanent et qui à lui seul peut monopoliser bien des énergies et une part substantielle de l'activité du secrétariat. En contrepartie, le président de groupe se voit dès lors confier un rôle absolument fondamental, puisqu'il est le garant de l'unité du groupe et de la cohérence de la ligne suivie par le parti. Cela explique que cette tâche soit fréquemment confiée à des hommes d'autorité et d'expérience, comme Charles Brune ou Yvon Delbos.

⁷ Ce témoignage nous a été rapporté par Gilles Le Béguet.

⁸ En juin 1957, la lettre de démission de Pierre Mendès France porte la marque de ce sentiment d'échec à peser sur le groupe parlementaire : il insiste sur ce « un rôle ingrat : rappeler aux parlementaires et aux ministres la pensée des militants et leurs décisions, expliquer aux militants les obstacles quotidiens qui rendent parfois lente et malaisée la réalisation d'un programme ». Cf. archives du parti radical, carton 637.

Quelles tâches pour un secrétariat général de groupe ?

À quoi peut, dès lors, servir un secrétariat général du groupe radical ? Les exemples précédents nous ont informés des tâches quotidiennes d'un secrétariat administratif : aider les députés dans le travail quotidien de rédaction des projets de loi, s'assurer de la cohérence de l'action et des votes du groupe, servir de courroie de transmission pour les directives du parti. Dans ces trois domaines, peut-on considérer que ces tâches correspondent au contexte radical ?

Les secrétaires administratifs sont, avant tout, des collaborateurs très sollicités pour élaborer les textes de lois, des plumes. Ils sont, dans une large mesure, les écrivains du groupe, permettant à des députés souvent absents de Paris de proposer des textes de lois. Constantin Melnik rapporte quelques anecdotes savoureuses sur l'utilisation que les hiérarques radicaux font de sa collaboration. Un jour, Charles Brune l'interpelle ainsi : « Vous filez à la bibliothèque, vous vous mettez un doigt et vous me ramenez noir sur blanc une trentaine de citations. Placer du Clemenceau à la tribune pendant nos congrès, ça va faire sacrément riche⁹. » Mais c'est également dans ce cadre que s'exprime le mieux le « sens de l'État » souvent attribué aux radicaux : « L'examen des projets de loi, des amendements, du budget avait un caractère pratique dont étaient dépourvus les cours de Sciences Po. »¹⁰

⁹ Cf. Constantin Melnik, *Un espion dans le siècle, la diagonale du double*, Paris, Plon, 1994, p. 158-159.

¹⁰ *Ibid.*, p. 159.

Néanmoins, une tâche tout aussi essentielle consistait à s'assurer de la cohérence du groupe radical. Charles Brune demandait ainsi fréquemment à ses collaborateurs d'« aller grenouiller dans les couloirs ». L'un des travaux essentiels des collaborateurs de groupes semblait consister à jouer les pointeurs, sachant que le groupe radical se divisait fréquemment, même sur des votes essentiels, et que certains gouvernements à direction radicale périssaient du fait de la défection de leurs propres troupes¹¹. D'où cette pratique du « grenouillage », c'est-à-dire l'action de harceler les parlementaires afin d'obtenir leur vote. À plusieurs reprises, dans les déclarations de congrès ou de comité exécutif, élus et présidents de groupe évoquent de « gros effort pour obtenir une unanimité du groupe sur ce point » (Félix Gaillard l'emploie par exemple lors du vote de la loi Debré en 1959), ce qui renvoie sans nul doute à ce type d'activité plus qu'à la construction d'un compromis politique au sein du groupe. Bien souvent, cet effort repose sur les secrétaires, chargés de repérer les sénateurs ou députés hésitants, à charge pour le président de groupe de les convaincre. De manière plus oblique, les tenir éloignés des hémicycles pendant le vote permet également au président de groupe de voter en leur nom, si ce n'est selon leur volonté. Dans un article de la *Revue française de science politique* sur les

¹¹ Ce recours aux pointeurs est essentiel pour les stratégies mises en place au moment des votes d'investiture. En 1952, une erreur des pointeurs amène le groupe radical à donner suffisamment de voix à Antoine Pinay pour être investi quand il s'agissait juste de le faire échouer en donnant suffisamment de voix pour obtenir en retour le soutien du Centre national des indépendants et paysans (CNIP) à une candidature d'Henri Queuille. Cf. Francis de Tarr, *Henri Queuille en son temps*, Paris, La Table ronde, 1995, p. 675.

mœurs parlementaires datant de 1955¹², Michel Debré, qui sort d'un long séjour au groupe de la Gauche démocratique, n'a pas de mots assez durs pour fustiger ce « vote collectif » violant les volontés individuelles, manière sans doute de souligner que cette pratique était monnaie courante, et qu'elle nécessitait une certaine forme d'organisation.

Dernier point, le secrétariat administratif, et la direction du groupe en général, ne sont absolument pas des courroies de transmission pour le parti. Au contraire, le président du groupe s'impose à plusieurs reprises comme un dirigeant autonome, doté d'un pouvoir important, et dont le secrétariat administratif est la courroie de transmission personnelle. En retour, les membres du secrétariat administratif n'ont généralement pas de rapport avec la Place de Valois. Très symboliquement, l'un des objectifs de Pierre Mendès France, avec sa réorganisation administrative du parti, est de mettre au point, à partir de la Place de Valois, un secrétariat administratif, capable de mener une action d'influence à destination du groupe parlementaire, mission notamment confiée à Harris Puisais¹³. Peine perdue, la tradition d'indépendance des élus n'est pas un vain mot chez les radicaux, et ces tentatives, qui se manifestent notamment par l'envoi régulier de circulaires, seront ignorées avec superbe¹⁴.

¹² Cf. Michel Debré, « Trois caractéristiques du système parlementaire français », dans *Revue française de science politique*, 5^e année, n° 1, 1955. p. 21-48.

¹³ Un projet d'École des cadres du parti radical est lancé au comité exécutif du 2 mars 1956.

¹⁴ Jean-Jacques Servan-Schreiber se lancera dans une expérience analogue quinze ans plus tard, abreuvant les députés et sénateurs radicaux de missives comminatoires élaborées par Nick Maloumian. Il s'attirera pour seule

Quelle place pour le secrétariat administratif ?

On l'aura compris, le secrétariat général du groupe radical occupe finalement une position relativement subalterne, qui ne se place pas véritablement au cœur du fonctionnement du parti, et qui cantonne le plus souvent ses titulaires à une tâche que l'on peut qualifier d'ingrate. En outre, le parti s'avérant peu à peu incapable d'entretenir son personnel, on ne voit guère des personnes y faire carrière. Constantin Melnik, dans son témoignage, ne cache pas que le salaire versé ne lui permettait guère de vivre dans l'aisance, et ce alors qu'il travaillait pour le groupe sénatorial, bien plus nombreux et aisé que le groupe de l'Assemblée¹⁵. On peut faire à ce sujet trois remarques rapides.

La première est que le secrétariat administratif reste, tout au long de la période, un appareil assez minuscule, de deux personnes au maximum. Au début des années 1950, pour une centaine de sénateurs, le secrétariat administratif de la Gauche démocratique repose sur trois personnes, Constantin Melnik et la secrétaire Fabienne Borel, ainsi qu'une secrétaire prénommée Renée¹⁶, dont la forte personnalité aimante les membres du groupe. On n'a pas trouvé trace qu'il ait jamais été plus vaste. On retrouve régulièrement, sous la IV^e République, des membres de cabinets ministériels

réponse de la plupart, du sénateur Étienne Dailly, par exemple, le fait que ses missives ne sont pas signées d'une formule de politesse adéquate.

¹⁵ Cf. Constantin Melnik, *Un espion dans le siècle*, *op. cit.*, p. 157 : « Faute de proposer un salaire véritablement décent, les radicaux avaient formulé les promesses les plus mirobolantes concernant l'avenir glorieux qui attendait leur futur secrétaire parlementaire. »

¹⁶ Constantin Melnik mentionne fréquemment cette proche collaboratrice de Charles Brune, dont il nous a été impossible de retrouver le nom.

étiquetés comme « conseillers parlementaires » (fréquemment employés par les cabinets d'André Marie), dont on peut supposer que la part la plus importante du travail se situe à l'Assemblée. Parmi ces quelques noms, comme ceux d'Alphonse Dutouquet, membre du bureau national dans les années 1950, ou d'Andrée Gendre-Dufour, peu se distingueront au sein de la galaxie radicale, où la frontière entre élus et non élus reste hermétique. Tout au plus peut-on noter, comme spécificité radicale, l'emploi à ces tâches de journalistes comme Sonia de Wilde ou André Boudet, sans doute familiarisés par leur métier à la fréquentation des couloirs de l'Assemblée. Selon toute vraisemblance, cette structure disparaît avec le ralliement des radicaux au groupe de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS), puis leur apparentement au groupe socialiste, qui leur permet de bénéficier de moyens de fonctionnement plus confortables. Mais cette étroitesse renvoie aussi à la philosophie que les radicaux ont du mandat national : pour eux, le rôle essentiel d'un député ou d'un sénateur ne se joue pas nécessairement à l'Assemblée.

La seconde est qu'un travail important est sans doute abattu par les élus eux-mêmes : le groupe comprend un président, un vice-président et un secrétaire général élu chaque année, qui assurent sans doute, avec leurs collaborateurs personnels, l'essentiel du travail. Edgar Faure l'a bien compris dans le témoignage qu'il livre sur son arrivée en 1946 : « Le groupe, c'était d'abord à mes yeux une triade capitoline, trois personnages qui me protégeaient, m'initiaient et, comme on dit aujourd'hui, me sécurisaient dans ma nouvelle carrière car je ne l'abordais, malgré mes affectations

d'assurance, qu'avec timidité et perplexité. »¹⁷ Et de citer Édouard Herriot, Henri Queuille et Léon Martinaud-Déplat. Le « Groupe » n'est qu'une émanation virtuelle autour de quelques figures d'autorité et de prestige qui assurent elles-mêmes l'essentiel du travail de couloirs. Selon toute vraisemblance, les radicaux ont anticipé les réformes de 1976 et 1980 qui permettent aux élus de se doter de collaborateurs personnels. En somme, la participation au secrétariat du groupe n'ouvre pas nécessairement une voie dorée dans le parti, la frontière entre élus et administratifs restant très marquée. Constantin Melnik ne cache pas qu'il quitte vite une place qui lui paraît peu passionnante à la longue, et qui surtout n'est nullement conçue pour ses titulaires comme un marchepied vers des destinées plus glorieuses.

Dernière remarque, le flou existant dans le fonctionnement du groupe parlementaire, faute de pouvoir être réformé, se trouve finalement théorisé. En 1959, Félix Gaillard se lance dans une profonde réorganisation administrative du parti, et propose de nouveaux statuts destinés à adapter le parti à la V^e République, à y amener de la discipline et de la cohérence dans son fonctionnement. Néanmoins, ces nouveaux statuts laissent un manque béant, le statut et le fonctionnement des groupes parlementaires. Le sénateur Auguste Pinton le souligne au congrès de Pau : « Dans les statuts, il existe des manques concernant le fonctionnement des groupes parlementaires. Ne soyons pas trop exigeants, mais il faut tout de suite obtenir un minimum de discipline dans le vote et l'attitude des

¹⁷ Cf. Edgar Faure, *Avoir toujours raison, c'est un grand tort*, Paris, Seuil, 1982, p. 192-193.

groupes parlementaires. Il nous faut donner à ceux que nous voulons attirer l'exemple de l'unité.»¹⁸ Est-il besoin de préciser que ces propos resteront lettre morte ? En un sens, les élus du parti trouvent leur compte dans l'absence de secrétariat organisé et de toute institution centralisée ayant autorité sur le groupe.

Pour conclure, le secrétariat est un héritage de la III^e République, nécessaire quand le groupe radical était pléthorique. Mais cela ne correspond pas à la tradition du radicalisme, où la liberté de l'élu prime. La quasi-absence de secrétariat est finalement un bon vecteur pour comprendre les rapports distants que le groupe entretient avec le parti.

Pour se rattacher aux problématiques déjà évoquées, il s'agit également d'un bon moyen pour comprendre la totale inadaptation de la culture radicale à la V^e République. En ce sens, c'est au contact des socialistes, dans la FGDS, que les radicaux découvriront les contraintes de l'encadrement parlementaire.

¹⁸ Cf. Archives du parti radical, carton 59.

Témoignages et interventions

Jacques Barrot

Je voudrais simplement faire quelques remarques. La première complète l'intéressant exposé fait par Gilles Le Béguet : il y avait en effet au groupe MRP, que j'ai pu observer de près, une très bonne organisation. C'était une organisation parlementaire très forte, qui datait de la IV^e République. J'ai beaucoup travaillé avec Fernand Chaussebourg, qui était l'héritier de cette tradition, j'ai très bien connu aussi Mlle Joly : ils étaient très sérieux, très solides et très organisés. Quand je suis arrivé en 1967 à l'Assemblée nationale, je dois dire que Chaussebourg a par exemple fait de moi le champion des questions écrites. Il m'a appris mon métier ! Chaussebourg mériterait qu'on lui consacre une monographie. Au groupe parlementaire du MRP, le secrétariat administratif considérait qu'il devait servir le groupe parlementaire et que c'était son honneur. Chez les modérés, c'était peut-être un peu différent avec en particulier la perspective d'accéder à des fonctions électives.

Quoi qu'il en soit, cette pratique du secrétariat administratif, je veux dire, celle du MRP, je l'ai retrouvée ensuite sur ma route avec évidemment les différents groupes UDF et ensuite le groupe UMP à l'Assemblée, où Christine Branchu, que j'ai eue comme secrétaire générale, était vraiment dans cet état d'esprit. Je pense qu'en effet il ne faut pas minorer le rôle majeur de cette lignée de grands serviteurs de l'Assemblée nationale. Je connais moins bien le Sénat.

Je voulais enfin vous remercier d'avoir cité Robert Lecourt : lui aussi pourrait faire l'objet d'une vraie monographie ! C'est un homme pour lequel j'avais, et j'ai toujours une immense admiration.

Romain Ducoulombier a bien insisté sur cette tentative constante, chez les communistes, d'assurer le contrôle du groupe parlementaire par le parti.

Ce que je veux simplement dire, c'est que sous la IV^e République, le scrutin de liste départemental changeait évidemment beaucoup les choses. Dans ce système, les députés communistes étaient beaucoup plus attentifs au secrétariat général du groupe. Après le retour au scrutin uninominal, il est logique que certains s'émancipent en quelque sorte et prennent une responsabilité individuelle, personnelle devant leurs électeurs. Cela les a affranchis du parti, d'une certaine manière. C'est là une évolution importante évidemment.

J'ai présidé deux fois un groupe parlementaire : d'abord un petit, puis un grand groupe, et je dois dire que j'ai toujours fait très attention à choisir d'excellents collaborateurs parce que je voulais que le service des parlementaires soit le meilleur possible. Je voyais là un des moyens d'attacher les parlementaires au groupe.

Je crois que ce qui est vrai, c'est que sous la IV^e République notamment, les groupes parlementaires en général ont eu peut-être tendance à s'autonomiser. C'était le régime qui voulait cela. À l'époque sont apparus des gens dont je garde un excellent souvenir, comme Anne Braun, qui était devenue une vraie professionnelle du Parlement, ou Fernand Chaussebourg. C'étaient de vrais professionnels extraordinaires. Ils avaient compris que les

gouvernements de la IV^e se succédant à un rythme assez rapide, il valait mieux rester au parlement...

Avec la V^e République, c'est une nouvelle culture qui s'instaure : la culture de l'exécutif. À ce moment-là, en effet, il y a peu à peu un changement qui s'effectue au niveau des groupes parlementaires. Selon qu'ils sont dans la majorité ou dans l'opposition, ils sont les vraies courroies de transmission du pouvoir exécutif ou pas. Ce qui veut dire aussi qu'un certain nombre de nos amis qui sont dans les secrétariats des groupes passent tout naturellement dans les cabinets ministériels parce qu'ils ont toute une série d'opportunités pour rencontrer les collaborateurs des ministres. C'est ainsi qu'en effet se font désormais les carrières, tantôt au Parlement, tantôt dans les ministères.

Ce que je voulais vous dire aussi, c'est qu'ayant moi-même été amené à créer ce grand groupe UMP qui, je crois, a battu le record en nombre – 364 députés –, j'ai essayé de marier plusieurs sensibilités, une sensibilité disons « gaulliste gaullienne » qui avait le sens vraiment de la hiérarchie et de l'autorité, la sensibilité centriste et la sensibilité libérale. Je dois dire que malgré tout, au bout de quelques mois, il était difficile de percevoir d'où venaient les parlementaires, à quelle tradition ils appartenaient, tant il est vrai que le système actuel de la V^e République est un système où le fait majoritaire est entré dans les mœurs et où finalement on appartient à une majorité avant d'appartenir à une sensibilité.

Ce que je dis est peut-être un peu sommaire mais je pense que c'est important. Ceci étant dit, moi je crois au rééquilibrage nécessaire. Nous voyons actuellement l'émergence d'un Parlement européen qui prend beaucoup de place dans les institutions européennes et

je crois qu'après une période de difficulté pour le parlement, reviendra une période où on rééquilibrera les choses. Je reste en effet convaincu de la vertu des parlements.

Enfin, je vais me priver du plaisir d'écouter François d'Harcourt dont je dois vous dire que j'ai siégé à ses côtés, dans le même groupe, même si nos itinéraires étaient et sont restés très différents.

Je vous remercie du remarquable travail que vous avez mené les uns et les autres pour essayer de comprendre ce qui a fait la qualité du Parlement, c'est-à-dire toutes les équipes qui travaillaient au service des parlementaires. Bien sûr, les assistants parlementaires sont devenus nombreux ! Mais il n'empêche que – et c'est l'ancien président de groupe qui vous parle – l'armature solide pour mettre au point les questions d'actualité, pour utiliser les fameuses niches parlementaires, c'est le secrétariat du groupe. Je suis à la disposition des uns et des autres si certains veulent faire appel à mes souvenirs. Encore une fois merci et bravo.

Constantin Melnik

J'ai été quatre ans secrétaire administratif du groupe de la Gauche démocratique au Sénat et intervins ici en qualité de témoin. Or, j'ai entendu un mot avec lequel je suis entièrement d'accord, mais il y a beaucoup de choses avec lesquelles je suis en désaccord dans ce que j'ai entendu.

Le mot avec lequel je suis d'accord a été prononcé par M. Le Béguec : c'est la « diversité ». Il n'y a aucun rapport entre la III^e République, la IV^e et la V^e pour les secrétariats des groupes parlementaires. Je prends

l'exemple de la V^e. On a parlé d'Anne Braun qui était un merveilleux secrétaire sous la V^e République parce qu'il y avait un parti homogène, mais il n'y a pas de rapport entre une République comme la V^e où il y a une majorité et une opposition et une République où c'est un régime parlementaire et où le gouvernement tombe tous les neuf jours. Or, sous la IV^e République, il y avait neuf jours de gouvernement pour un jour de crise, ça n'a donc strictement rien de commun avec la V^e République.

Un autre mot qui a été prononcé et avec lequel je suis d'accord, c'est la notion de chef de cabinet. Pratiquement, un bon secrétaire administratif c'est le chef de cabinet du chef de groupe. Tout dépend du chef de groupe et de sa politique. Par exemple, mon voisin a parlé du RPF, très bien, mais le RPF ne joue aucun rôle politique dans le Parlement de la IV^e République.

Dans les années 1950, Michel Debré montait à la tribune pour faire un discours, le Sénat se vidait et il ne restait plus que La Malène et moi pour écouter le discours. Un autre mot clef de la IV^e République était le mot « magouille ». C'était le mot clef du parti radical socialiste. Quand vous dites « grenouiller dans les couloirs » et « voir un député et lui faire changer d'idée », c'est assez idéaliste : il s'agissait plutôt de le garder à la buvette suffisamment de temps pour que quelqu'un vote à sa place contre lui.

C'est là la différence des diversités des Républiques. Sous la IV^e République il n'y avait pas le vote électronique, c'était les cartons que l'on mettait dans les urnes. C'était le président de groupe qui mettait les cartons dans les urnes. Un des rôles du secrétaire administratif était de se débrouiller pour savoir si untel

voulait voter contre le projet et, le cas échéant, le retenir à la buvette ou lui mettre entre les mains Fabienne Borel qui était alors la reine de la magouille radicale.

Vous disiez que, comme secrétaire administratif du groupe de la Gauche démocratique au Conseil de la République, je n'avais pas de rapport avec le chef de parti. Mais j'en avais plus que n'importe quel député radical socialiste, même si je n'étais pas radical socialiste ! J'étais le confident de Charles Brune, président du groupe, qui lui-même était le confident d'Édouard Herriot, président de l'Assemblée, d'Henri Queuille...

C'était alors le temps de la Guerre froide, les débats étaient parfois très tendus, il y avait quand même des moments où à la tribune, le parti communiste demandait la tête de Jules Moch et le traitait d'Allemand alors qu'il était ministre socialiste de l'Intérieur. Donc dans cette ambiance de Guerre froide, il y avait une liaison organique entre le CNPF, le patronat, et les partis au pouvoir. On a parlé du financement des partis et de l'avocat pétainiste de Bordeaux qui a fait toute la carrière de Chaban-Delmas... Il y avait une liaison avec le CNPF parce que tous les gens qui avaient voté Pétain et qui étaient devenus inéligibles, étaient dans les coulisses des trésoreries des partis, du moins du parti radical.

Donc je n'étais pas en contact direct avec le parti, quoique j'allais au congrès du parti. Mais on n'apprenait rien au congrès du parti. Ce qui était important dans le groupe de la Gauche démocratique de l'époque, c'était la « magouille » pour la vie quotidienne du secrétaire administratif et pour la vie politique, c'est-à-dire les crises ministérielles et « le sens politique ». C'est-à-dire

qu'il fallait avoir justement suffisamment de relations amicales avec Michel Habib-Deloncle, avec Christian de La Malène du groupe RPF, avec les jeunes secrétaires du groupe socialiste ou du groupe MRP, pour arriver à déterminer quelle serait la prochaine crise ministérielle et comment on pourrait la résoudre. Charles Brune, il était un proche de Vincent Auriol, c'est-à-dire que Vincent Auriol aussi pour résoudre une crise ministérielle faisait appel à ce qu'on appelle le sens politique, c'est-à-dire qu'on convoquait Antoine Pinay à l'Élysée, puis Georges Bidault tout en sachant qu'ils ne réussiraient pas à former un gouvernement et puis on se jetait sur Henri Queuille comme sur le sauveur.

C'était tout ça la vie politique de la IV^e République ! Et le chef de groupe radical était un de pivots de tout ça et au-dessus de ce pivot, il y avait... un chef de cabinet. Vous avez très gentiment dit que Charles Brune m'avait choisi parce que j'étais sorti premier de Sciences Po, pas du tout parce que j'étais radical socialiste. C'est vrai ! Il m'avait choisi uniquement pour essayer de structurer la doctrine du parti radical socialiste, c'était un autre aspect de la vie politique de l'époque. La doctrine du parti radical socialiste ! Il y avait de quoi rire, mais comme disait Charles Brune : « Appuyez-vous sur les principes, ils finiront toujours par céder. »

Sur l'intérêt des postes de secrétaires administratifs pour une carrière politique, je serais plus nuancé que vous tous. Michel Sans par exemple, après l'avoir été, est devenu chef de cabinet chez Michel Debré à Matignon, ou La Malène, secrétaire de Michel Debré au Sénat avant 1958, est ensuite devenu rapporteur général de la ville de Paris : ce ne sont pas des postes

extraordinaires ! Tout ça appelle donc beaucoup de nuances.

Dans tout ce que j'ai entendu dire sur le secrétariat administratif, je n'ai pas exactement reconnu les quatre ans que j'y ai vécus au Sénat. Je n'avais que 22 ans, mais ce furent les meilleurs moments de ma vie, quelque chose d'extraordinaire, je me suis amusé comme un fou.

Gilles Le Béguet

Je voudrais dire que j'avais écrit à Christian de La Malène il y a quelques années, il m'avait répondu par écrit qu'il n'avait pas de souvenirs précis de son passage au secrétariat administratif du groupe RPF, et en particulier qu'il n'avait plus de papiers sur cette question et la principale information qu'il m'avait donnée, c'est qu'il faisait bureau commun au Conseil de la République avec Michel Debré.

Quant à Michel Habib-Deloncle, je l'ai bien connu à la fin de sa vie. Contrairement à La Malène, il avait conservé l'ensemble de ses archives.

François d'Harcourt

Je voudrais simplement dire à tous ceux qui se sont exprimés que j'ai été vivement intéressé par leurs propos.

Gilles Le Béguet

Merci monsieur le député.

Vous avez vu que dans le programme il n'est pas fait mention de conclusion. Plus je vieillissais, plus mon

expérience des colloques s'enrichit, et plus j'en viens à penser qu'on se passe aisément de conclusion !

Je vais donc me contenter des remerciements qui ne sont pas des remerciements de façade à nos trois témoins, M. d'Harcourt, M. Melnik et M. Charasse.

Les questions que nous avons abordées aujourd'hui ont longtemps été négligées par les historiens. Les intéressés en méconnaissaient l'importance ! C'est d'ailleurs très simple, quand on consulte un certain nombre de notices biographiques, on voit qu'un certain nombre de personnalités glissent sur cet épisode de leur carrière, en règle générale parce qu'ils pensent sans doute que ce n'était pas très important. D'autres rudent un peu...

J'en viens aux remerciements, je voudrais donc remercier les témoins, le président Accoyer et son conseiller M. de Bujadoux qui est ici présent, le personnel des archives de l'Assemblée nationale, sans lequel tout cela n'aurait pas été possible, et en particulier Michel Drain qui a suivi tout ce travail. Je voudrais remercier enfin Sabine Jansen qui s'est beaucoup investie dans cette affaire.

Table des matières

Message de Bernard Accoyer, <i>Président de l'Assemblée nationale</i>	5
Liste des auteurs	7
Avant-propos <i>Sabine Jansen</i>	9
Première partie : Les origines (III^e République)	13
Aux origines des secrétariats administratifs des groupes parlementaires <i>Gilles Le Béguec</i>	15
Le groupe de l'Action libérale populaire, 1902-1919 <i>Évelyne Janet-Vendroux</i>	30
Le secrétariat administratif des groupes de l'Union républicaine démocratique et de la Fédération républicaine, 1924-1940 : de la rationalisation administrative au jeu politique <i>Jean Vavasseur-Desperriers</i>	35
Un laboratoire de la modernité. Le secrétariat parlementaire du groupe démocrate populaire (PDP), 1924-1940 <i>Anne-Laure Ollivier</i>	57
Le groupe parlementaire du Parti social français du colonel de la Rocque, 1936-1939. L'ébauche d'une organisation au service d'une formation militante <i>Jean-Paul Thomas</i>	73

Témoignages et interventions <i>Michel Charasse, Jean Vavasseur-Desperriers, Gilles Le Béguet, Constantin Melnik, Jean-François Sirinelli, Rosemonde Sanson</i>	103
--	-----

**Deuxième partie : Les voies de l'institutionnalisation
(IV^e et V^e Républiques)**.....127

Évolution générale, deux cas d'espèces : le MRP et les modérés <i>Gilles Le Béguet</i>	129
--	-----

Le secrétariat administratif des groupes socialistes, miroir des conflits entre le parti et ses parlementaires. Étude comparée entre la III ^e et la IV ^e Républiques <i>Noëlline Castagnez</i>	147
--	-----

Un groupe parlementaire « incorporé » ? Le parti communiste et le fait parlementaire, 1924-1964 <i>Romain Ducoulombier</i>	173
--	-----

Jouer le jeu du Parlement au risque de se compromettre ? Le dilemme des parlementaires gaullistes sous la IV ^e République, à travers l'étude de leur secrétariat de groupe <i>David Valence</i>	196
--	-----

L'exemple du groupe parlementaire radical, 1945-1970 <i>Frédéric Fogacci</i>	217
---	-----

Témoignages et interventions <i>Jacques Barrot, Constantin Melnik, Gilles Le Béguet, François d'Harcourt</i>	231
---	-----

Cet ouvrage est le fruit de recherches historiques, à bien des égards pionnières, sur les équipes administratives des groupes politiques. Le lecteur y découvrira l'évolution improbable, du seuil du XX^e siècle à l'aube du XXI^e siècle, des secrétariats administratifs.

D'abord faiblement étoffés, à l'identité floue et à la légitimité incertaine, ils se sont imposés dans la pratique, avant d'occuper une place à part entière dans les assemblées et de devenir, au sein des groupes, un important et incontournable rouage de nos institutions parlementaires.

Si leur développement vérifie la formule selon laquelle la fonction crée l'organe, il confirme aussi le poids des individus dans la fabrication et la pérennisation des structures : on découvrira, dans cette histoire, toute une palette de personnalités passionnantes, qui ont fait leurs premières armes dans les secrétariats administratifs avant de faire des carrières, dont certaines furent brillantes.